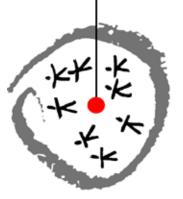
RAPPORT ANNUEL CIIP 2009





Le rapport annuel se présente selon une structure basée sur les activités de la Conférence et de son Secrétariat général (SG). Les principales prestations du SG se lisent dans le plan quadriennal 2009 – 2012 de la CIIP. Ainsi, une première partie présente le plan quadriennal sous forme de tableau en intégrant les éléments significatifs de l'année 2009. Ce tableau renvoie à la troisième partie du rapport où chaque prestation est reprise en détail. Vous y trouverez aussi les rapports des conférences de chefs de service, des commissions et groupes de travail directement rattachés aux différentes activités. La partie centrale présente les organes transversaux du dispositif ainsi que les rapports des institutions de la Conférence.

RAPPORT ANNUEL CIIP 2009

CONFÉRENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Faubourg de l'Hôpital 68 – Case postale 556 2002 Neuchâtel

tél. 032 889 69 72 – fax 032 889 69 73 ciip.srti@ne.ch – www.ciip.ch

Table des matières

PREMIÈRE	PARTIE - PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CIIP POUR LES ANNEES 2009 À 2012	
Réalisations	du programme de travail de la CIIP pour les années 2009 à 2012	5
DEUXIÈME	PARTIE - ORGANES TRANSVERSAUX ET ORGANISMES SUBVENTIONNÉS	
Conférence	intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, CIIP	17
	des secrétaires généraux, CSG	
	opui à la gestion financière de la CIIP	
	général de la Conférence, SG	
	a coordination, CClatine de l'enseignement obligatoire, CLEO	
	ı pédagogique, CP	
Formation e	n Direction d'Institutions de Formation, FORDIF	28
	a Science appelle les jeunes, SAJ	
Fondation d	es Régions Européennes pour la Recherche en Education et en Formation, FREREF	31
TROISIÈME	PARTIE - ORGANES SPÉCIFIQUES SELON OBJECTIFS DU PROGRAMME 2009-2012	
Point 1	Plan d'études romand	
	Plan d'études romand, PER	35
Point 2	Politique des langues	
	Enseignement des langues en Suisse romande	
	Politique de la langue française	
	Groupe de référence « Enseignement du français », GREF	
	Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement du français, REREF	
	Groupe de référence de l'enseignement des langues étrangères, GREL	
	Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement des langues étrangères, RERLANG Réseau des responsables cantonaux des échanges, REREL	
	Réseau formation/intégration migrants	
	Groupe de travail romand Portfolio européen des langues, PEL	
	Politique de la langue française Délégation à la langue française, DLF	
Point 4	Formation des enseignants	
	Conférence des directeurs des hautes écoles pédagogiques	
	de Suisse romande et du Tessin, CDHEP	45
Point 5	Degré secondaire II	
	La Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire, CLPO	48
Point 6	Orientation professionnelle, universitaire et de carrière	
	La conférence des chef-fes des offices d'orientation scolaire et professionnelle, CCO	54
Point 7	Moyens d'enseignement et ressources didactiques	
	Moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire	56
	Commission d'évaluation des ressources et projets didactiques, ComEval	
	Commission du centre de réalisation, CCR-OR	57
	- Commission financière chargée de l'administration du Fonds	50
	des moyens d'enseignement et des ressources didactiques, CF	
	Ressources didactiques et moyens d'enseignement pour les langues	
	Groupe de travail chargé du choix des moyens d'enseignement Histoire 5-8 ^H	
	 Groupe de travail chargé du choix des moyens d'enseignement Géographie 5-8^H 	
	- Groupe de travail chargé d'adapter le classeur Connaissance de l'environnement 1P-3P (and	cien)
	pour les futures classes 1P-4P ^H	63
Point 8	Production documentaire pour la formation professionnelle	
	Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement, CREME	64
	Commission romande des économes de la formation professionnelle CORFEP	65

Point 9	Médias, images et technologies de l'information et de la communication, MITIC Unité « Médias et TIC » de la CIIP – MITIC	66
	Conseil « Média-formation », CMF Commission des médias et des technologies dans l'éducation, COMETE	67
Point 13	Enseignement spécialisé Commission de l'enseignement spécialisé, CES	
Point 14	Politique culturelle Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles, CDAC	71
Point 15	Intégration de la formation vers un développement durable Education en vue d'un développement durable, EDD	73
	Fondation Education et Développement, FED	
Point 17	Recherche et documentation Institut de recherche et de documentation pédagogique Conseil de la recherche en éducation, CRE	
Point 18	Glossaire des patois de la Suisse romande Commission CIIP-GPSR	80
Autre projet	de coordination Réseau des responsables cantonaux Promotion de la santé à l'école	81
QUATRIÈME	PARTIE: ANNEXES	
Textes officie	els	
 Protocole d Introductio Mandat du Décision de Moyens d'e Mandat de Décision de Mandat de Mandat de Prolongatio Prolongatio Mandat d'a Réseau des Nomination Signature de 	la Commission CIIP-FORDIF	
	d'adhésion à la déclaration de Barcelone	
Comptes	intercente de la Mineton etian publicare de la Cuissa generada et du Tessia. CUD	111
 Fonds des r 	rintercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin - CIIP moyens d'enseignement et des ressources didactiques recherche et de documentation pédagogique, IRDP	114
Composition	de la Conférence, de ses organes et commissions en 2009	119

Première partie

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CIIP POUR LES ANNEES 2009 à 2012

Réalisations du programme de travail de la CIIP pour les années 2009 à 2012

Suivi des travaux

En grisé: le programme adopté par la CIIP le 27.11.2008

LISTE DES RESPONSABLES

CBE	Christian Berger	MBE	Matthis Behrens
CCS	Caroline Codoni-Sancey	MNI	Michel Nicolet
CGS	Christian Georges	RCL	Raymond Clavel
DFO	Daniel Forchelet	RSO	Roberto Stocco
JCG	Jean-Claude Gosteli	YDE	Yves Delamadeleine
SHA	Souad Hachler-Derrous	NRY	Nicolas Ryser
JPM	Jean-Pascal Mougin		

1. ESPACE ROMAND DE LA FORMATION

Mettre en oeuvre la Convention scolaire romande (CSR) adoptée en 2008 renforçant la coordination et l'harmonisation entre les cantons ; avec le Plan d'études romand (PER) comme base.

	Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.09	Nouveau délai	Resp.
1.1	Harmoniser la structure scolaire.	CIIP	31.07.2014	Les cantons adhèrent à HarmoS et à la CSR		CBE
1.2	Organiser des tests de référence, en collaboration avec la CDIP.	IRDP	continu dès 2011	Etude en cours		MBE
1.3	Introduire les portfolios recommandés par la CDIP.	Cantons	2009 - 2012	Décision PEL I à l'étude Introduction du PELII et non généralisation		SHA
1.4	Coordonner la formation initiale et continue des enseignants.	CD HEP	dès l'adoption du PER	Concept en préparation		DFO
1.5	Organiser les épreuves romandes.	IRDP	continu à partir du 01.01.2009	Etude en cours		MBE
1.6	Elaborer des profils de connaissances/compétences.	IRDP	continu à partir du 01.01.2009	Etude en cours		MBE
1.7	Dotation et grille horaire Etudier l'élaboration dans les cantons de l'Espace romand de la formation d'une grille horaire type pour chacun des trois cycles.	SG CIIP	en continu	Etude en cours		YDE

2. PLAN D'ETUDES ROMAND (PER)

Adopter et mettre en œuvre le Plan d'études romand (PER)

	Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.09	Nouveau délai	Resp.
2.1	Valide le texte définitif du PER, tenant compte de la consultation	EPRO	31.03.2009	Aménagements du PER décidé par la CIIP en cours	27.05.2010	YDE
2.2	Informer et former le corps enseignant	EPRO	continu dès août 2009	Concept cadre de formation et information du corps enseignant adopté	Année scolaire 2010-2011	YDE DFO
2.3	Réaliser les supports (papier et électronique) du PER	EPRO du sous-projet Supports	31.12.2009	La plateforme électronique du PER (PPER) ouverte en octobre 2009	15 août 2010, délai livraison 1° édition papier du PER	YDE
2.4	Élaborer un concept d'évolution et de suivi du PER	EPRO du projet PER	mai 2010	Concept de suivi, d'évolution et d'évaluation du PER validé par le COPIL du PER	Mai 2010, adoption du concept par la CIIP	YDE

3. POLITIQUE DES LANGUES

Poursuivre la mise en œuvre la Déclaration de la CIIP relative à l'enseignement des langues en Suisse romande du 30.1.2003

	Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.09	Nouveau délai	Resp.
3.1	Anglais Choisir de nouveaux moyens d'enseignement pour les degrés 7 à 11		2009	Nouvel appel d'offres publié		
	Préparer l'introduction de l'anglais au pri- maire (phase pilote)		2010/11	En attente du choix du moyen phase pilote dans tous les cantons romands.Décision pour la plupart:enseignants du primaire niveau B1 ouC2 avec complément de formation et/ou généralistes, avec formation dodactique		SHA
	Introduire de nouveaux moyens d'enseignement	SG CIIP	dès 2012		2013	NRY
3.2	Enseignement facultatif d'une 3º langue étudier le potentiel de collaboration entre les cantons romands en ce qui concerne l'offre d'enseignement facultatif d'une troisième langue nationale		continu dès en- trée en vigueur d'HarmoS	À l'étude		
3.3	Eveil aux langues Développer des ressources EOLE pour le secondaire 1 et rééditer les volumes 1 et 2 d'EOLE, avec volet multimédia		2010	À l'étude en suspens pour le moment pour raisons financières	2013	
3.4	Portfolio européen des langues Suivre l'introduction du PEL II;		2009-2012	Introduction PELII effective mais pas sa généralisation-		
	Définir un concept d'introduction du PEL I		2009	travail sur recommandations et définition d'un concept d'introduction du PELI, puis PEL II		SHA

4. FORMATION DES ENSEIGNANTS

Poursuivre la mise en oeuvre d'une collaboration et d'une coordination efficaces entre HEP.

	Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.09	Nouv. délai	Resp.
4.1	Mettre en place et coordonner les offres et programmes romands de formation des disciplines dites rares.	HEP proposent, CDHEP coordonne avec niveau politique	2010	Fomation PIRACEF (activités créatrices et économie familiale) mise en place à la rentrée d'août 2009, signature du règlement apr les cantons en 2010.		
4.2	Mettre en place une offre de formation continue, notamment en anglais (introduction à l'école primaire).	CDHEP	dès 2009 en continu	Le groupe de travail « coordination romande et tessinoise de la formation continue dans l'enseignement et la formation » poursuit sa collaboration avec le GT des coordinateurs de la recherche pour analyser les besoins de formation continue et proposer des dispositifs communs de formation.		DFO
4.3	Intensifier la collaboration avec la COHEP dans la mise en place de la Conférence des hautes écoles, ainsi que dans la mise en oeuvre de la LAHE.	CDHEP	continu	Collaboration effective: présence active du directeur ISPFP à la CDHEP sur l'ensemble des dossiers.		
	ocurre de la LATIL.			Dès le 1.1.07, l'IFFP dispose d'un siège complet au sein de la CDHEP.		

5. DEGRÉ SECONDAIRE II (CULTURE GÉNÉRALE ET FORMATION PROFESSIONNELLE)

Participer aux développements des maturités professionnelle, spécialisée et gymnasiale; assurer une offre harmonisée de validation des acquis à l'échelle romande; favoriser des synergies entre les cantons pour abaisser les coûts.

	Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.09	Nouveau délai	Resp.
5.1	Participer aux travaux de la nouvelle ordon- nance de maturité professionnelle (nOMPR) et du Plan d'études cadres (PEC) fédéral qui suivra; le cas échéant, évaluer l'opportunité de créer un PER en application du futur PEC fédéral		une année après l'éta- blissement du PEC fédéral, connu en 2009-2010	GT CLPO « Maturité profession- nelle » en veille dès lors que le PEC fédéral n'a pas encore été établi		
5.2	.Mettre en place une offre harmonisée de validation des acquis à l'échelle romande		31.03.2011	La structure intercantonale né- cessaire à la mise en place d'une offre harmonisée est en place et fonctionne.		
5.3	Mettre en oeuvre un concept romand de développement de la maturité spécialisée.		PEC 2010-2011	RAS en l'absence d'une prise de position politique à ce sujet		JPM
5.4	Renforcer la coordination intercantonale pour les classes intercantonales ou romandes dans tous les domaines où le nombre d'apprentis identifiés dans chaque canton n'est pas suffisant pour justifier l'ouverture d'une classe au moins.		permanent	En cours		
5.5	Coordonner les mesures d'adaptation de la maturité gymnasiale selon les conclusions EVAMAR II.		dès 2009	RAS en l'absence d'une décision politique suite aux conclusions d'EVAMAR II et de la plate-forme nationale gymnases.		

6. ORIENTATION PROFESSIONNELLE, UNIVERSITAIRE ET DE CARRIÈRE

Garantir à tous les élèves un service d'orientation scolaire et professionnelle de qualité.

	Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.09	Nouveau délai	Resp.
6	.1 En liaison avec le niveau suisse, coordonner pour la Suisse latine :une politique de ges- tion des qualifications et des compétences du personnel des offices d'orientation (vali-			L'offre de formation continue est maintenant assurée par le CSFO. Elle est gérée par une Commission paritaire CCO-CSFO.		
	dation des acquis, formation continue) ;une gestion globale du processus qualité adapté à l'OSP.	CCO	continu	La phase pilote de la mise en place de la politique de gestion des qua- lifications, dont les conditions sont réglées par l'OFFT, est maintenant terminée.		
				Quelques initiatives cantonales de gestion de la qualité sont en place. La CCO doit encore travailler à un concept romand global.		DFO
6	.2 Elaborer une stratégie commune d'utilisation des outils psychométriques informatisés (batterie romande de test d'aptitudes et d'intérêts).	CCO	fin 2009	La batterie romande de test d'inté- rêts est opérationnelle; la batterie de test d'aptitude le sera dans le courant 2010		
6	.3 Elaborer, en collaboration avec la CLEO: des lignes directrices romandes pour la forma- tion des spécialistes appelés à donner les cours de préparation aux choix profession-	Groupe		Le rapport intermédiaire en cours d'achèvement (disponible en février 2010), il sera ensuite soumis à la CSG qui décidera de la suite à donner.	2011	
	nels en classe; une définition commune des éléments d'orientation à faire figurer dans le bilan ou portfolio de compétences des élèves terminant leur scolarité obligatoire.	mixte CCO- CLEO	L	Le groupe de travail en charge du « bilan en 8° » est à l'œuvre. Il livrera sa synthèse au printemps 2010.	Début 2010	

7. MOYENS D'ENSEIGNEMENT ET RESSOURCES DIDACTIQUES

Proposer et mettre à disposition des écoles et des enseignants des moyens d'enseignement et des ressources didactiques aux meilleurs prix et correspondant aux objectifs et finalités de l'école publique, dans les disciplines coordonnées à l'échelle de la Suisse romande

	Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.09	Nouveau délai	Resp
7.1	Assurer l'adéquation des moyens d'enseignements et ressources didactiques avec le PER.		continu	Hormis les TM-ACT, la Comeval a terminé l'évaluation des besoins. Rapport sur "S'exprimer en français"		NRY SHA
7.2	Évaluation des Moyens d'enseignement Développer le processus d'évaluation conti- nue des moyens d'enseignement		continu			
7.3	Français Choisir, éventuellement adapter ou réaliser des ressources pour l'apprentissage du français chez les élèves migrants de langue étrangère.		2009-2011	Moyens degré 9 publiés; adaptation degré 10 en cours; adaptation moyens second cycle primaire en cours, adaptations moyen premier cycle primaire partiellement réalisée; moyens enseignants primaires en cours d'élaboration A l'étude Rapport d'experts sur les moyens pour élèves allophones a été remis		NRY SHA

7.4	Français			Concention d'encomble en cours		
7.4	Réaliser une grammaire de référence pour les élèves du secondaire 1.		2009-2011	Conception d'ensemble en cours de réalisation (avec cahier des charges)		
7.5	Français Réaliser un ouvrage de référence pour les enseignants de français (degrés primaire et secondaire 1).		2009-2011	A l'étude		NRY
7.6	Mathématiques pour les degrés 11 et 2 (actuellement école enfantine)	المالية				
	Choisir, éventuellement adapter ou réaliser un ensemble de moyens d'enseignement et de ressources didactiques.	Groupe réali- sation	continu	A l'étude		
7.7	Mathématiques 3-6					
	Apporter les améliorations et développer les compléments nécessaires aux moyens d'enseignement et ressources didactiques existants.	Groupe réali- sation	2009-2010 continu	A l'étude	2012	
7.8	Mathématiques 7-8					
	Choisir, éventuellement adapter ou réaliser des ressources complémentaires électroniques.	GREM	2009-2010	A l'étude	2012	RCL
	Apporter les améliorations aux moyens d'enseignement et ressources didactiques existants.	Chem	2003 2010	/// ctade	2012	
7.9	Mathématiques 9-11					
	Apporter les améliorations et développer les compléments nécessaires aux moyens d'enseignement et ressources didactiques existants.	Groupe réali- sation	2009 puis continu	Étude de faisabilité	2011	
7.10	Mathématiques ressources électroniques Choisir, éventuellement adapter ou réaliser des ressources électroniques en vue d'inté- grer les TIC à l'école, verticalité Math 1-11.	Groupe réali- sation	continu	A l'étude		
7.11	Autres moyens (géographie, histoire,					
	sciences) Choisir, éventuellement adapter ou réaliser une offre de moyens d'enseignement et de ressources didactiques.		dès 2009 continu			PGI
7.12	Plate-forme romande numérique					
	Mettre à disposition des ressources électroniques d'apprentissage en ligne dans un espace sécurisé (extranet);Gérer une plateforme romande ressources électroniques d'apprentissage en ligne.		dès 2009			
7.13	Enseignement spécialisé Etablir un catalogue des moyens existants – étudier la possibilité de choisir des moyens contenant des cursus suffisamment différenciés pour qu'ils puissent être utilisés dans l'enseignement spécialisé.		2009 continu			

8. PRODUCTION DOCUMENTAIRE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Editer des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle, répondant aux besoins actuels, de qualité professionnelle et au meilleur coût pour les apprenti-e-s et étudiant-e-s.

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.09	Nouveau délai	Resp.	
8.1 Renforcer la collaboration avec les autres régions linguistiques dans le but d'éditions coordonnées.		continu	en cours.		JCG	
8.2 Reconduire le mandat OFFT pour les éditons CIIP-CREME.		2010	en cours.		JCG	

9. MÉDIAS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ICT)

Stimuler et soutenir les efforts des Départements et des écoles visant à faire des élèves des acteurs critiques dans la société de l'information

	Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.09	Nouveau délai	Resp.
9.1	Aider les cantons à remplir les objectifs du Plan d'études romand en matière d'éducation aux médias, aux images et aux technologies de l'information et de la communication (MITIC).	COMETE CP	continu	Organisation de la première journée intercantonale d'intégration des MITIC dans la pédagogie en mai 2009: RomandTIc. Reconduction prévue selon rythme biennal (avec journées cantonales les années paires)		
		Unité Médias		Conception et animation d'ateliers de formation calibrés, sur demande des HEP, des centres de ressources ou d'institutions (Memoriav)		
9.2	Contribuer à l'évaluation, à la mise à dispo- sition et à la production de ressources péda- gogiques MITIC, en lien avec le Plan d'études			Reconnaissance du site www.e-media par la COMEVAL comme ressource recommandée (nov. 2009).		
	romand (PER).		continu	Production du DVD « Animatou — Les 5 univers du matou » avec un dossier pédagogique en lien avec les PER (offert à 1000 exemplaires aux médiathèques et enseignants romands)		CGS
				Intensification de la production de fiches pédagogiques cinéma + TV en ligne sur e-media		
9.3	Maintenir et renforcer des partenariats entre les médias et les milieux de l'enseignement. Promouvoir de façon active l'usage des conte- nus médias et multimédias (notamment SSR).		continu	Semaine des médias à l'école organisée sur un rythme annuel. Participation à la mise en place, avec la TSR, des séries « Lire Délire » et « La Semaine des médias » Projet « Histoire vivante » pérennisé avec Alliance Sud et la FED		

10. EVALUATION

Développer la cohérence de l'évaluation du travail des élèves dans l'Espace romand de la Formation en édictant des lignes directrices et en produisant des outils adéquats, au service des enseignants.

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.09	Nouveau délai	Resp.			
Évaluation du travail des élèves	Évaluation du travail des élèves							
10.1 Développer et mettre en œuvre un dispositif (banque d'items) de gestion des épreuves communes romandes pour les branches mathématiques et français en fin de 9e année scolaire.								
10.2 Développer une première version des épreuves communes romandes.								
10.3 Étudier l'élargissement des épreuves pour la fin de la 6e et de la 10e année scolaire pour ces mêmes disciplines.		dès 2011						
10.4 Analyser l'opportunité d'une extension du dispositif à d'autres disciplines.								
10.5 Adapter le matériel « Lingualevel » d'évaluation des compétences en langues étrangères pour la Suisse romande.								
Évaluation du système								
10.6 Suivre le développement du monitorage par tests de référence. Vérifier la validité et apporter des compléments aux modèles de compétence en vue de la création d'items servant à vérifier l'atteinte des standards de base (en collaboration avec le Bureau HarmoS de la CDIP).		continu						
10.7 Analyser les liens de conformité entre standards de base et exigences du Plan d'études romand.		dès 2011						
Proposer des remédiations soit des standards, soit du Plan d'études romand.								

11. TRANSITION

Améliorer le passage de l'école obligatoire au secondaire II; du secondaire II au secteur tertiaire

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.09	Nouveau délai	Resp.
Transition secondaire I-secondaire II		(
11.1 Soutenir les jeunes ayant de la peine à intégrer le secondaire 2 (case management).		en fonction de l'avancement du projet « transition »			
11.2 Développer et mettre en place les profils de compétence et connaissance romands pour les élèves en fin de la scolarité obligatoire (en lien avec la CCO de la CIIP et la CDIP afin d'assurer l'articulation avec d'autres dispositifs d'orientation). (En collaboration avec la Taskforce transition de la CDIP.)		2011			MBE
11.3 Assurer la participation aux réseaux scien- tifiques en matière de transition au niveau romand, suisse et international.					
11.4 Participer aux activités de la Fondation des Régions Européennes pour la Recherch en Éducation et en Formation (FREREF) sur la thématique de la transition entre scolarité obligatoire, formation professionnelle et emploi.	SG CIIP	continu	Participation au projet européen Regio LLL		CBE

12. STATUT ET IMAGE DE L'ENSEIGNANT

Renforcer l'image de la profession enseignante.

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.09	Nouveau délai	Resp.
12.1 Poursuivre le partenariat avec le SER, dans le domaine du statut et de l'image de la profession enseignante.	SG CIIP	continu	À l'étude		
12.2 Développer et mettre en place une politique d'évaluation de l'enseignement.			À l'étude		CBE
12.3 Harmoniser les conditions de la mobilité des enseignants			À l'étude		

13. ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Préparer l'avenir de l'enseignement spécialisé et l'harmonisation romande de l'offre et de la demande

	Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.09	Nouveau délai	Resp.
	Mettre en oeuvre la RPT:réaliser la période transitoire;coordonner les concepts cantonaux. Adapter les objectifs de l'enseignement spécia- lisé en conformité avec l'accord CDIP relatif à la pédagogie spécialisée.	CES	31.12.2010	Accord sur la pédagogie spécialisée ratifié par cinq cantons (dont deux encore sous délai référendaire)Harmonisation des concepts cantonaux sera reprise après leur adoption. Les modifications législatives exigées par l'Accord CDIP sont en cours.		
13.3	Enseignement spécialisé et Plan d'études romand: adapter les Objectifs d'apprentissage	CES et EPRO du projet PER	en continu	Finalisation par L'EPRO du PER de l'aménagement du PER avant d'aborder ce thème.	en continu	
13.4	Scolarisation des enfants sourds et malentendants mener à son terme l'Observatoire de la surdité; poursuivre les projets d'Observatoire de la surdité.	CES, CSPS, HEPL	31.12.2009	L'observatoire a réuni les résultats de ses recherches dans un troisième rapport annuel. Reconduction par la CIIP de l'observatoire pour trois ans le 27 mai 2009	31.12.2012	YDE
13.5	Scolarisation d'élèves en situation de han- dicaps autres que la surdité ou la malenten- dance Etudier la problématique des élèves souffrant de :malvoyance ;troubles du comportement.	CES	continu dès 01.01.2009	La CES s'est intéressée à l'autisme lors de sa journée de réflexion. La Conférence a demandé un état des lieux sur la question et décidera de l'opportunité de créer un observatoire de l'autisme	en continu	
13.6	Veille technologique Etudier l'impact des progrès techniques relatifs à divers handicaps sur la gestion des populations concernées.	CES, CSPS	continu dès 01.01.2009	La CES a été informée des aides que l'on peut apporter aux en- fants «dys-» ou souffrant d'un autisme, ainsi que des résultats suite à l'implantation cochléaire d'enfants sourds.	en continu	

14. POLITIQUE CULTURELLE

Maintenir et renforcer l'identité romande sur le plan culturel en vue de constituer en Suisse romande un pôle culturel fort selon trois axes.

	Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.09	Nouveau délai	Resp.
14.1	Proposer pour la Suisse romande un instru- ment permettant de donner des moyens de production à des spectacles théâtraux d'enver- gure susceptibles de toucher un large public et fédérer les ressources financières affectées à ce but.		2012	Proposition faite aux cantons d'adhérer à l'association « Label + théatre romand ». Mise en place d'un concept de soutien (concours biennal) et d'un plan financier pour 2010-2014.		
14.2	Améliorer la formation préparatoire aux études de théâtre, afin d'accroître le bagage des candidats qui souhaitent se former à la HETSR ou dans des institutions du même type à l'étranger.		2012	Recensement par la CDAC des filières préparatoires dans les divers cantons romands. Contacts avec les responsables et examen de programmes proposés.		CGS
14.3	Examiner la constitution d'un nouveau fonds romand de soutien à la création audiovisuelle, en intégrant la composante bernoise francophone.		2012	Statuts d'une fondation romande pour le cinéma rédigés et plan financier proposé, en accord avec les représentants des collectivités publiques.		
14.4	Bibliothèques publiques					
	 développer des synergies entre les cantons, par exemple en créant une centrale d'achat commune; favoriser l'accès des migrants aux bibliothè- ques publiques. 					

15. INTÉGRATION DE LA FORMATION VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réaliser la notion de développement durable dans la pratique enseignante.

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.09	Nouveau délai	Resp.
 15.1 Faciliter l'intégration du concept de développement durable au sein de l'école, dans l'enseignement et dans le PER: coordonner les travaux du GREDD coordonner les travaux du réseau Education en vue du développement durable organiser les journées pratiques et les colloques annuels ainsi que le Forum bisannuel 	SG CIIP, FED,	en continu	Une journée pratique a été organisée le 12 septembre 2009 à Fribourg. Le GREDD s'est réuni deux fois en 2009. FED et FEE ont été impliqués	en continu	YDE

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.08	Nouveau délai	Resp.
16.1 Soutenir activement une participation institutionnalisée des parents dans l'école.	SG CIIP		à l'étude	delai	CBE
16.2 Délimiter le rôle des parents et des enseignants dans la mission de l'école.	3G CIIF		à l'étude		CBL
17. RECHERCHE ET DOCUMENTAT	TION				
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.08	Nouveau délai	Resp.
Missions principales de l'IRDP					
17.1 Consolider les coopérations entre acteurs de recherche romands en fonction des besoins de l'Espace romand de formation.		continu			
17.2 Préparer et instrumentaliser les travaux du Conseil de la recherche en éducation (CRE) et favoriser dans ce cadre la mise en réseau, le rapprochement et la collaboration des équipes de recherche en éducation, y compris celles du niveau tertiaire.		continu			
 17.3 Gérer la coordination et participer aux recherches en éducation et en formation au niveau romand dans les domaines d'évaluation:des systèmes de formation, des standards, des curriculums, des moyens d'enseignement, des didactiques en langues et mathématiques, des établissements de formation, des pratiques enseignantes et des apprentissages, ainsi que des performances des élèves. 		continu			MBE
17.4 Assurer le suivi scientifique des innovations introduites dans l'enseignement par la CIIP, mise en place d'indicateurs pour l'Espace ro- mand de la formation et l'élaboration d'études prospectives.		continu			
17.5 Assurer les services de documentation et de veille documentaire pour l'ensemble des organes de la CIIP.		continu			
18. GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA	SUISSE RO	MANDE			
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.08	Nouveau délai	Resp.
Suivre le mandat de prestation confié à l'Université de Neuchâtel pour accomplir les missions du GPSR.	Commission scientifique GPSR-UniNE	continu (depuis 2008)	Séance constitutive tenue en octobre 2009	GCIGI	DFO

Deuxième partie

ORGANES TRANSVERSAUX ET ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, CIIP Conférence des secrétaires généraux, CSG



Elisabeth Baume-Schneider présidente de la CIIP



Olivier Tschopp président de la CSG

MANDAT

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) exerce ses activités au profit des cantons latins conformément aux statuts du 9 mai 1996.

La conférence des secrétaires généraux (CSG) préavise, le cas échéant d'entente avec les conférences de chefs de service concernées, l'ensemble des objets soumis à la Conférence. Elle réunit les secrétaires généraux des départements de l'instruction publique des cantons membres ou les chef-fe-s de service qui assument une fonction analogue et désigné-e-s par le Chef ou la Cheffe de département.

THÈMES TRAITÉS EN 2009

La Conférence a traité notamment des sujets suivants :

Les parlements cantonaux ont achevé de ratifier les deux accords intercantonaux, *HarmoS* (Harmonisation de la scolarité obligatoire) au niveau national et CSR (Convention scolaire romande). Ils sont donc entrés en vigueur le 1^{er} août 2009. Les cantons ont jusqu'en 2015 pour mettre leur législation à jour. Le grand projet politique de création de *l'Espace romand de la formation*, annoncé dans la Déclaration politique du 15 avril 2005, ancré dans une Convention intercantonale, a donc abouti.

Aspects politiques

La mise en œuvre des deux accords va occuper ces prochaines années les cantons et la CIIP en particulier.

Réorganisation de la CIIP

Réalisations

Le plan de réorganisation de la CIIP proposé dans le rapport du Secrétaire général d'octobre 2006 est progressivement mis en oeuvre. Les travaux 2009 ont principalement porté sur le nouveau statut de la CIIP, conféré par la Convention scolaire romande. Les statuts de 1996 devront être adaptés d'ici 2011.

Au niveau des ressources, une étude relative à la structure de financement de la CIIP a été commandée. En effet, les nouvelles missions assignées à la CIIP par la CSR induisent une autre approche budgétaire. Une planification financière sur quatre ans est envisagée.

Plan d'études romand (PER)

La CIIP a mis la première version du PER en consultation et analysé les résultats au printemps 2009. En mai 2009, elle a décidé de procéder aux aménagements nécessaires, compte tenu des informations tirées de la consultation. Un vaste projet d'aménagement a été lancé; il aboutira à la version définitive. La formation des enseignants se déroulera au cours de l'année 2010-2011. L'introduction du PER est prévue en 2011.

Moyens d'enseignement et ressources

La Commission d'évaluation de la CIIP a proposé une planification de la mise à disposition des nouveaux moyens d'enseignement romands, tenant compte du PER. Cette planification fera encore l'objet d'ajustements en fonction des ressources à disposition. La CIIP a en particulier décidé d'accélérer l'adaptation des moyens d'enseignement des mathématiques pour les degrés 7-8-9 (futurs degrés *HarmoS* 9-10-11) en visant une nouvelle édition adaptée au PER pour la rentrée 2011.

Politique des langues

Enseignement du français: l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement, compte tenu des décisions de la CIIP prises en 2007, a concrètement commencé en 2009 (Atelier du langage et Livre unique destinés au niveau secondaire). Les travaux se poursuivent afin de recouvrir progressivement tous les niveaux de l'enseignement.

Enseignement de l'anglais: l'année 2009 a permis d'affiner les conditions cadre pour un appel d'offres qui a été lancé le 18 décembre 2009. L'introduction de l'enseignement de l'anglais à l'école primaire est prévue dès l'année scolaire 2013-2014.

Formation de danseur-danseuse interprète

La CIIP a décidé une étude de faisabilité en vue de la mise sur pied en Suisse romande d'une filière de danseur-danseuse interprète en danse contemporaine. Les cantons de Genève et de Vaud, à la demande de la CIIP, travaillent sur une offre commune.

Enseignement spécialisé

La CIIP a décidé de reproduire pour trois ans le dispositif mis en place concernant les sourds et malentendants.

Programme d'activités

La CIIP a adopté les rapports 2008 de la CIIP et de l'IRDP; elle a pris acte du rapport d'activités de RERO.

Finances

La Conférence a adopté les comptes 2008 et le budget 2010 de la CIIP, de l'IRDP, du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques, ainsi que ceux de RERO.

Elle a prévu une augmentation de 2 % des contributions cantonales, bloquées depuis quatre ans. Certains projets sont financés par des contributions affectées.

Coopération internationale

Comme membre de la Fondation des régions européennes pour la recherche en éducation et formation (FREREF), la CIIP a signé la Déclaration de Barcelone sur la contribution des régions et autorités territoriales dans l'organisation et promotion de la mobilité formative des personnes en mobilité professionnelle et initiale. Cet acte symbolique est lié aux travaux menés notamment dans le cadre de projet Leonardo visant à favoriser la mobilité des apprentis.

La CIIP s'est réunie à cinq reprises au cours de l'année 2009: les 13 février, 2 avril, 28 mai, 17 septembre et 19 novembre. Elle a reçu une délégation du SER lors de sa séance du 13 février 2009.

La CIIP

Elisabeth Baume-Schneider a été élue à la présidence de la CIIP pour quatre ans, lors de la séance du 28 mai, succédant ainsi à Anne-Catherine Lyon.

Philippe Gnaegi, Neuchâtel, a succédé à Sylvie Perrinjaquet.

La CSG s'est réunie à sept reprises: 21 janvier, 18 février, 12 mars, 6 mai, 1er juillet, 19 août, 28 La CSG octobre.

Olivier Tschopp, Jura, a succédé à la présidence à Jean-François Steiert.

La séance plénière des conférences de chefs de service a eu lieu le 12 novembre 2009. Le 13 novembre 2009, les CSG et CLEO ont tenu une séance commune.

Groupe d'appui à la gestion financière de la CIIP

MANDAT

Par décision du 17 septembre 2009, la CIIP a adopté un mandat d'analyse de la planification financière pour le financement de la Conférence. Un groupe d'appui est institué afin de proposer à la CIIP des modes de financement des cantons dans le but de parvenir aux objectifs fixés (article 1). Les membres sont des spécialistes des questions financières des administrations cantonales. Les cantons de Fribourg, Jura, Neuchâtel et Vaud sont représentés.

Le groupe a jugé indispensable de fournir à la CIIP une vue d'ensemble globale de la gestion financière de la CIIP. Il a travaillé à l'élaboration de plusieurs recommandations afin d'obtenir des décisions de principe permettant de mettre en place, rapidement, les instruments et la procédure financière de demain (rapport prévu début 2010).

Thèmes traités

Introduit par la présidente de la CIIP, puis sous les présidences respectives de Olivier Tschopp, secrétaire général JU et de Alain Becker, secrétaire général NE, le groupe s'est réuni à quatre reprises : les 10 août, 24 septembre, 9 novembre et 15 décembre à Neuchâtel.

Le Groupe

Secrétariat général de la Conférence, SG



Christian Berger Secrétaire général de la CIIP

Pour le secrétariat général de la CIIP, l'année 2009 a été marquée par le suivi de la procédure d'adoption de la Convention scolaire romande (CSR) et son entrée en vigueur.

Thèmes traités

La présentation des résultats de la consultation sur le Plan d'études romand (PER), ainsi que les travaux d'aménagements entamés en 2009, ont également mobilisé les ressources du secrétariat général.

Plan de réorganisation de la CIIP

Dans la foulée des propositions du rapport du secrétaire général « CIIP 2010 », commandé par la CIIP et déposé le 30 octobre 2006, le volet des bases légales a été mis en chantier, suite à l'adoption de la CSR. Il s'agit principalement d'adapter les statuts de la CIIP - datant de 1996 - et de préparer un règlement d'application de la CSR. L'organigramme de la CIIP (organes, processus de fonctionnement) est à l'étude : des propositions seront faites en 2010. Sur le plan financier, une étude a été initiée afin de préparer la CIIP et les cantons au nouveau contexte de l'Espace romand de la formation (ressources, financement des activités de la CIIP).

Le secrétaire général, ainsi que les collaborateurs et collaboratrices du secrétariat général, ont œuvré à la réalisation des objectifs de la CIIP en fonction de son programme d'activités 2009-2012. Le présent rapport annuel 2009 permet de faire l'état de la situation dans tous les domaines d'intervention du secrétariat général.

Activités

Michel Nicolet, collaborateur scientifique, a malheureusement été victime d'un accident cérébral le 31 janvier 2009. Il se remet lentement et sa convalescence sera longue. Nicolas Ryser (chef de projets pour les moyens d'enseignement des langues) et Souad Hachler (reprise des dossiers et organes traitant de la politique des langues) l'ont provisoirement remplacé.

Personnel

Conseil de la coordination, CC



Jean Delacrétaz président de la CC

MANDAT

Le Conseil de la coordination (ci-après le Conseil) a pour fonction de conseiller la Conférence en associant à son action l'ensemble des milieux concernés (responsables d'autorités et d'établissements scolaires, enseignants, parents d'élèves, parlementaires et représentants d'autres milieux économiques et sociaux). Il est un lieu de réflexion et d'échanges de vues, ainsi que d'avis et de propositions à l'intention de la Conférence. Sur demande ou de son propre chef, le Conseil examine, notamment sous l'angle de la pédagogie, les projets et travaux de la Conférence.

HarmoS et Convention scolaire romande: le Conseil a suivi de près les procédures de ratification dans les cantons, qui ont conduit à l'entrée en vigueur des deux accords le 1er août 2009.

Thèmes traités

Plan d'études romand (PER): le Conseil a pris connaissance des premiers résultats de la consultation. Il a constaté avec plaisir une forte adhésion aux principes essentiels comme la répartition des domaines et la formation générale. La phase d'aménagement du PER occupera le 2^e semestre de l'année 2009 et le premier semestre de l'année 2010. L'entrée en vigueur du PER est planifiée pour la rentrée scolaire 2011-2012.

Le Conseil a tenu une séance en 2009, le 5 mars.

Le conseil

Mutations:

Claude-Alain Kleiner (représentant l'AIDEP), démissionnaire, a transmis la présidence à **Jean Dela- crétaz** (CRoTCES);

Législatif VS: Véronique Maret-Bornet a remplacé Laurent Léger;

SER: Gaétan Emonet a remplacé Marcel Bulliard;

FAPERT: Judith Vuagniaux a remplacé Anne Seydoux et Sylvie Pittet Blanchette a suppléé Christiane Lavanchy.

Conférence latine de l'enseignement obligatoire, CLEO



Daniel Christen président de la CLEO

MANDAT

La conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO) est un instrument de travail de la CIIP au sens de l'art. 31 à 35 des Statuts. Elle traite des questions relevant de l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Plus particulièrement, elle:

- étudie et propose à la Conférence des mesures de coordination ou de réalisations communes;
- exécute les décisions de la Conférence et assure leur application dans les cantons;
- formule des avis sur tout objet qui lui est soumis par la Conférence ou la Conférence des secrétaires généraux;
- tient lieu de plate-forme d'informations réciproques entre les services de l'enseignement des cantons.

Elle collabore avec le secrétaire général de la CIIP pour la préparation des décisions de la Conférence et pour la surveillance de leur exécution.

THÈMES TRAITÉS EN 2009

Mise en œuvre de la Convention scolaire romande (CSR)

Pour la première fois, la CLEO et la CSG ont siégé ensemble (Saillon, 13.11.2009) pour aborder la « gestion de l'école au niveau intercantonal ». Les deux conférences ont esquissé des pistes pour lancer un projet relatif à la mise en œuvre la CSR (cf. nomination d'un chef de projet et d'un comité de pilotage). Elles ont aussi estimé indispensable de revoir les champs de compétences des différents organes CIIP à la lumière des contraintes de réalisation de l'Espace romand de la formation. Conscientes de la nécessité de traiter certaines questions en commun, la CLEO et CSG ont décidé d'organiser régulièrement des séances conjointes.

Convention scolaire romande

Projet de rapport final de consultation: la CLEO a préavisé positivement les conclusions de ce rapport;

Plan d'études romand (PER)

Concept d'information et de formation du corps enseignant: la CLEO a pris acte de ce concept, tout en demandant que les cantons conservent une certaine latitude dans sa mise en œuvre. Elle a demandé à être associée à la conception de sa réalisation.

Dotations et grilles horaires: la CLEO a pris connaissance de l'avancement des travaux relatifs à ce dossier.

Français: Langues

Nouveaux moyens d'enseignement «L'Atelier du langage » et le «Livre unique »: la CLEO a validé le rapport de vérification des ouvrages de 9^{eH} de ces deux collections;

« Mon Manuel de français »: la CLEO a approuvé la réalisation des cahiers de fiches élèves pour cette collection, conformément à la proposition de la ComEval;

Lingualevel: la CLEO a préavisé favorablement le lancement du projet d'adaptation de l'outil Lingualevel à la Suisse romande. Elle a toutefois conditionné son autorisation à la renégociation avec l'éditeur des conditions financières, afin d'éviter des frais liés tous les deux ans. Pour mémoire, Lingualevel consiste en un matériel d'évaluation de l'enseignement des langues étrangères destiné aux enseignants des degrés 7^H à 11^H.1

Groupe de référence enseignement du français (GREF): la CLEO a pris acte du rapport final établi par le GREF, à la fin de son mandat. La prolongation de ce dernier étant posée, la CLEO a émis un préavis négatif. Elle privilégierait une fusion entre le GREF et le REREF (*Réseau des responsables de l'enseignement du français*). Plus généralement, la CLEO a recommandé de revoir le rôle de bon nombre de groupes et commissions CIIP existantes;

Portfolino et Portfolio européen des langues I: la CLEO a confirmé son adhésion au portfolio en général mais recommandé à la CIIP d'introduire le PELI de manière progressive et non contraignante. Elle l'invite à opter pour des modalités d'introduction du PEL visant à *convaincre* les enseignants plutôt qu'à leur imposer cet outil, en s'appuyant sur la formation initiale. Il devrait être intégré aux moyens d'enseignement existants.

Anglais:

« Profil de l'enseignant-e d'anglais dès la 7e année $^{\text{H}}$ » :

- la CLEO a validé les conclusions du rapport final du groupe de travail intercantonal « Profil de l'enseignant-e d'anglais dès la 7e annéeH », qu'elle a ainsi dissout;
- elle a confirmé que, pour la phase transitoire, le niveau certifié d'anglais B2 devrait être suffisant, sachant que la formation peut se poursuivre sur une base cantonale ou intercantonale;
- elle a déclaré vouloir être attentive à ce que les efforts déployés par certains enseignants, pour suivre une formation continue en vue de la phase transitoire, ne restent pas lettre morte;
- de manière générale, la CLEO a préconisé que la formation en anglais des enseignants soit coordonnée sur le plan romand lorsque qu'elle est liée aux moyens d'enseignement; le niveau de langue à atteindre relevant par contre, selon elle, de la politique d'embauche des cantons;

Elle a pris acte du report de l'introduction de l'anglais en 7^e année à 2013.

Mathématiques, degrés 7-8H: la CLEO s'est ralliée à l'avis de la CSG consistant à raccourcir au 31.8.2011 (au lieu de 2012) le délai de réalisation de l'expertise de ces moyens;

Mathématiques, degrés 3-6H: la CLEO a validé le préavis et les propositions de la ComEval concernant l'aménagement de cette collection;

Fiches didactiques EPS (Education physique et sportive): confirmant les propositions de la ComEval, la CLEO a validé:

- l'adoption des fiches didactiques EPS destinées aux généralistes enseignant l'éducation physique aux élèves de 4 à 10 ans;
- l'ouverture d'un chantier relatif à l'extension de ces fiches pour les 11-12 ans;
- l'ouverture d'un chantier relatif à l'élaboration des fiches plein air.

Moyens d'enseignement

¹ Hse réfère à la nouvelle numérotation HarmoS.

Lignes directrices latines pour la formation des enseignants chargés de l'information scolaire et professionnelle

Formation des enseignants

Sur proposition de la conférence des chef-f-es de service de l'orientation professionnelle (CCO), la CLEO a accepté de constituer un groupe de travail mixte pour élaborer des lignes directrice latines dans le domaine de l'information scolaire et professionnelle.

L'objectif consiste à s'entendre sur un programme romand, allégé par rapport au « *Profil de la formation complémentaire enseignant-e spécialiste en information scolaire et professionnelle* », adopté par la CDIP en 2007, et jugé surdimensionné par rapport aux besoins des cantons latins. Il ne s'agit pas de contrecarrer ce *Profil*, mais de définir ensemble quel profil est recherché pour le travail en classe des enseignants.

Ce groupe mixte a travaillé durant toute l'année 2009. Ses conclusions seront présentées en 2010 à la CCO et CLEO avant d'être remises à la CIIP.

Formation des responsables d'établissements (FORDIF)

FORDIF

La CLEO a recueilli les critiques émises par de nombreux participants à cette nouvelle formation, quant à son contenu et à sa forme. Elle a agi pour que des remédiations soient apportées; en bref, que le contrat de prestation conclu entre le consortium et la CIIP soit respecté. Deux membres CLEO ont été désignés pour faire partie de la commission de suivi FORDIF.

Autres préavis à l'intention de la CIIP

Autres préavis

Concept romand de scolarisation des élèves sourds et malentendants (projet OPERA): la CLEO a préavisé favorablement le maintien du dispositif mis en place; et la prolongation du mandat confié au Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) et à la HEP-Lausanne;

Consultation CDIP sur le « Profil pour les formations complémentaires Direction d'établissement scolaire » : la CLEO a validé le projet de réponse CIIP, moyennant quelques ajustements ;

Consultation CDIP sur la «Catégorisation des diplômes d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire »

- La CLEO a marqué, a priori une préférence pour la variante 2 élaborée par le groupe de travail. Cette variante prévoit un diplôme permettant d'enseigner les disciplines noyau (langue première; première langue étrangère; mathématiques sciences humaines / naturelles) durant les huit premières années d'école (degré primaire). Les étudiants ont ensuite le choix entre un profil [pour le niveau école enfantine et les deux premières années primaires (1–4)] et l'un des deux groupes de disciplines [deuxième langue étrangère et sport ou musique et activités créatrices] pour les quatre dernières années primaires (5-8):
- Enfin, la CLEO a préconisé le niveau Bachelor avec possibilité d'acquérir un Master en cours de carrière;

Financement de la CRoTCES: la CLEO a accepté de reconduire le financement des cantons de la conférence romande et tessinoise des chefs d'établissement secondaire (CRoTCES), à hauteur de 20000 francs, pour les trois prochaines années;

Divers

Projet de recherche « Théâtre et l'école » de la HETSR: la CLEO a pris acte de la volonté de *La Manufacture* d'entreprendre cette recherche et donné son accord à ce que les établissements y participent, mais sur une *base volontaire*;

Cours sur la sécurité au laboratoire de chimie: sollicitée par la Société suisse des professeurs de sciences naturelles, la CLEO a laissé la liberté aux cantons d'autoriser des enseignants ou directeurs d'établissement à participer, sur une base volontaire, au cours proposé par la commission romande de chimie.

Séances 2009: 21 janvier, 4 mars, 29 avril, 24 juin, 16 septembre et 13 novembre.

La conférence

Présidence : Daniel Christen, directeur général de l'enseignement obligatoire (DGEO) du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) du canton de Vaud.

Secrétariat: Caroline Codoni-Sancey, collaboratrice scientifique au SG-CIIP.

Composition du Bureau: Daniel Christen (VD), président; M. Léon Gurtner (FR), vice-président; Georges Schürch (GE) et Caroline Codoni-Sancey (SG-CIIP).

Mutations: Cilette Cretton (VD), devenue responsable du projet HarmoS pour son canton, a été remplacée par Serge Martin, promu directeur général adjoint en charge de la pédagogie.

Commission pédagogique, CP



Serge Martin président de la CP

MANDAT

Créée en 1998, la commission pédagogique (CP) a un rôle primordial dans tous les dossiers qui revêtent un accent pédagogique prononcé. Ainsi, l'introduction d'un nouveau moyen d'enseignement et celle du Plan d'études romand (PER) constituent des domaines qui relèvent de sa compétence.

Accord HarmoS et Convention scolaire romande: la commission a suivi de près l'évolution de la situation dans les cantons en phase de ratification parlementaire. Elle s'est réjouie de la mise en œuvre probable des deux accords en 2009.

Thèmes traités

Plan d'études romand (PeR): la commission a participé à la consultation sur le PER et pris position de manière très favorable; elle a attiré l'attention sur le soin à prendre pour sa mise en œuvre;

Enseignement du français: la commission pédagogique a mis en place deux commissions de vérification: l'une pour la collection *Mon manuel de français* (au primaire); l'autre, pour les ouvrages *Atelier du langage* et *Livre unique* 10^{eH}.

Elle a ensuite adopté les rapports de vérification des ouvrages Atelier du langage et Livre unique 9^{eH} ; ainsi que de la collection Mon manuel de français pour le primaire (moyennant certaines corrections).

Enseignement de l'allemand: la commission a pris connaissance de la planification prévue pour le renouvellement des moyens d'enseignement de l'allemand.

Enseignement des mathématiques: la commission a pris acte des travaux d'adaptation prévus pour une nouvelle édition des moyens d'enseignement des mathématiques 9-10-11^H.

Education à l'environnement: la commission a donné un préavis positif à l'adaptation de moyens d'enseignement pour le degré primaire.

Sciences, géographie et éducation musicale: la commission a donné un préavis positif à l'ouverture de chantiers en vue de l'introduction de moyens d'enseignement adaptés au PER en sciences, géographie et éducation musicale.

Elèves allophones: la commission a donné un préavis sur le rapport d'un groupe de travail chargé de la mise à disposition de moyens d'enseignement pour les élèves allophones.

Travaux des groupes de référence: la commission a suivi les travaux des différents groupes de référence de la CIIP: GREF (enseignement du français), GREL (enseignement des langues étrangères), GREM (enseignement des mathématiques).

Epreuves de référence: les épreuves sont une mesure décidée par la CIIP en 2005 et l'IRDP a reçu mandat de les réaliser. La commission a pris connaissance de l'état du dossier. Suite à l'acceptation

par la CIIP de l'avant-projet, un consortium romand s'est formé. Il a travaillé sur des scenarii possibles dans l'Espace romand de la formation. Ceux-ci ont été soumis à la Conférence, mais elle a pris la mesure de l'implication que peuvent être des épreuves de référence, particulièrement sur les données des élèves.

Intégration des technologies de l'information et de la communication: la commission a participé à la mise sur pied d'une journée d'échanges, *RomandTlc*, le 6 mai 2009 à Lausanne. L'expérience étant concluante, elle sera renouvelée sur un rythme bisannuel.

Réalisations

La commission pédagogique a siégé à trois reprises en 2009 : les 3 mars, 3 novembre et 15 décembre.

La commission

Formation en Direction d'Institutions de Formation, FORDIF



Daniel Forchelet président de la commission CIIP-FORDIF

La CIIP a décidé en 2007 de transformer l'ancienne offre de formation des cadres scolaires (FORRES) en une offre de formation reconnue comme filière tertiaire. Un contrat de prestation a été conclu entre la CIIP et le consortium FORDIF réunissant la Haute école pédagogique de Lausanne, l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et l'Université de Genève (UNI-GE) ».

Le dispositif FORDIF propose trois niveaux de formation, correspondant à trois certifications consécutives et distinctes :

- 1. **Certificat** en administration et gestion d'institutions de formation CAS (équivalant à 10 crédits ECTS);
- Diplôme en gestion et direction d'institutions de formation DAS (équivalant à 30 crédits ECTS);
- Master en direction d'institutions de formation et politique de l'éducation MAS (équivalant à 60 crédits ECTS).

La filière CAS

La première volée intercantonale de cette nouvelle filière CAS a démarré en octobre 2008 avec 54 participants, pour se terminer en avril 2009. 50 participants prennent part au CAS intercantonal se déroulant de septembre 2009 à mai 2010. Pour répondre à la demande, un CAS spécifique destiné à 58 nouveaux responsables d'établissements primaires fribourgeois a été mis sur pied en parallèle.

32 % des participants au CAS sont actifs dans les degrés préscolaire et primaire. 28 % occupent des fonctions dans le secondaire I. 25 % proviennent du secondaire II (15 % des gymnases et écoles de culture générale; 10 % des écoles professionnelles). Enfin, 15 % des participants sont actifs dans le degré tertiaire (3 %) ou occupent d'autres fonctions – inspecteurs scolaires, conseillers pédagogiques, syndicalistes, responsables au sein d'un département de l'instruction publique (12 %).

Passerelle FORRES – FORDIF

Une formation particulière, destinée aux porteurs d'une attestation FORRES ou ISPFP de directeur d'école, a été développée sur mandat de la CIIP. Elle permet aux intéressés d'accéder aux trois crédits ECTS nécessaires à l'obtention du CAS-FORDIF en administration et gestion d'institutions de formation. D'une durée de cinq journées, la première édition du « CAS-Passerelle » a eu lieu au printemps 2009 et a été suivie par 69 participants. Cette formation sera reconduite.

Filières DAS et MAS

Comportant 30 journées de formation, le DAS constitue la suite logique du CAS et s'adresse aux porteurs de ce premier titre. La FORDIF a lancé le premier DAS en octobre 2009. 28 participants (Genève 10, Vaud 10, Valais 4, Fribourg 2, Neuchâtel 1 et Jura 1) fréquentent cette formation qui se terminera le 12 novembre 2010. Le DAS suivant débutera en automne 2010. Enfin, l'ouverture d'un MAS - suite logique du DAS - est prévue pour 2012.

Dispositif d'évaluation de la qualité

Le consortium FORDIF a développé un dispositif d'évaluation de la qualité de son offre par les participants. Ce dispositif repose sur quatre éléments :

- 1. Evaluation quotidienne de la qualité des journées de formation;
- 2. Evaluation par module de la qualité de la formation;
- 3. Evaluation de l'ensemble de la formation (CAS, DAS ou MAS);
- 4. Mise sur pied d'un groupe de référents composé de participants aux formations.

Manifestations - Réunions

Deux cérémonies de clôture ont eu lieu durant l'année sous revue. La première a été organisée à Genève le 17 février 2009; la seconde à Lausanne le 3 décembre 2009.

Dans le cadre de son mandat, le Comité de direction FORDIF - composé d'un représentant par Haute Ecole - s'est réuni à neuf reprises en 2009 (journées complètes de travail).

Profil CDIP pour les formations complémentaires Direction d'établissement scolaire

Les cantons de la CIIP ont répondu à la consultation de la CDIP sur le « Profil pour les formations complémentaires Direction d'établissement scolaire » lancée en 2009. Si le niveau d'exigence varie d'un canton à l'autre, tous se sont accordés à dire que le CAS à 10 crédits offert actuellement par le consortium FORDIF constitue un minimum et qu'il appartient aux cantons de décider dans quelles circonstances il y a lieu d'exiger un niveau de formation plus élevé.

Le profil finalement édicté par la CDIP à fin 2009 constitue en un CAS à 15 crédits, incompatible avec le mandat de prestation conclu entre la CIIP et le consortium FORDIF. En 2010, la Commission CIIP-FORDIF proposera des scénarios de développement de l'offre de formation tenant compte du profil CDIP, des mesures transitoires et la révision du mandat de prestation. Il appartiendra ensuite à la plénière CIIP de décider si il y a lieu de s'aligner sur le profil de la CDIP et selon quel scénario.

Commission CIIP-FORDIF

La Commission scientifique chargée du suivi scientifique du contrat de prestations liant la CIIP au consortium FORDIF a été mise sur pied en 2009. Elle s'est réunie les 2 juin et 24 septembre 2009.

Présidence: Daniel Forchelet, Secrétaire général adjoint de la CIIP;

Membres: Olivier Baud (SER), Michel Beytrison (CLEO), Jean Delacrétaz (CROTCES), Alexandre Etienne (président 2009 du Consortium FORDIF), Michel Guyaz (AIDEP), Nicolas Renevey (CLPO), Georges Schürch (CLEO).

Secrétariat: Angélique Schriber, collaboratrice administrative au secrétariat général de la CIIP.

Fondation La Science appelle les jeunes, SAJ



Stefan Horisberger directeur de SAJ

MANDAT

L'objectif de la fondation est de promouvoir la recherche auprès des jeunes afin d'assurer la relève dans le domaine de la science. Elle encourage les jeunes âgés de 10 à 21 ans en leur donnant l'occasion de participer à des semaines d'étude dans des instituts scientifiques, au Concours National avec leurs projets, ainsi qu'au « Swiss Talent Forum ».

En 2009, 287 jeunes au total ont participé à neuf semaines d'étude interdisciplinaires, ce qui correspond à une augmentation de 23 %. Le succès de la semaine d'étude girls@science, organisée en janvier 2008, a incité la Fondation à proposer aussi cette initiative aux garçons (boys@science) en 2009.

Activités

Autre nouveauté dans le calendrier de la manifestation: l'apparition de la semaine d'étude « Place financière suisse ». Au sein de différents instituts financiers, les participants ont découvert le fonctionnement des bourses mondiales et bénéficié d'un précieux aperçu du monde complexe de la branche financière.

Le 43° Concours National s'est déroulé du 23 au 25 avril 2009 à l'Université de Genève. Dans le cadre des festivités données en l'honneur du 450° anniversaire à Unimail, 78 jeunes (+ 22 %) ont présenté au total 58 travaux de recherche.

Lors du premier *Swiss Talent Forum* intitulé *The Energy Challenge*, 126 jeunes européens ont débattu pendant cinq jours de la gestion de nos ressources limitées en énergie.

- Vif succès de l'équipe Suisse lors du concours européen à Paris (cinq prix spéciaux);
- Exposés au cours de différents forums publics axés sur l'éducation/la formation;
- Développement du travail médiatique: reportages à la télévision (Tagesschau, émission Einstein),
 à la radio (Rete uno) dans la presse écrite (20minutes, Tagesanzeiger; NZZ; Sonntagszeitung) et la presse spécialisée (STZ Swiss Engineering, NaTech, Panorama, Gymnasium Helveticum).

Le domicile de la fondation est passé de Bâle à Berne.

La Fondation

Résultats

Mutations à l'intérieur du Conseil de fondation :

- Joël Mesot (Directeur de l'Institut Paul Scherrer) a succédé à Louis Schlappbach (ancien Directeur de l'Empa);
- Thorsten Künnemann (Directeur Technorama) a remplacé Remo Besio (ancien Directeur Technorama);
- Ruedi Vontobel (IBM) a pris le relais derrière Francis Kuhlen (ancien IBM).

Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Education et en Formation, FREREF



Jean Vanoye président de la FREREF

MANDAT

L'association internationale «Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Education et en Formation» (FREREF) a pour buts, non lucratifs d'utilité internationale, de développer la recherche en éducation, en relation avec les problèmes politiques qui se posent dans les régions et les pratiques d'éducation et de formation qui s'y développent. Elle vise à promouvoir la coopération entre régions européennes dans ce domaine.

La FREREF a été créée en 1991 sur l'initiative de la Catalogne, la Lombardie et des Rhône-Alpes; très vite rejointes par le Bade-Wurtemberg, la Communauté Française de Wallonie-Bruxelles, le Canton de Genève et le Luxembourg. La CIIP est devenue membre de la FREREF le 1.1.2003; dès lors, la participation de la région de Suisse romande ne s'est plus limitée au seul canton de Genève. Aujourd'hui, plus d'une trentaine de Régions européennes participent aux travaux de la FREREF.

La FREREF se définit comme une plate-forme d'échange et de coopération qui favorise les échanges entre responsables politiques, hauts responsables administratifs et scientifiques engagés dans des recherches concernant le domaine de l'éducation et de la formation.

Elle est placée sous le haut patronage des autorités politiques des régions membres.

Le secrétaire général représente la CIIP au Conseil d'administration, ainsi qu'à l'Assemblée générale (avec le directeur de l'IRDP, Matthis Behrens). Il siège également à la direction exécutive. En tant que membre de la FREREF, la CIIP doit principalement :

- a) intégrer un réseau existant au moins;
- b) créer son propre réseau.

Pour les cantons, la FREREF a pour principale valeur ajoutée sa capacité de mobiliser des chercheurs, politiques et acteurs de terrain travaillant dans les mêmes domaines de recherche en éducation et formation, orientés vers *l'Apprendre tout au long de la vie*.

Les réunions des universités d'été, les consortiums de régions actives dans les différentes facettes du projet européen Regio LLL permettent un avancement plus rapide des thématiques traitées dans chacune des régions, même selon des modalités différentes, grâce aux échanges de connaissances et de pratiques.

La CIIP est notamment présente dans :

- les universités d'été sur l'apprentissage tout au long de la vie (compétences, mobilités, transitions, etc.;
- le projet européen Regio LLL: transition Ecole vie active, mobilités des apprentis
- un projet européen ECVET (formation professionnelle): reconnaissance des crédits européens pour la mobilité;
- un projet traitant des cas de « décrochage raccrochage scolaire » (avec d'autres régions européennes et le Québec, aussi membre de la FREREF).

L'apprentissage tout au long de la vie

Thèmes traités

Depuis quatre ans, la FREREF organise une Université européenne d'été sur des thèmes du LLL (*Life Long Learning*). La dernière s'est tenue à Barcelone en septembre 2009 et a porté sur le thème: «Apprendre tout au long de la vie, la crise et les Régions: quelles tensions révélées, quelles opportunités nouvelles?».

Regio LLL

La CIIP participe avec 15 régions européennes au **projet européen Regio LLL dans le cadre du programme Leonardo**. Ce projet génère en Suisse des activités liées par exemple aux processus de transition Ecole – vie active, de mobilité des apprentis, ainsi que de décrochage-raccrochage scolaire

Le secrétariat général gère l'ensemble des actions des partenaires suisses.

La FREREF développe une nouvelle stratégie de positionnement notamment auprès de la Commission européenne Education et Formation. D'ici 2010, les enjeux sont :

- un positionnement européen en terme de réseau de Régions, reconnu par la Commission européenne et le Conseil européen des régions;
- un élargissement des membres de la FREREF avec de nouvelles adhésions: régions mais aussi institutions intéressées par les buts de la FREREF (universités, conseils économique et social, etc.) et personnalités reconnues (scientifiques) actives dans les domaines principaux de la FREREF;
- le développement de partenariats spécifiques entre régions membres ou non-membres de la FREREF;
- la participation à des projets européens (ex. Regio LLL est un projet déposé par la FREREF et accepté par la Commission européenne : il concerne 17 régions, dont la CIIP, et se déroule de 2008 à 2010. La subvention européenne représente près de 430 000 euros la Confédération helvétique a accordé à la CIIP un montant de 60 000 francs suisses environ);
- une nouvelle organisation de la FREREF. Cette sorte de « re-fondation » doit lui permettre d'être prête en 2010 à assumer sa nouvelle position au sein du concert européen des organisations oeuvrant au développement des régions membres dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, sur les plans politiques, économiques et sociaux. L'Assemblée générale a ainsi pu adopter de nouveaux statuts.

Mobilité

La CIIP, à l'instar de nombreuses régions et institutions en Europe, a signé la *Déclaration sur la contribution des pouvoirs régionaux dans l'organisation et promotion de la mobilité formative des personnes en formation professionnelle initiale*. Cette initiative, issue de la Catalogne, permettra de développer les programmes de mobilité des travailleurs, en particulier des apprentis.

La Direction exécutive travaille sur trois axes de développement principaux:

- les nouveaux statuts avec les organes et le financement de la Fondation;
- la politique d'élargissement: conditions d'admission et statut des membres;
- le développement de nouveaux partenariats.

Assemblée générale: 29 janvier 2009.

. .

Conseil d'administration: 29 janvier 2009.

Conseil des régions de l'Université d'été: 29 et 30 janvier, 4 avril, 4 septembre 2009.

Direction exécutive: 28 janvier, 15 avril, 12 juin, 2 septembre, 11 décembre 2009.

La Fondation

Troisième partie

ORGANES SPÉCIFIQUES SELON OBJECTIFS DU PROGRAMME 2009-2012

PLAN D'ÉTUDES ROMAND

point 2 du programme 2009-2012

Adopter et mettre en œuvre le Plan d'études romand (PER).

Plan d'études romand, PER



Yves Delamadeleine, SG CIIP responsable du PER

La CIIP a validé le rapport sur la consultation du projet PER fin mai. Les travaux d'adaptation ont démarré à la rentrée. Durant l'automne, plus d'une centaine de rédacteurs ont travaillé à une nouvelle version du PER. Près de 500 demandes de modifications ont été examinées. Pour chacune d'entre elles, un procès-verbal a été établi, motivant l'acceptation ou le rejet d'une proposition. Le rapport sur cette opération sera finalisé au printemps 2010 en vue d'une adoption par la CIIP et d'une mise en application au début de l'année scolaire 2011-2012.

Activités

(In)formation des enseignants

L'équipe de projet du PER (EPRO) a développé un concept cadre de formation et d'information du corps enseignant. La Conférence l'a adopté le 27 mai 2009. Elle a prié la CLEO de piloter l'opération de formation et d'information en collaboration avec la CDHEP. La formation et l'information du Corps enseignant débutera en septembre 2010 et se poursuivra jusqu'en 2014.

Plate-forme électronique

Suite à l'adjudication du travail d'élaboration de la plateforme électronique du PER, le développement de celle-ci s'est concrétisé en octobre 2009 avec l'ouverture du site de la plateforme. En collaboration avec l'équipe de projet du PER, le concept de la version papier est en voie de réalisation. La première édition est prévue en août 2010.

Concept de suivi, d'évolution et d'évaluation du PER

L'EPRO du projet PER a élaboré un concept de suivi, d'évolution et d'évaluation du PER. La Conférence devrait l'adopter en mai 2010.

POLITIQUE DES LANGUES

Point 3 du programme 2009-2012

Poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration de la CIIP relative à l'enseignement des langues en Suisse romande du 30.01.2003.

Enseignement des langues en Suisse romande





Michel Nicolet Souad Hachler-Derrous Responsables des dossiers de la politique des langues

Groupe de référence « Enseignement du français », GREF	p. 37
Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement du français, REREF	p. 37
Groupe de référence de l'enseignement des langues étrangères, GREL	p. 38
Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement des langues étrangères, RERLANG	p. 38
Réseau des responsables cantonaux des échanges, REREL	p. 39
Réseau formation/intégration migrants	p. 39
Groupe de travail romand Portfolio européen des langues pour jeunes et adultes, PEL	p. 40

Politique de la langue française



Marie-José Béguelin présidente de la DLF

Délégation à la langue française, DLF

Groupe de référence «Enseignement du français», GREF

MANDAT

Institué par la CIIP le 30 avril 2004, le «Groupe de référence enseignement du français» (GREF) a reçu mandat de mener une réflexion sur les besoins en matière d'enseignement du français en Suisse romande dans le cadre des principes adoptés par la CIIP en avril 2003 et en conformité avec la Déclaration de la CIIP sur la politique de l'enseignement des langues du 30 janvier 2003.

Pour assurer un échange continu d'informations et d'expériences entre cantons et favoriser une approche coordonnée des questions touchant à l'enseignement du français, le GREF s'appuie sur un « Réseau des responsables de l'enseignement du français » (REREF).

Le GREF a consacré une grande partie de son activité au suivi du chantier « nouveaux moyens d'enseignement de français » . Il s'est prononcé sur le rapport d'évaluation de l'IRDP sur les séquences didactiques *S'exprimer en français*, élaboré par deux de ses membres J.-F. de Pietro et Martine Wirthner. Il a préavisé favorablement ce rapport et mis en évidence l'articulation possible par le GREF entre les nouveaux moyens et les séquences didactiques.

Thèmes traités

Arrivé au terme de son mandat de quatre ans, le GREF a demandé à la CIIP une prolongation, assortie d'un plan d'action précis autour de trois axes :

- accompagner le chantier des moyens d'enseignement de français,
- aider au réaménagement du PER pour le domaine des langues;
- présenter des propositions d'articulation entre les séquences didactiques S'exprimer en français et les nouveaux moyens d'enseignement de français.

Le GREF a participé au réaménagement du PER avec le concours de son président Ch. Merkelbach (chef du projet PER) et deux de ses membres J.-F. de Pietro et D. Elmiger.

Le groupe s'est penché sur la question du concept *Boîte à outils* auquel il travaillera en collaboration avec le REREF.

Le GREF s'est réuni à deux reprises sous la présidence de M. Christian Merkelbach: les 11 mai et 7 Le groupe septembre.

Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement du français, REREF

Le REREF, rattaché au GREF, a mis plus particulièrement l'accent sur l'échange d'information régulier autour des projets réalisés dans les cantons et sur le suivi des dossiers en cours en lien avec les futurs moyens d'enseignement de français.

Thèmes traités

Il s'est déclaré favorable aux conclusions du rapport de l'IRDP « Évaluation du moyen d'enseignement S'exprimer en français ». Il a retenu les propositions faites dans le rapport avec une suggestion concernant le développement des séquences à l'aide de l'outil informatique en réactivant des séquences. Le REREF a été sollicité pour la création d'une cellule de veille.

Le réseau est amené à collaborer avec le GREF dans la définition du concept « Boîte à outils ».

Le REREF s'est réuni trois fois: les 28 janvier, 15 mai et 18 novembre sous la présidence de S.Hachler.

Le réseau

Mutations: deux démissions, Yves Baumann (FR) en janvier, Denise Delachaux (NE) en mars; et deux nominations (en remplacement), Jean-François Beaud (FR) en mars, Miguel De Morais (NE), en mai

Groupe de référence de l'enseignement des langues étrangères, GREL

Mandat

La CIIP a institué le Groupe de référence de l'enseignement des langues étrangères (GREL) le 31 janvier 2005 avec pour mandat de :

- mener une réflexion sur les besoins généraux en matière d'enseignement des langues étrangères en Suisse romande, dans le cadre de la Déclaration de la CIIP du 30 janvier 2003;
- suivre les travaux de mise en œuvre des principes contenus dans ce document.

Le GREL a poursuivi la mise en œuvre du concept de didactique intégrée et réactivé les deux mandats d'études (*Langues anciennes et didactique intégrée* et *Recension de pratiques de didactique intégrée*) en collaboration avec l'Université de Neuchâtel et la HEP-Vaud. Le questionnaire sur l'inventaire des pratiques de didactique intégrée a été établi. Il est passé à la phase d'application en collaboration avec le RERLANG qui fournit la liste des établissements concernés. Le GREL étudiera le rapport qui lui sera livré portant sur les langues anciennes et leur place dans une didactique intégrée.

Thèmes traités

Le GREL a également pris position sur le projet de PER et fait des recommandations concernant la didactique des langues. Il a donc été tenu compte du regard d'experts dans le domaine des langues dans le PER.

Le GREL a élaboré le concept et supervisé le contenu du programme du 4° Forum Langues de la CIIP qui s'est tenu le 25 novembre 2009 en collaboration avec la HEP-Valais à Martigny. Le groupe a été sollicité pour apporter un éclairage sur les liens entre la didactique des langues étrangères et la didactique du français.

Le GREL s'est réuni en séance à quatre reprises durant l'année soit : les 3 février (séance élargie avec le RERLANG), 9 février, 29 mai, 15 octobre, sous la présidence de Laurent Gajo.

Le groupe

Il s'est réuni aussi pour le Forum des langues le 25 novembre 2009.

Mutations: Carine Maillat Reymond a démissionné en juin 2009.

Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement des langues étrangères, RERLANG

Le RERLANG, rattaché au GREL, s'est efforcé d'assurer un échange entre cantons et un suivi régulier des projets en cours au niveau de l'introduction dans les cantons de la collection de moyens d'enseignement d'allemand *Geni@l*. Il a désigné un sous-groupe de travail qui proposera des critères pour le choix d'un futur moyen d'enseignement d'allemand.

Thèmes traités

Il s'est plus particulièrement intéressé au projet d'appel d'offres pour le nouveau moyen d'enseignement de l'anglais.

Le RERLANG a en outre suivi l'état d'avancement de l'implémentation du PEL II dans les différents cantons et envisage une étroite collaboration à ce sujet avec le groupe PEL romand.

Le RERLANG a tenu quatre séances : les 3 février (séance élargie avec le GREL), 27 avril, 23 septembre et 16 décembre sous la présidence de Madame Béatrice Brauchli.

Le réseau

Mutations: Trois démissions, Miguel de Morais (NE) en janvier, Pascal Cosandier (NE) en mars, Isabelle Bertoni (VD) en novembre; et une nomination, Caroline de Rham (NE) en janvier.

Réseau des responsables cantonaux des échanges, REREL

Le REREL a travaillé en particulier à élaborer des stratégies de promotion des échanges individuels pendant les vacances (diffusion des informations dans les écoles, développement de sites Internet cantonaux, communiqués de presse).

Thèmes traités

Il a également suivi le programme d'échange de classe EA 8-9. A chaque séance, il a fait un tour d'horizon sur les activités d'échanges scolaires dans les différents cantons.

Le REREL s'est réuni à deux reprises, le 21 janvier et le 13 mai sous la présidence de Mme Monica Cavadini, représentante genevoise.

Le réseau

Réseau formation / intégration migrants

Le Réseau romand des responsables de la formation et de l'intégration des élèves de langue étrangère a œuvré à assurer un échange d'informations régulier entre cantons et avec la Commission Education Migration (CEM) de la CDIP. Les membres du réseau cherchent à garantir une « cellule de veille » informelle sur toutes les pratiques susceptibles d'aider les élèves migrants.

Thèmes traités

Le réseau s'est prononcé sur le rapport fourni par le groupe d'experts mandaté pour recueillir les moyens pour élèves allophones. Il s'est intéressé aussi à la manière d'interpeller les autorités relativement aux procédures d'expulsion touchant les élèves migrants.

Un sous-groupe du réseau, sous l'impulsion de son président Pierre-Marie Gabioud, a travaillé à la mise sur pied du 1^{er} Forum scolarisation des élèves allophones qui se tiendra le 28 avril 2010 à la HEP de Lausanne.

Le groupe s'est réuni à trois reprises: les 5 février, 27 avril et 20 novembre sous la présidence de M.Pierre-Marie Gabioud (VS).

Le réseau

Mutations: un décès, Mme Gabriella Gieruc (VD); trois démissions, Rebecca Veillard (NE) en mars, Mary-Claude Wenker (FR) en août, Pascal Cosandier (NE) en mars; et une nomination, Corinne Meier (NE) en avril.

Groupe de travail romand *Portfolio européen des langues*, PEL

MANDAT

La CIIP a mis en place le groupe de travail romand PEL en avril 2003 pour assurer la coordination et le suivi de l'introduction du PEL III (Portfolio européen des langues pour jeunes et adultes) dans les cantons romands, conformément aux principes arrêtés en septembre 2002.

Le Bureau de la CIIP a décidé le 23 mars 2007 d'élargir le mandat du groupe de travail à l'introduction du PEL II et à l'expérimentation du PEL I et du Portfolino; dans cette perspective, la composition initiale du groupe a été étoffée.

Conformément à *HarmoS* et à la Convention scolaire romandes (désormais en vigueur), les cantons ont l'obligation d'introduire les portfolios reconnus par la CDIP. Pour le moment, il s'agit des portfolios des langues PEL I, PEL II, PEL III. Partant de la Déclaration de la CIIP sur les langues de 2003 et de la stratégie de la CDIP de 2004, la volonté politique de coordination de l'enseignement des langues en Suisse latine est d'ailleurs très claire.

Thèmes traités

Le groupe de travail romand PEL a travaillé à dresser un état des lieux de la mise en place du PEL II dans les cantons. Le groupe s'est longuement interrogé sur la manière d'implémenter le PEL en regard du CECR (Cadre européen commun de référence pour les langues). Il a engagé une réflexion sur un projet heuristique du PEL et sa mise en application dans les délais fixés par la CIIP.

Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises : les 6 mai et 9 septembre, sous la présidence de Souad Hachler

Le groupe

Mutations: deux démissions, Miguel De Morais (NE) en janvier, Jean-François Bouquet (FR) en août; deux nominations, Caroline de Rham (NE) en janvier, Daniel Bovigny (FR) septembre.

Délégation à la langue française, DLF

MANDAT

La DLF remplit divers mandats en rapport avec la langue française. Elle représente la Suisse auprès des instances analogues des autres pays francophones; elle collabore avec les autres organismes qui s'occupent de langue française en Suisse. Elle coordonne au niveau national l'organisation annuelle de la Semaine de la langue française et de la francophonie. Elle formule des avis sur l'enseignement des langues et sur des questions de politique linguistique. Elle procède à des études sur les pratiques et usages du français en Suisse.

14° Semaine de la langue française et de la francophonie (SLFF)

Activités 2009

La 14e édition de la SLFF s'est déroulée du 14 au 22 mars 2009 sur le thème « Des mots pour demain » .

Le nombre des manifestations au programme s'est stabilisé autour de soixante mais le public est en constante augmentation. Lors de cette édition, le cap des 10 000 participants a été franchi. L'excellente couverture médiatique, le choix d'évènements marquants, de personnalités fortes, et le partenariat avec Payot (80 000 annonces distribuées) expliquent cette évolution. Il est réjouissant de constater que la SLFF trouve ainsi sa place dans le calendrier chargé des festivals et célébrations. L'édition 2010 de la SLFF bénéficiera assurément de cet élan.

Nous renvoyons au rapport d'activité spécifique pour plus d'informations sur cette édition (également disponible en ligne sur le site www.slff.ch).

Perspectives d'avenir

L'effort financier fourni par la CIIP en 2009 ne sera pas reconduit en raison des actuelles difficultés budgétaires des cantons. Par ailleurs, les ambassades et institutions partenaires ne sont pas en mesure d'augmenter leur participation financière. Il reviendrait donc à la SLFF de se financer elle-même pour la moitié de son budget (budget de 180 000 francs), ce qui est un objectif ambitieux. L'année 2010 servira de test: cantons, villes et fondations seront sollicités, ce qui donnera une idée du budget dont la SLFF peut espérer disposer.

Diversité linguistique dans l'enseignement universitaire et la recherche scientifique

La DLF s'est saisie de ce thème à diverses reprises :

Elle a organisé un colloque scientifique sur «Le français dans l'enseignement universitaire et la recherche scientifique» qui s'est tenu les 17 et 18 mars 2009 à Genève. Le programme et le rapport d'activité du colloque sont disponibles à partir de la page http://www.ciip.ch/index.php?m=1&sm=9&page=120.

- Elle prépare la publication d'un ouvrage sur cette thématique, qui sera constitué principalement des communications présentées à ce colloque, mais aussi de quelques textes supplémentaires.
- Pour sa séance plénière du 8 décembre (cf. ci-dessous), elle a organisé une journée d'étude sur cette même question, avec des interventions de spécialistes (Jean-Marc Lévy-Leblond, professeur émérite de l'Université de Nice, et Michele Gazzola, doctorant à l'Université de Genève), suivies de discussions.
- Elle a été officiellement sollicitée par l'assemblée d'organismes francophones réunis au Château de Neuchâtel en octobre 2009 (cf. point Divers ci-dessous) pour créer un observatoire des pratiques dans les universités et écoles suisses.
- Elle a participé au colloque Les enjeux du plurilinguisme pour la construction et la circulation des savoirs, organisé par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) les 12 et 13 novembre 2009 à Berne. Deux membres de la DLF y ont modéré des tables rondes: «Interaction plurilingue, construction des savoirs dans la recherche et publications scientifiques » (François Grin) et «Transmission des savoirs et enseignement plurilingue à l'Université » (Laurent Gajo). Marie-José Béguelin et Jean-François de Pietro ont par ailleurs assisté aux débats. M.-J. Béguelin a aussi pris part à la Matinée des langues organisée par la Chancellerie fédérale (Berne, 15.12.2009).

Projet « Rédaction non discriminatoire »

La DLF a poursuivi son travail pour le mandat reçu de la CIIP (2008-2010) à propos de la rédaction non discriminatoire.

Pour rappel, ce projet vise à mettre à la disposition du public un document de référence sur la question de la 'féminisation' du langage ou du langage épicène.

Cette année, les pré-recherches de plusieurs étudiants avancés engagés pour observer les pratiques de désignation (presse, médias, littérature) ont été menées à terme. L'élaboration de l'ouvrage a aussi pu être lancée, avec pour l'instant un travail approfondi autour de la table des matières, la recherche d'exemples et la constitution d'une base de données, et la planification de la rédaction. Deux étudiants avancés et une doctorante contribueront à la rédaction, en collaboration avec M.-J. Béguelin, V. Conti et J.-F. de Pietro.

La publication de l'ouvrage est prévue pour fin 2010 ou 2011.

Dossier Orthographe

La DLF s'occupe du volet suisse d'une enquête internationale réunissant une vingtaine de scientifiques sur la demande sociale en matière d'orthographe. Lancée et pilotée par Marie-Louise Moreau, cette recherche a pour but de déterminer ce que les francophones pensent de l'orthographe actuelle du français, ce qu'ils éprouvent comme difficultés dans ce domaine et comment ils réagissent à la perspective d'une réforme de l'orthographe. C'est la première fois, semble-t-il, qu'une telle enquête se déroule à la fois dans des pays francophones du nord et du sud. Les données sont récoltées sur les terrains algérien, belge, burkinabé, français, gabonais, marocain, québécois, sénégalais et suisse. Les résultats seront connus en 2010, au moins pour certains pays.

M.-J. Béguelin et M. Matthey entretiennent par ailleurs des échanges réguliers avec Claude Gruaz, notamment autour des fascicules publiés chez Lambert Lucas avec le soutien de la DGLFLF dans la collection «Le débat orthographique ».

Rencontre des organismes de gestion linguistique des quatre pays francophones du nord (Liège, 26 novembre), Colloque sur la «Communication citoyenne» (27-28 nov.)

La DLF (M.-J. Béguelin, F. Bertagnollo, M. Capponi, V. Conti, M. Matthey) a participé comme chaque année à la rencontre des organismes de gestion linguistique. Les Conseils et délégations des quatre pays se sont constitués en une *Réunion des Organismes francophones de politique linguistique* (ROFRAPOL). La première action de la ROFRAPOL a été d'écrire au Secrétaire général de l'OIF, M. Abdou Diouf, pour l'inciter à favoriser les liens nord-sud dans le domaine de la politique linguistique, notamment en veillant à une participation de l'OIF aux réunions annuelles des organismes, et plus généralement à une collaboration accrue.

La DLF a par ailleurs participé au colloque organisé en marge de la rencontre, sur le thème «La communication citoyenne: efficace et accessible? », et deux conférenciers suisses s'y sont exprimés: Fabienne Bertagnollo («La corédaction législative ou le pragmatisme citoyen ») et Michel Hauser (« Un projet de loi concernant l'usage de la langue française »). A la suite du colloque, la ROFRAPOL a procédé à la rédaction de recommandations qui seront transmises aux autorités de chacun des quatre pays.

Divers

Participation à l'enquête de l'OIF en vue de la publication du rapport sur la langue française dans le monde

Participation à un colloque organisé par l'Ambassade de France à Madrid

Dans le cadre d'un colloque intitulé *Les nouveaux défis de la langue française et des cultures francophones en Espagne*, intégré aux manifestations organisées dans le cadre de la SLFF, l'Ambassade de France à Madrid a invité Jean-François de Pietro à présenter la problématique de la présence et de l'enseignement du français en Suisse. Sa conférence « Enseigner le français dans un monde plurilingue » a reçu un excellent écho. A cette occasion, il a pu avoir des contacts intéressants avec l'ambassadeur de Suisse en Espagne, avec divers représentants de l'ambassade de France et avec le directeur de l'école suisse de Madrid.

Participation à la commission Législation linguistique dans le canton du Jura

M.-J. Béguelin a participé aux travaux de la commission mandatée par la République et canton du Jura afin de produire un projet de *Loi linguistique* pour le canton. La commission a rendu ses conclusions à la ministre E. Baume-Schneider. Une conférence de presse, à laquelle Mme Béguelin a pris part, a été organisée à Delémont le 17 juin 2009, afin de lancer la mise en consultation du projet de loi.

Rencontre avec Mme Michèle Lenoble Pinson (lundi 14 septembre)

Le Fichier français de Berne et le Club de la grammaire ont invité Mme Michèle Lenoble Pinson pour une série de conférences en Suisse romande à la mi-septembre. La DLF a participé à son accueil en prolongeant les débats entamés lors de sa conférence sur la féminisation à Genève par un repas-discussion avec les organisateurs et des membres du public.

Participation à une émission sur la francophonie sur RFI

Entretien de Marinette Matthey avec Yvan Amar sur la situation sociolinguistique de la Suisse dans le cadre de l'émission la *Danse des mots*, diffusée le 30 septembre 2009 sur RFI.

Participation aux Rencontres francophones du Château (samedi 24 octobre 09)

La DLF, représentée par Virginie Conti et Marinette Matthey, a participé aux Rencontres francophones organisées annuellement par l'Association suisse des journalistes de langue française au Château de Neuchâtel. La DLF y a officiellement reçu la demande de créer un observatoire des pratiques linguistiques dans les milieux de la recherche et de l'enseignement (cf. ci-dessus). Elle a également été sollicitée par le Service de la Francophonie du DFAE pour l'accompagner dans l'organisation d'évènements publics en marge du Sommet de la Francophonie 2010 en Suisse.

Participation au projet international de la Caravane des dix mots

Marie-Jeanne Liengme a représenté la DLF lors du 1er comité d'orientation du Forum international des Caravanes francophones qui s'est tenu le 2 novembre à Paris. Cette rencontre a eu pour principal objet la présentation de la Charte d'objectifs pour les années 2010-2013. Marie-Jeanne Liengme a également rencontré Thierry Auzer et son équipe à Genève le 9 décembre afin d'évoquer le développement du projet « Caravane des Dix mots » au plan helvétique et de préciser la nature des engagements que l'Association de la Caravane des dix mots attend de la DLF.

Animation d'une table ronde dans le cadre d'un festival de slam, Lausanne, 29 novembre

M. Capponi et V. Conti ont animé la table ronde du festival de slam organisé à Lausanne par la SLAAM (société lausannoise des amatrices et amateurs de mots). Jérôme Meizoz, membre de la DLF, et Vincent Capt, assistant de linguistique à l'Université de Lausanne, les ont aidés à préparer ce débat.

Soutien au projet «sms4science»

Le projet «sms4science» vise à récolter un très grand nombre de sms authentiques afin d'en faire une banque de données pour l'analyse linguistique. La DLF soutient le projet en Suisse en finançant l'un des prix offerts aux participants tirés au sort (iPhones). M.-J. Béguelin fait par ailleurs partie de l'équipe responsable du projet pour la Suisse. Pour des informations sur le projet: www.sms4science. ch (Suisse); www.sms4science.org (international).

Réponse à diverses sollicitations extérieures

La DLF, par l'intermédiaire de plusieurs de ses membres, a assumé son rôle de conseil en répondant à diverses demandes, ou en en donnant des avis en matière de politique linguistique.

Distinctions

M.-J. Béguelin, présidente de la DLF, a reçu les insignes de l'Ordre des Palmes académiques au grade de Chevalier (11.6) et été accueillie officiellement (26.9) à l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique.

Publications

Capponi, M. (2009). Rapport d'activité. 14e Semaine de la langue française et de la francophonie

en Suisse (14 - 22 mars 2009). Neuchâtel, CIIP et DLF.

Revue de presse (Les langues en Suisse) 2009. Neuchâtel, DLF et IRDP.

Salomon, V. (2009). Féminisation des désignateurs de référents humains: l'exemple des noms de professions et de titres dans les offres d'emploi et les textes officiels. État des lieux en Suisse Romande, en France, en Belgique et au Québec. DLF & Université de Neuchâtel.

Schardt, E. & T. Tissot (2009). *La désignation des référents [+humains] dans la presse écrite*. DLF & Université de Neuchâtel.

La DLF s'est réunie à deux reprises en séance plénière au cours de l'année écoulée (11 février et 8 décembre).

La séance du 8 décembre a inauguré une nouvelle formule mettant l'accent sur le travail de fond, appuyé sur des données scientifiques (conférences suivies d'une discussion générale, sur des thèmes liés à la langue française; thème du 8 décembre: la diversité linguistique dans l'enseignement universitaire et la recherche scientifique). Les résultats obtenus sont très encourageants.

Le Bureau de la DLF (M.-J. Béguelin, J.-F. de Pietro, F. Grin et M. Matthey) s'est par ailleurs réuni à plusieurs reprises (6.4, 30.6, 23.11), pour traiter les dossiers courants et les questions proprement administratives. Enfin, une séance de bilan de la SLFF 2009 s'est tenue le 10 juin 2009.

Le poste de secrétariat, laissé vacant par le décès de Christine Olivier, a été repourvu en aout 2009, par l'engagement à 15 % de Nathalie Nazzari. Les engagements des collaborateurs scientifiques Matteo Capponi et Virginie Conti ont été augmentés, respectivement de 50 à 60 % et de 40 à 50 %.

Enfin, l'un des 17 membres de la DLF, Patrick Amstutz, a donné sa démission du conseil fin septembre 2009, en raison d'autres obligations et d'une réorientation de carrière. Laurent Sester lui succédera à partir de janvier 2010.

FORMATION DES ENSEIGNANTS Point 4 du programme 2009-2012 La Délégation

Poursuivre la mise en œuvre d'une collaboration et d'une coordination efficaces entre HEP. MANDAT

La conférence des directeurs des Hautes Ecoles pédagogiques et institutions assimilées traite de l'ensemble de

Conférence des directeurs des hautes écoles pédagogiques de Suisse romande et du Tessin, CDHEP



Guillaume Vanhulst président de la CDHEP

la problématique relevant de la formation des enseignants; elle assure la coordination des HEP entre elles et avec d'autres institutions de formation et de recherche.

La formation continue des formateurs des institutions de formation

La troisième volée du MAS « théories, pratiques et dispositifs de formation d'enseignants » est en cours. Le groupe est essentiellement composé d'étudiantes et d'étudiants ne provenant pas des HEP, signe que le bassin « naturel » de recrutement de ce MAS commence à se tarir. L'avenir de cette voie de formation devra être rediscuté au sein du groupe de travail HEP-Uni, la volonté de la CDHEP étant d'impliquer directement le corps enseignant des HEP dans la formation de la relève.

Thèmes traités

La cohorte doctorale comprenant une vingtaine de formateurs des HEP de Suisse romande poursuit normalement ses activités.

La formation continue

Le groupe de travail « coordination romande et tessinoise de la formation continue dans l'enseignement et la formation » poursuit sa collaboration avec le GT des coordinateurs de la recherche pour analyser les besoins de formation continue et proposer des dispositifs communs de formation.

La recherche et le développement

Le colloque sur la recherche en HEP, qui s'est tenu au Tessin les 23 et 24 avril 2009, a connu un franc succès. Le prochain aura lieu à Lausanne au printemps 2011.

Le GT des coordinateurs de la recherche poursuit par ailleurs l'édition de la Revue des HEP, deux numéros ont été publiés en 2009, le premier sur la thématique de l'intégration et de l'inclusion scolaire, le second (10ème numéro de cette revue) sur la place de la sociologie dans la formation des enseignants. Compte tenu du l'accueil positif réservé à cette publication à l'interne et à l'externe des HEP de Suisse romande et du Tessin, la publication se poursuivra en 2010.

Formations dans les disciplines rares

Le groupe de travail inter-hep traitant de la question de la formation dans les disciplines non académiques et dans les disciplines rares a livré son rapport. Le concept PIRACEF qui en découle vise à la mise en place d'un dispositif commun à toutes les institutions de formation de Suisse romande. Face à l'urgence de la situation, les formations ont été ouvertes en août 2009 avant d'avoir obtenu la reconnaissance de la CIIP. Les travaux sont en cours pour que cette reconnaissance au niveau romand soit obtenue au printemps 2010.

Liens avec les universités

Dans le cadre du travail commencé en 2007 déjà, le groupe réunissant les directions des différentes HEP et autres institutions de formation et les rectorats des universités de Suisse romande, a abordé des questions comme :

- le titre de MAS pour la formation au secondaire II et la formation combinée secondaire I et II (sollicitation d'une intervention de la CUSO et de la CIIP auprès de la CDIP);
- les exigences en crédits pour les formations combinées secondaire I et II (sollicitation d'une intervention de la CUSO et de la CIIP auprès de la CDIP);
- la mise en place de centres de compétences en didactique disciplinaire (Universités et HEP);
- la pratique de la reconnaissance des diplômes étrangers par la CDIP;
- une séance commune avec les représentants des associations d'enseignants;
- une information sur le MAS de formation des enseignants et son éventuelle poursuite;
- la mise en place d'une rencontre avec les responsables du personnel enseignant.

Danielle Chaperon, vice rectrice de l'Unil et de M. Rémy Villemin, directeur de l'IFMES et président de la CDHEP, président conjointement ce groupe.

Consultation de la CDIP sur la catégorisation des diplômes

Le SG-CIIP a consulté la CDHEP sur la catégorisation des diplômes proposée par la CDIP. Les divergences de vues entre les HEP romandes ont motivé la décision de ne pas prendre position collectivement et de laisser chaque institution répondre à cette consultation par la voie cantonale.

Liens avec la COHEP

Les présidents des deux commissions poursuivent leur collaboration pour garantir l'information réciproque des deux conférences et éviter les doublons dans la mise en place de groupes de travail ou de commissions spécialisées.

Rencontre avec le SER

Lors de sa séance du 30 septembre, la CDHEP a reçu une délégation du SER emmenée par son président G. Pasquier. Le SER, soucieux de la qualité de la formation des enseignants, souhaite apporter son soutien aux HEP pour le développement de ladite formation, en particulier au regard de l'introduction de HarmoS et de la CSR. Quant à la CDHEP, elle salue l'initiative du SER et souligne que l'ouverture vers le terrain, en se rapprochant des associations professionnelles comme des employeurs que sont les services du personnel de l'Etat, est une nécessité vitale. Il a été convenu de pérenniser les contacts par des rencontres annuelles tant au niveau du bureau que de la plénière CDHEP.

Pilotage stratégique des activités de la CDHEP

Soucieuse de positionner les activités de la CDHEP sur ses trois axes stratégiques principaux (activités liées à l'introduction du PER (formation) et de la CSR, recherche et développement, formation continue), les mandats des groupes de travail dépendant d'elle ont été passés en revue. Une première analyse a permis de classer la dizaine de groupes en trois catégories, à savoir:

- à maintenir
- à supprimer
- mandat à réévaluer dans le cadre de la réorganisation de la CIIP.

L'analyse sera poursuivie en 2010, en parallèle avec la réorganisation de la CIIP.

La conférence s'est réunie à quatre reprises en 2009 : les 25 février à Lausanne, 18 mai à Fribourg,

30 septembre et 1er octobre à Porrentruy et 26 novembre à Fribourg.

La conférence

Organisation:

Présidence: Rémy Villemin (IFMES - Genève) durant le premier semestre; remplacé ensuite par Guillaume Vanhulst (HEPL).

Collaboration scientifique CIIP: Daniel Forchelet (secrétaire général adjoint de la CIIP).

Soutien administratif CIIP: Concetta Coppola (collaboratrice administrative).

Mutations: Nicole Rege Collet, représentante de la ASP-TI, a remplacé Boris Janer qui officie comme directeur adjoint jusqu'à la fin de l'année académique en cours.

DEGRÉ SECONDAIRE II

(culture générale et formation professionnelle) Point 5 du programme 2009-2012

Participer aux développements des maturités professionnelle, spécialisée et gymnasiale; assurer une offre harmonisée de validation des acquis à l'échelle romande; favoriser des synergies entre les cantons pour abaisser les coûts.

La Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire, CLPO



Grégoire Evéquoz président de la CLPO

MANDAT

La CLPO traite des questions relevant de l'ensemble de la formation générale du degré secondaire II, de la formation professionnelle et du domaine tertiaire non HES et non universitaire, pour autant qu'elles ne soient pas traitées par un autre organe de coordination.

PARTICIPATION DE LA CLPO A UNE CONSULTATION OFFICIELLE

Activités

La CLPO a participé à la consultation OFFT relative au projet « Avenir des écoles de commerce », resp. aux directives/plan d'études standard pour la formation à la pratique professionnelle au sein de ces écoles. En particulier, la CLPO a :

- relevé que, pour les cantons à forte population d'élèves, il était irréaliste de rendre obligatoires les stages de courte durée en entreprise, d'où la demande de considérer également d'autres modalités pour les stages courts;
- réitéré ses craintes que la formation continue des enseignant-e-s indispensable avant l'introduction de la réforme ne soit assumée dans les temps, d'où le souhait que l'IFFP puisse rapidement réaliser cette tâche:
- souligné le bien-fondé de déléguer l'organisation des procédures de qualification et l'élaboration des thèmes aux différentes régions linguistiques, comme c'est le cas dans le système dual.

PRINCIPALES DECISIONS PRISES ET PRINCIPAUX SUJETS DEBATTUS

Rencontre du Bureau avec les Conférences de directeurs et directrices d'écoles

Les président-e-s des différentes Conférences de directeurs et directrices d'écoles oeuvrant dans les domaines du secondaire II ou du tertiaire B ont été invité-e-s à rencontrer le Bureau le 3 février ou le 4 septembre. Ces rencontres ont traduit la volonté de la CLPO de renforcer les liens avec ces Conférences, et de favoriser les échanges mutuels d'information. Il est ressorti de ces manifestations une prise de conscience collective de la nécessité de collaborer étroitement sur certains dossiers, en particulier lorsque les réalités sur le terrain sont très différentes entre la Suisse alémanique et la Suisse romande/latine.

Groupement suisse de l'industrie mécanique - GIM-CH

Le Bureau CLPO a rencontré le 4 juillet une délégation de la Fédération des écoles techniques (FET) et de GIM-CH pour un échange centré sur la nécessité en Suisse romande, vu le tissu industriel composé presque exclusivement de PME, de revaloriser et de positionner les écoles de métiers en partenaires de la formation duale pour l'industrie en Suisse romande. La CLPO s'est engagée à soutenir, dans la mesure de ses moyens et dans le parfait respect des diverses législations cantonales – au besoin par une sensibilisation des milieux politiques romands en charge de l'éducation –, une action coordonnée en Suisse romande incontournable pour garantir une amélioration générale de la situation. La CLPO soutient dès lors la mise en place par GIM-CH d'un projet s'intitulant « *Mode de collaboration nouveau entre écoles et industrie* » et est en permanence tenue au courant de son évolution. La question d'organiser des Assises romandes autour de ce projet s'est également posée. Cependant, GIM-CH n'a pas l'intention d'organiser une telle manifestation dans l'immédiat.

Projet « Avenir des écoles de commerce »

La CLPO a décidé en septembre de créer un groupe d'échanges latin, vu l'importance que revêt pour les cantons latins la mise en application de la réforme des écoles de commerce, appelée à entrer en vigueur en 2010 – la plupart des cantons latins ont dans l'intervalle demandé et obtenu de l'OFFT un report à la rentrée scolaire 2011. Les principales missions de ce groupe sont énoncées ci-après sous *Groupe d'échanges « Mise en application de la réforme des écoles de commerce dans les cantons latins ».*

Développement de la culture générale

Suite à la volonté de l'OFFT et de certains milieux alémaniques de supprimer la branche eCG, la CLPO a décidé en novembre d'organiser des Assises romandes/latines de la culture générale à l'automne 2010. Cela permettra de préciser à l'OFFT et à l'USAM ce que les cantons romands/latins veulent développer en matière d'enseignement de la culture générale. La CLPO a mandaté le Groupe conseil eCG pour mettre en place de telles Assises.

ASPECTS LES PLUS SIGNIFICATIFS DES ORGANES RELEVANT DE LA CLPO

(Les comptes-rendus ci-après ont été rédigés par les présidents mentionnés).

Commission «Lieux d'enseignement»

(Président: M. J.-P. Delacrétaz, Vaud. Secrétaire: Mme V. Vuillaume Sanglard, SG-CIIP)

MANDAT (révisé et approuvé le 19 mars 2009).

- Répartir les personnes en formation dans les différentes écoles professionnelles romandes, dans un souci de coordination et d'efficience;
- S'assurer de la cohérence des cours interentreprises, s'agissant de leur logique géographique. A titre informatif, la commission «Lieux d'enseignement» échange avec son homologue suisse alémanique.

Dans le cadre de ses attributions, la commission a traité bon nombre de cas particuliers, et soumis à décision de la CLPO plusieurs objets d'ordre plus généraux ou plus sensibles. La constitution ou le renforcement de classes romandes, le transfert de classes intercantonales, l'étude visant à l'ouverture de classes intercantonales pour répétant-e-s et l'adaptation de solutions appropriées en phase avec l'évolution des effectifs ou des métiers ont constitué l'essentiel du travail de la commission. La principale difficulté réside toujours dans l'incertitude des effectifs d'apprenti-e-s que généreront les nouveaux métiers, et en particulier ceux de niveau AFP.

Le point fort de l'année écoulée est constitué par la mise en place d'un tableau synthétique illustrant pour chaque profession les différents lieux de cours interentreprises dans les cantons romands, ainsi que les associations professionnelles en charge de leur organisation. Ce document sera achevé durant le 1er trimestre 2010. Il complétera le document indiquant les lieux d'enseignement des différents métiers ouverts dans les cantons romands. Ces deux pièces constitueront un support précieux pour les membres de la commission, mais avant tout pour leurs collaborateurs/trices dans les offices.

Les huit membres et leur secrétaire composant la commission ont tenu quatre séances à Neuchâtel. M. V. Joliat a remplacé M. J.-L. Portmann en qualité de délégué du canton du Jura.

Commission «Ressources humaines - RH»

(Président: M. P. Cirlini, Genève. Secrétaire: Mme S. Erard, SG-CIIP)

MANDAT (novembre 2004)

Disposer à l'échelle intercantonale d'une plate-forme d'échanges et de réflexions sur les questions liées aux exigences d'engagement et de formation du corps enseignant de l'ensemble du secondaire II.

En 2009, la commission s'est réunie à quatre reprises (4 mars, 29 avril, 16 septembre et 18 novembre). Elle a procédé à la révision du tableau général des pratiques intercantonales pour la formation professionnelle et en a précisé certaines rubriques. Suite à l'élargissement de son mandat à l'ensemble du secondaire II, elle a établi le même tableau pour la formation générale. Par la suite, elle s'est intéressée à des aspects plus précis du domaine RH. Elle a par ailleurs émis des recommandations par le biais d'un rapport d'activité transmis au Bureau de la CLPO en décembre. Celles-ci portent notamment sur:

- le cahier des charges;
- la rémunération;
- les astreintes hebdomadaires;
- les critères d'engagement.

La commission s'est également penchée sur la problématique de la réforme des écoles de commerce à plein temps et sur ses conséquences sur les formations initiales et continues des enseignant-e-s.

Concernant les membres de la commission, MM. Th. Bregnard (JU) et F. Cosandey (BE) ont quitté la commission. Mme N. Barthoulot (JU) a remplacé M. Bregnard.

Commission «Validation des acquis - VAE»

(Président: M. G. Evéquoz, Genève. Secrétaire: Mme V. Vuillaume Sanglard, SG-CIIP)

MANDAT

- Coordonner la mise en place en Suisse latine des procédures de validation des acquis telles que définies dans le guide national,
- Assurer des liens étroits avec les instances nationales et la Confédération en particulier.

Au cours de ses quatre séances, la commission a suivi attentivement les projets VAE menés en Suisse romande et dans le canton du Tessin. Elle relève avec satisfaction que tous les cantons ont lancé au moins un projet VAE. La collaboration intercantonale relative aux différentes étapes du processus VAE et la répartition des projets entre les cantons ont fait l'objet de discussions et de décisions. La commission a également défini des recommandations concernant la facturation intercantonale pour la VAE: prise en charge du portail d'entrée VAE par les cantons, bilan de compétences (y compris l'expertise) facturé à 2'000 francs, compléments de formation variables mais pouvant s'élever jusqu'à 15 francs de l'heure. Les activités de commission ont fait l'objet d'un large compte-rendu dans le cadre d'une séance plénière de la CLPO à laquelle a également participé la CCO.

De plus, elle a assuré le suivi des demandes individuelles en matière de validation des acquis provenant de Suisse romande et déposées sur le site www.validacquis.ch.

La commission a également pris connaissance de plusieurs projets de validation de la culture générale intégrée dans les connaissances professionnelles ou non. Elle a examiné les lignes directrices concernant la VAE en culture générale élaborées par le Groupe conseil eCG et les a approuvées. En outre, elle a suivi, avec attention, le projet de modularisation de la formation piloté par le canton de Genève dans le cadre d'un projet INTERREG auquel sont associées différentes écoles en Suisse romande, notamment dans le domaine de la santé et du social.

En 2009, Mme A. Strebel a remplacé Mme A. Wiprächtiger en tant que représentante de la Conférence suisse de la formation professionnelle et depuis le 1^{er} décembre 2009, M. D. Hug représente le canton de Vaud en remplacement de M. P. Savary.

Groupe de travail CCO-CLPO «Validation des acquis»

(Président: M. D. Cordonier, Valais. Secrétaire: Mme V. Vuillaume Sanglard, SG-CIIP)

MANDAT

Etablir une liste de recommandations sur les synergies et les bonnes pratiques cantonales de certification pour adultes.

Au cours de ses trois séances, le groupe a défini des recommandations visant à améliorer la collaboration entre l'orientation scolaire et professionnelle et le service de la formation professionnelle, et à renforcer l'accueil à la personne adulte souhaitant obtenir un certificat de capacité fédérale en l'informant des trois voies possibles: par l'article 32 OFPr, par une VAE ou par un apprentissage aménagé.

Le rapport final de ce groupe a été présenté à la fois à la CLPO et à la CCO qui l'ont avalisé le 13 novembre 2009.

Groupe de travail « Maturité professionnelle »

(Président: M. C. Pottier, Valais. Secrétaire: Mme S. Erard, SG-CIIP)

MANDAT

- servir d'interface latine à la commission fédérale de maturité professionnelle;
- évaluer l'opportunité de créer un plan d'étude romand PER en application du futur PEC fédéral; cas échéant, mettre en place la structure de projet du PER dès que le nouveau PEC fédéral sera connu (2009-2010);
- tenir les offices cantonaux (CLPO) informés des travaux préparatoires à la nOMPr;
- préparer des recommandations destinées aux cantons membres de la CIIP en vue de leurs réponses aux consultations de l'OFFT sur la future maturité professionnelle;
- développer les échanges d'information et proposer des solutions d'harmonisation intercantonale quant à l'organisation des filières, l'adaptation des plans d'étude, la formation des maîtres et les moyens d'enseignement;
- proposer de cas en cas aux cantons latins des mesures propres à promouvoir et à maintenir le niveau de qualité de la maturité professionnelle ainsi que des titres délivrés; et remplir des mandats spécifiques à la demande des CIIP/CLPO.

En 2009, le GT « Maturité professionnelle » a principalement suivi la révision totale de l'ordonnance sur la maturité professionnelle et élaboré pour la CLPO, avec transmission à la CSFP, les remarques sur le projet révisé de la nouvelle OMP à la suite de la consultation lancée par l'OFFT.

Il a aussi réalisé un tableau de synthèse sur les conditions d'admission en maturité professionnelle dans les cantons latins.

Le GT est fortement dépendant du calendrier de la nOMPr, laquelle a été adoptée par le Conseil fédéral en juin 2009. Il restera attentif à l'évolution du plan d'étude fédéral au cours des prochains mois.

Le GT ne s'est réuni qu'à une seule reprise, le 16 février 2009.

Groupe de travail «Application des accords AEPr et AESS» (ex-GT «AESS»)

(Président: M. C. Pottier, Valais. Secrétaire: Mme S. Erard, SG-CIIP)

Comme aucun groupe ne suivait l'application des accords AEPr, le GT « AESS » a été transformé au début 2009 en GT « Application des accords AEPr et AESS ».

MANDAT modifié (et donc complété en mars 2009)

- identifier les particularités des accords AEPr et AESS en Suisse romande;
- proposer à la CLPO/CIIP des mesures d'application;
- collaborer avec la commission CLPO «Lieux d'enseignement»;
- faciliter la mise en oeuvre des deux accords en Suisse romande;
- mettre en place une procédure intercantonale simple et claire pour les inscriptions de candidat-e-s ainsi que pour la facturation.

Le GT doit également faire des recommandations à la CLPO par rapport aux cinq missions susmentionnées.

En 2009, le GT a pris connaissance du calendrier de la révision des accords AESS et du rapport *Masterplan* sur la formation professionnelle supérieure.

Le GT a élaboré ou modifié deux propositions de recommandations relatives à l'application des accords AEPr. Il s'agit de recommandations concernant les « Conditions de paiements par les cantons des filières à plein temps suivies par leurs ressortissants dans d'autres cantons » et de « Résiliation et poursuite de l'apprentissage dans un autre canton ». Ces deux recommandations ont été entérinées par la CLPO.

Le GT a également revu les formulaires de demande d'autorisation de suivre une formation hors canton de domicile dans le cadre des conventions et accords AESS et des AEPr. La CLPO a adopté ces deux nouveaux formulaires. Toutes les écoles concernées devront les utiliser dès 2010.

Le GT a également rencontré les milieux (Ecoles et OrTra) des professions de la terre et de la nature (les nouvelles formations agricoles CFC) pour échanger sur l'application des accords AEPr dans les formations agricoles en lien avec les traditions d'échanges d'apprenti-e-s.

En 2009, le GT s'est réuni le 17 juin et le 30 septembre.

Groupe de travail «Réduction des durées de formation»

(Président: M. S. Rudaz, Genève. Secrétaire: Mme S. Erard, SG-CIIP)

MANDAT (octobre 2008)

- mettre en évidence les problématiques rencontrées dans les différents cantons;
- établir un inventaire des pratiques cantonales formelles et informelles;
- procéder à une évaluation quantitative et qualitative des réductions et dispenses accordées pour l'ensemble du secondaire II.

Les thèmes principaux abordés durant l'année 2009 sont les suivants :

- élaboration de principes généraux concernant la réduction de la durée de formation et la validation des acquis : catégories de demandes, formations concernées, problèmes de transversalité dans les branches générales et problèmes de spécificités et de spécialisation de certaines formations;
- principes, méthodes et calendrier dans les différents cantons.

Ces questions ont été abordées pour les catégories suivantes : passerelles et transferts tant pour le domaine général que le domaine professionnel.

Le groupe de travail a mis en place une enquête sous la forme d'un questionnaire électronique qui reprend l'essentiel des questions définies lors des séances de travail. Six cantons (FR, GE, JU, NE, VD, VS) ont répondu à cette enquête qui a pour but de faire la synthèse des principes généraux appliqués par les différents cantons. Ce questionnaire est divisé en deux parties: les passerelles et les transferts. Chacune des parties reprend le domaine général et le domaine professionnel ainsi que les échanges entre les deux.

Une synthèse a été faite suite à l'enquête. Elle permet de dessiner les grands principes appliqués par les différents cantons.

Les cinq membres du GT et leur secrétaire se sont réunis à quatre reprises au cours de l'année 2009.

Groupe d'échanges «Mise en application de la réforme des écoles de commerce dans les cantons latins »

(Président: M. A. Kovacs, Genève. Secrétaire: M. J.-P. Mougin, SG-CIIP)

MANDAT (septembre 2009)

 instaurer une plate-forme d'échange d'informations sur les modalités de mise en application de la réforme des EC dans les cantons représentés;

- partager les expériences et les solutions imaginées dans les différents cantons;
- analyser les besoins, les difficultés voire les problèmes rencontrés par les uns et les autres, et le cas échéant proposer des solutions;
- informer la CLPO et le groupe de travail faîtier « Mise en application dans les cantons » d'éventuelles prises de position latines;
- analyser les projets de nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle commerciale et de plan d'étude cadre maturité professionnelle en vue de faire remonter des informations au groupe d'accompagnement;
- analyser les besoins en formation et faire des recommandations à la CLPO.

Le groupe d'échanges se compose d'un-e ou deux représentant-e-s par canton membre de la CIIP – enseignant-e et/ou délégué-e d'un office/service de la formation professionnelle ou d'une Direction générale du post-obligatoire –, d'un représentant de la Conférence des Directeurs des Ecoles Supérieures de Commerce de Suisse romande et du Tessin et d'un représentant de la Conférence romande et tessinoise des écoles professionnelles commerciales.

La séance constitutive a eu lieu en décembre 2009.

Groupe conseil eCG (enseignement culture générale)

(Président et secrétaire : M. B. Chanez, Fribourg)

MANDAT

Suivre la mise en œuvre du plan d'étude cadre pour l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

Cet organe propose des solutions aux difficultés émises par le nouveau PEC 2006 ou dans le cadre de la validation des acquis et fonctionne comme plate-forme d'informations entre les cantons. Il présente, globalement, des propositions dans toutes les questions concernant la culture générale. Le Groupe conseil eCG est un groupe opérationnel composé essentiellement d'enseignant-e-s de culture générale.

Au cours de cette année, deux thèmes principaux ont été abordés:

- dans le cadre de la validation des acquis, le groupe a cherché à mettre en place un plan d'étude romand, permettant l'harmonisation des pratiques en la matière et résolvant les problèmes liés au manque d'effectif dans les petits cantons. Ce projet devait s'appuyer sur le récent profil de compétences préparé par l'OFFT. Toutefois, il s'est avéré judicieux d'attendre les résultats des projets-pilotes basés sur ce profil avant de conjuguer nos efforts. Ainsi, le groupe conseil eCG a uniquement proposé des lignes directrices concernant la validation des acquis en matière de culture générale, qui ont été approuvées fin 2009 par la CLPO.
- le thème des supports de cours est toujours l'objet de discussions animées. En effet, le besoin évoqué par certains cantons s'oppose à la philosophie de la culture générale qui réprouve les supports harmonisés, jugés trop statiques et peu adaptés au « terroir » de chaque canton. Après s'être unanimement opposé à une traduction du document alémanique « Gesellschaft » par les éditions « Loisirs et pédagogie — LEP », le groupe est actuellement en contact avec la CREME pour l'élaboration d'une plate-forme virtuelle permettant la mise à disposition de séquences de cours

En raison d'une position d'attente de décisions concernant plusieurs sujets, le groupe ne s'est réuni qu'à deux reprises durant l'année 2009, dont une journée complète, au lieu des cinq à sept réunions habituelles.

Mme Chr. Gfeller a remplacé M. M. Jeanneret, représentant du canton de Berne.

En 2009, les membres CLPO se sont réunis à quatre reprises en Assemblées plénières (11 mars; 10 juin; 22 septembre et 13 novembre), sous la présidence de M. G. Evéquoz, le vice-président étant M. O. Tschopp. Quant au Bureau CLPO, il s'est réuni sept fois.

La CLPO

M. J.-P. Mougin, responsable du domaine post-obligatoire CIIP, a assuré la préparation des séances – en y associant les membres du Bureau – la rédaction des procès-verbaux et les suivis des séances.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE, UNIVERSITAIRE ET DE CARRIÈRE

Point 6 du programme 2009-2012

Garantir à tous les élèves un service d'orientation scolaire et professionnelle de qualité.

La conférence des chef-fes des offices d'orientation scolaire et professionnelle, CCO



Jean-Pierre Gillabert président de la CCO

MANDAT

La CCO est un instrument de travail de la CIIP au sens de l'article 33, al 5 de ses statuts. Elle traite des questions relevant de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves en âge de scolarité obligatoire ou post-obligatoire, des jeunes et des adultes.

La CCO a poursuivi ses tâches conformément aux objectifs du programme de la CIIP.

Thèmes traités

Tests en ligne sur un portail unique géré par le CSFO¹

Définissant une stratégie à long terme pour l'implémentation des tests en ligne utilisés en Suisse romande, la CCO souhaite que l'ensemble de ceux-ci passent par l'intermédiaire d'un portail unique. Elle s'est approchée du CSFO pour étudier l'opportunité de développer une telle plateforme sur son site.

Batterie romande de tests sur les intérêts professionnels

Poursuivant son objectif de mettre en ligne une batterie de tests d'intérêts et de personnalité, à disposition des jeunes de Suisse romande consultant les OSP, la CCO a conclu un contrat de prestation avec une nouvelle entreprise, Activ21. De plus, elle a passé un accord avec le CSFO pour que l'accès à ces tests se fasse par l'intermédiaire de son portail. Ainsi, si la CCO est responsable des aspects scientifiques, le CSFO prend en charge l'ensemble des problèmes techniques. La transition entre les anciens et les nouveaux tests s'est effectuée progressivement. Les contacts étroits entretenus avec le prestataire et le CSFO permettent de faire évoluer ce produit innovant en fonction des besoins des offices d'orientations.

Batterie romande de tests d'aptitudes

La batterie romande de tests d'aptitudes fournira aux élèves une évaluation situant les résultats de l'élève par rapport aux résultats d'élèves romands de même degré scolaire; ou d'élèves romands en première année de diverses filières du secteur de l'enseignement post obligatoire. Elle constituera un outil d'orientation précieux, complétant le dispositif d'évaluation, tout en s'inscrivant parfaitement dans les lignes directrices éditées par la CDIP en vue d'optimiser la transition entre le secondaire I et le secondaire II

¹ Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière

La CCO a suivi avec la plus grande attention les derniers tests de la phase pilote dont les aspects techniques étaient confiés au CTIE (Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement). Ces essais ont confirmé les résultats précédents, à savoir que l'hétérogénéité du parc informatique et des réseaux scolaires romands constituent un réel défi pour la mise en ligne d'une batterie de tests chronométrés. L'essentiel des étalonnages et la validation scientifique ayant pu être menés à bien lors de cette phase pilote initiale, la CCO s'est alors approchée du CSFO pour rechercher des solutions techniques aux problèmes soulevés par l'hétérogénéité des parcs informatiques et implémenter la batterie de tests sur le portail du CSFO. Les premières discussions ont montré l'importance de soigner le concept technique. Avant de poursuivre, le CSFO réalisera une étude de faisabilité détaillée dont les résultats seront disponibles début 2010.

Validation des acquis

La CCO participe aux travaux de la mise en place de la certification par validation d'acquis sur les plans national et régional, notamment au sein du Groupe de travail mixte CLPO-CCO. Chargé d'identifier et de diffuser les meilleures pratiques dans les procédures de validation entre les services de la formation professionnelle et de l'orientation, il a livré son rapport final. Il recommande la création d'un certain nombre d'outils d'information permettant d'optimiser les synergies entre l'orientation et la formation professionnelle:

- check-list présentant toutes les possibilités d'obtenir un CFC avec les conditions de réussite exigées;
- grille d'auto-évaluation des compétences professionnelles par métier;
- grille d'auto-évaluation des compétences en langues;
- guide de préparation à la rédaction du dossier.

La CCO soutient ces propositions. Elle sollicitera la CLPO pour définir les modalités d'une mise en place conjointe de ces outils romands.

Profil de formation complémentaire « enseignant/e-formateur/trice en information scolaire et professionnelle »

Jugeant excessif le volume de la formation prévue, la CCO déplorait en 2008 que la CDIP n'ait pas tenu compte des remarques romandes formulées lors de la consultation menée en 2007 sur le « Profil de la formation complémentaire enseignant – formateur en information scolaire et professionnelle ». Elle a alors inscrit dans son plan d'action 2009-2012 son intention de développer un « Concept latin de formation des spécialistes appelés à donner les cours de préparation de choix professionnels en classe ». Un groupe de travail mixte CCO-CLEO a reçu le mandat d'élaborer des lignes directrices latines dans ce domaine. Il livrera début 2010 les résultats de la première phase de son travail, à savoir un état des lieux et un recensement des bonnes pratiques en Suisse romande. Sur cette base, il sera alors décidé d'élaborer (ou non) les lignes directrices proprement dites.

Rôle de l'orientation dans la transition entre l'école obligatoire et le secondaire 2

La CCO s'implique au niveau national dans le cadre du projet «Transition » de la CDIP. Elle fait régulièrement le point sur l'implication des Offices d'orientation de chaque canton dans des projets et activités de « Case Management » et procède à un échange de bonnes pratiques. Ces projets, soutenus par la Confédération, visent à aider des jeunes à risque à obtenir un premier diplôme post obligatoire, sans s'écarter du système éducatif.

Le groupe de travail mis en place par la CCO pour définir les points clés d'un bilan effectué en 8^{ème} année a élaboré des lignes directrices qui intègrent les résultats scolaires, ainsi que d'autres dimensions au sein d'un processus d'orientation. En 2010, la CCO soumettra ce document à la CLEO et à la CLPO.

La CCO s'est réunie à six reprises au cours de l'année 2009: les 5 février, 31 mars, 15 et 16 juin, 4 septembre, 13 novembre et 16 décembre.

La conférence

Président: Jean-Pierre Gillabert, directeur du Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire de Porrentruy (JU).

Répondant au SG: Daniel Forchelet, Secrétaire général adjoint de la CIIP.

Secrétaire: Séverine Erard, collaboratrice administrative au SG-CIIP.

MOYENS D'ENSEIGNEMENT ET RESSOURCES DIDACTIQUES

Point 7 du programme 2009-2010

Proposer et mettre à disposition des écoles et des enseignants des moyens d'enseignement et des ressources didactiques aux meilleurs prix et correspondant aux objectifs et finalités de l'école publique, dans les disciplines coordonnées à l'échelle de la Suisse romande.

Moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire

Travaux des commissions liées à la Convention intercantonale administrative sur les Moyens d'enseignement et les ressources didactiques, du 19 février 2004

Commission d'évaluation, ComEval	p. 57
Commission du centre de réalisation, CCR-OR	p. 57
Commission financière, CF	p. 58
Groupe de référence pour l'enseignement des mathématiques, GREM	p. 59
Ressources didactiques et moyens d'enseignement pour les langues	p. 59
Groupe de travail chargé du choix des moyens d'enseignement Histoire 5-8 ^H	p. 61
Groupe de travail chargé du choix des moyens d'ens. Géographie 5-8 ^H	p. 62
Groupe de travail chargé d'adapter le ME Connaissance de l'environnement 1P-3P pour les futures 1P-4P ^H	p. 63



Isabelle Chassot présidente de la CF



Yves Cretton président CCR-OR



Nicolas Dreyer président du GREM



Patricia Gilliéron Giroud Responsable CIIP pour les ME Histoire-Geo-Environnement



Nicolas Ryser président ComEval, responsable CIIP des ressources didactiques pour les langues

Commission d'évaluation des ressources et projets didactiques, ComEval

MANDAT

La commission d'évaluation des ressources et projets didactiques est chargée de l'analyse des besoins, du préavis des projets et du développement des ressources didactiques et moyens d'enseignement. Elle est instituée en qualité d'instrument d'exécution des décisions de la Conférence.

Selon son mandat, la ComEval a examiné, analysé, amendé et adopté divers inventaires de besoins et bilans de situation de tous les moyens d'enseignement existants en Suisse romande.

Thèmes traités

En vue de la prochaine introduction du Plan d'études romand (PER), la ComEval s'est penchée en priorité sur la planification de l'ensemble des moyens d'enseignement qui accompagneront le PER. Ainsi, dans sa séance de septembre 2009, la ComEval a proposé un planning de parution des divers moyens d'enseignement. La priorité a été mise sur le français et les mathématiques, tout en veillant à éviter l'introduction simultanée de trop nombreux nouveaux moyens romands.

La ComEval a mené à terme plusieurs chantiers dans différentes disciplines (français, mathématiques, langues étrangères, géographie, histoire, sciences, éducation musicale etc.).

Elle a également évalué divers moyens d'enseignement ou ressources pédagogiques avec l'aide de son réseau d'experts, intervenant à la demande.

Sous la direction de la ComEval, plusieurs groupes d'experts ont finalisé le rapport sur les moyens d'enseignement en :

- Géographie (degrés 9 à 11 HarmoS);
- Sciences (degrés 9 à 11 HarmoS);
- Education musicale (degrés 1 à 11 HarmoS);
- Education physique et sportive (degrés 1 à 11 HarmoS);

La commission d'évaluation s'est réunie à huit reprises durant l'année 2009 : les 28 janvier, 11 mars, 22 avril, 27 mai, 1er juillet, 9 septembre, 7 octobre et 11 novembre.

La Commission

Président : Nicolas Ryser ; Collaborateur scientifique au SG : Roberto Stocco.

Mutations: Pierre Antille a remplacé Michel Beytrison (DECS-VS); Jacques-André Guillaume-Gentil a suppléé à Marcel Bulliard (SER).

Commission du centre de réalisation, CCR-OR

MANDAT

La commission du centre de réalisation (CCR-OR) fait partie de la structure chargée d'exécuter les décisions de la Conférence en matière de diffusion, de distribution, de gestion de stocks et de réimpressions des ressources didactiques et moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire et l'éducation préscolaire.

Travaux liés au stockage, la réimpression, la diffusion et la distribution et des moyens d'enseignement et ressources didactiques existantes;

Faits marguants

 Collaboration intensive avec le SG-CIIP dans le cadre de l'important chantier « Nouveaux moyens pour le français ». Notamment, réalisation des guides du maître 9^{ème} (selon *HarmoS*) pour « L'atelier du langage » et « Français livre unique » ;

- Accompagnement de la suite des travaux liés à l'amélioration de l'outil CATARO/Wintop;
- Début des travaux du « Groupe d'étude pour l'élaboration de procédures intercantonales en matière d'édition, de réalisation, de réimpression et d'évaluation ». La CCR/OR y est représentée par son président et son vice-président;
- Collaboration avec le SG-CIIP dans le cadre du lancement de l'appel d'offre public pour la création des nouveaux moyens d'enseignement de l'anglais.

La commission du centre de réalisation s'est réunie à sept reprises durant l'année 2009 : les 15 janvier, 26 mars, 28 mai, 27 août, 1er octobre, 18 novembre et 10 décembre.

La commission

Présidence: Yves Croisier (Centrale d'achat - CADEV - Etat de Vaud) a cédé la présidence à Yves Cretton, Service de la formation tertiaire (SFT), Etat du Valais.

Mutations: dès octobre 2009, Christine Buffelli a remplacé Christian Berthoud en tant que représentante du canton de Neuchâtel.

Commission financière chargée de l'administration du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques, CF

MANDAT

La commission financière est chargée de l'administration du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques. Elle est instituée en qualité d'instrument de contrôle, de consultation et de conseil de la Conférence.

 Préavis des comptes 2008 et du budget 2010. Le portefeuille titres a subi une perte importante en raison de la crise économique mondiale, la commission a reçu le Crédit Suisse pour en discuter. Par ailleurs, le budget 2010 et les planifications financières suivantes montrent de gros chantiers pour les moyens d'enseignement liés à l'introduction du plan d'études romand. La commission financière recommande à la CIIP d'avancer en fonction des priorités étant donné la forte pression sur le Fonds qui ne pourra plus fournir les investissements nécessaires; Thèmes traités et résultats

- Pour les ouvrages « Mathématiques 7-8-9 » (changement d'édition en 2009), il est décidé de reprendre les stocks de l'édition 2006 à charge du Fonds, ainsi que le coût de la licence informatique en ligne;
- Afin d'améliorer le processus de la Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques du 19.02.2004, la commission financière a donné mandat à un groupe d'étude d'élaborer des procédures intercantonales en matière d'édition, de réalisation, de réimpression et d'évaluation pour les moyens d'enseignement de la scolarité obligatoire;
- Ce groupe, sous la présidence d'un membre de la commission financière, s'est réuni trois fois en 2009. Il a notamment traité d'un projet de planification éditoriale, de la politique des prix, des appels d'offres publics. Les travaux se poursuivront en 2010.

La commission financière s'est réunie à deux reprises : les 25 mars et 11 novembre, à Neuchâtel.

La commission

Christophe Nydegger assure la présidence, par délégation de Mme Isabelle Chassot, Conseillère d'État fribourgeoise.

Groupe de référence pour l'enseignement des mathématiques, GREM

MANDAT

Soucieuse de coordonner une politique romande en matière de mathématiques, la CIIP institue le 8 février 2007 le Groupe de référence pour l'enseignement des mathématiques (GREM) chargé notamment de :

- proposer et définir une politique cohérente de l'enseignement des mathématiques en Suisse romande;
- mettre à disposition des cantons les outils nécessaires pour l'implantation de cette politique ainsi que les développements, voire les remédiations dans le domaine;
- utiliser les groupes et structures déjà mis en place en y intégrant notamment l'ancien Groupe de suivi Mathématiques 7-8-9.

Le GREM, commission non permanente, devient donc l'organe de propositions, de surveillance et de référence, sur les plans scientifique et didactique, dans le domaine de l'enseignement des mathématiques, degrés HarmoS 1-11(ex EE; 1-9)

Enseignement des mathématiques en Suisse romande

Thèmes traités

Durant l'année 2009, le GREM a organisé et mis en place, conformément à la prolongation de son mandat, divers sous-groupes de travail portant sur les projets suivants:

- Maths 1 à 4 (HarmoS 3-6): élaboration d'un projet de réaménagement et de restructuration des moyens actuels, pour 2011/2012 et années suivantes; 1er volet visé: Maths 3-4 (HarmoS 5-6);
- Maths EE (HarmoS 1-2): élaboration d'un projet de sélection de moyens d'enseignement de mathématiques, pour 2011 et ss;
- Maths 7-8-9 (HarmoS 9-10-11): élaboration d'un projet de réaménagement et de restructuration en profondeur des moyens actuels, pour 2011 et ss.

Outre ces thèmes spécifiques et précis, le GREM, par le biais de quelques uns de ses membres, a pris part aux éléments suivants:

- aménagements du plan d'études romand (PER);
- constitution d'un groupe « Fondements Maths HarmoS 1-11 » afin de revisiter et toiletter les fondements actuels datant de plus de dix ans. Les nouveaux fondements seront adoptés en 2010;
- présentation des projets à la CSG et participation à la rencontre des pétitionnaires Maths 7-8-9;
- relecture de l'aide-mémoire édition 2009 afin de corriger les errata.

Ressources informatiques dans le domaine des mathématiques et moyens d'enseignement.

Afin d'accompagner les projets de réaménagements en cours, d'améliorer les ressources informatiques existantes et de faire le lien avec les besoins de ressources informatiques futures, le GREM intègre et envisage dans ses réflexions la possibilité de collaborer avec les responsables de sites existants (Gomaths, Cabrilog, etc.). Les projets sont à l'étude.

Maths 5-6 (HarmoS 7-8): évaluation et examen des moyens actuels en regard des exigences du PER; dès 2010/2011 constitution d'un groupe d'étude pour l'élaboration d'un projet de réaménagement des moyens existants, pour 2013/2014 et années suivantes.

Les trois premiers projets prioritaires ont été validés lors de la séance GREM plénière du 30 novembre 2009. Pour chacun de ces projets, une étude de faisabilité doit suivre. Les décisions finales seront prises par les autorités intercantonales compétentes et concernées.

Résultats

suite >>

Le GREM s'est réuni en séance plénière à quatre reprises durant l'année 2009 : les 23 mars, 14 et 15 mai et 30 novembre 2009.

Le groupe

Les sous-groupes de travail se sont réunis durant toute l'année, selon une fréquence allant de deux à plus de six séances.

Président: Nicolas Dreyer, professeur à la HEP Fribourg. Le GREM intègre les responsables de l'enseignement des mathématiques dans les cantons, des experts en la matière (scientifiques, chercheurs, formateurs), ainsi que des praticiens et des enseignants.

Mutations: Ph. Dubath et C. Lecoultre, chefs de file, Genève, ont remplacé, selon les besoins, Yves Richard au sein des diverses séances du GREM et de ses groupes de travail.

Ressources didactiques et moyens d'enseignement pour les langues

Nouveaux moyens d'enseignement de français

L'année 2009 a été principalement consacrée à la réalisation des aménagements demandés pour les collections de moyens d'enseignement de français retenues par la CIIP dans sa décision des 21 et 22 juin 2007, à savoir les collections:

- Que d'Histoires ! (pour le degré 3)
- Mon Manuel de français (pour les degrés 5 à 8)
- L'île aux mots (pour les degrés 5 et 6)
- L'Atelier du langage (pour les degrés 9 à 10)
- Le Livre unique (pour les degrés 9 à 10).

En 2009 sont parus les manuels L'Atelier du langage et Le Livre unique (pour le degré 9), et Que d'Histoires ! (pour le degré 3).

Les travaux de rédaction d'un manuel pour les enseignants des degrés 1 et 2, *Entrée guidée dans l'écrit*, ont également démarré. En outre, le livre destiné en priorité aux enseignants du premier cycle primaire a aussi été mis en chantier; son titre sera vraisemblablement *Apprendre à lire et à écrire à l'école*.

Enfin, la conception d'ensemble de la grammaire destiné aux élèves du cycle secondaire *HarmoS* est en cours d'élaboration.

Nouveaux moyens d'enseignement d'anglais pour les degrés 5 à 9

Faisant suite à la décision de la CIIP du 20 septembre 2007 concernant l'introduction d'un enseignement de l'anglais dès la 5^e année, un premier appel d'offre avait été lancé en octobre de cette même année. Celui-ci a malheureusement dû être annulé en août 2009. Un nouvel appel d'offres public a donc été lancé en décembre en vue de choisir une collection de moyens d'enseignement d'anglais pour les degrés 7 à 11.

Les offres reçues seront évaluées par un groupe ad hoc durant le second trimestre 2010. Cette évaluation aboutira à une proposition qui sera transmise à la CIIP en été 2010.

Responsable CIIP: Nicolas Ryser

Groupe de travail chargé du choix des moyens d'enseignement Histoire 5-8^H

MANDAT

Suite à la décision de la CIIP (mars 2009) d'ouvrir un chantier concernant les moyens d'enseignement Histoire-Géographie-Sciences naturelles et Education à la citoyenneté, un groupe de travail a été institué pour choisir des moyens d'enseignement Géographie 5-8 en lien avec les visées, les contenus et les démarches du Plan d'études romand (PER).

Les propositions du groupe de travail s'inscrivent dans le cadre de la Convention intercantonale sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques du 19 février 2004.

- Prise de connaissance de la grille d'évaluation des moyens d'enseignement Géographie 5-8 et des commentaires en vue de son utilisation; ces deux documents déterminent les différents critères sur lesquels doivent porter l'évaluation des moyens d'enseignement existant sur le marché de l'édition;
- examen des requêtes réalisées dans cette discipline par la ComEval;
- analyse d'ouvrages, de brochures et de supports numériques sur la base de la grille d'évaluation et des commentaires en vue de son utilisation;
- proposition de légères modifications des deux documents suite à leur utilisation pour quelques ouvrages;
- point de situation des travaux en cours et définition de la suite des tâches avec le Secrétaire général, le collaborateur scientifique en charge de la ComEval et le président de la ComEval fin juin 2009;
- première synthèse des résultats de l'évaluation des ouvrages, des brochures ou des ressources numériques existant dans le marché de l'édition;
- participation à une présentation des moyens utilisés en Suisse alémanique par deux auteurs;
- premiers choix de moyens d'enseignement retenus en fonction de la grille d'évaluation et des commentaires en vue de son utilisation et ébauches de propositions de modifications à réaliser pour ceux-ci;
- début de rédaction commune du rapport final du groupe de travail dans lequel figurera des propositions de moyens d'enseignement « Histoire 5-8 » romands et les adaptations nécessaires pour qu'ils répondent, d'une part, aux visées, aux contenus et aux démarches du PER; d'autre part, aux autres critères de la grille d'évaluation.

Le rapport du groupe de travail sera mis en discussion à la ComEval en mars 2010.

Le groupe a tenu onze séances d'une journée à partir de fin avril 2009.

Président : Dominique Miéville, enseignant, Centre de formation de l'enseignement primaire, Secteur de l'environnement (GE)

Responsable au SG-CIIP: Patricia Gilliéron Giroud.

Travaux effectués

Le groupe

Groupe de travail chargé du choix des moyens d'enseignement Géographie 5-8^H

MANDAT

Suite à la décision de la CIIP (mars 2009) d'ouvrir un chantier concernant les moyens d'enseignement Histoire-Géographie-Sciences naturelles et Education à la citoyenneté, un groupe de travail a été institué pour choisir des moyens d'enseignement Géographie 5-8 en lien avec les visées, les contenus et les démarches du Plan d'études romand (PER).

Les propositions du groupe de travail s'inscrivent dans le cadre de la Convention intercantonale sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques du 19 février 2004.

- Prise de connaissance de la grille d'évaluation des moyens d'enseignement Géographie 5-8 et des commentaires en vue de son utilisation; ces deux documents déterminent les différents critères sur lesquels doivent porter l'évaluation des moyens d'enseignement existant sur le marché de l'édition;
- examen des requêtes réalisées dans cette discipline par la ComEval;
- analyse d'ouvrages, de brochures et de supports numériques sur la base de la grille d'évaluation et des commentaires en vue de son utilisation;
- proposition de légères modifications des deux documents suite à leur utilisation pour quelques ouvrages;
- point de situation des travaux en cours et définition de la suite des tâches avec le Secrétaire général, le collaborateur scientifique en charge de la ComEval et le président de la ComEval fin juin 2009;
- première synthèse des résultats de l'évaluation des ouvrages, des brochures ou des ressources numériques existant dans le marché de l'édition;
- participation à une présentation des moyens utilisés en Suisse alémanique par deux auteurs;
- premiers choix de moyens d'enseignement retenus en fonction de la grille d'évaluation et des commentaires en vue de son utilisation et ébauches de propositions de modifications à réaliser pour ceux-ci;
- début de rédaction commune du rapport final du groupe de travail dans lequel figurera des propositions de moyens d'enseignement « Géographie 5-8 » romands et les adaptations nécessaires pour qu'ils répondent, d'une part, aux visées, aux contenus et aux démarches du PER; d'autre part, aux autres critères de la grille d'évaluation.

Le rapport du groupe de travail sera mis en discussion à la ComEval en mars 2010.

Le groupe a tenu douze séances d'une journée à partir de fin mars 2009.

Le groupe

Président: Philippe Jenni, responsable du secteur de l'environnement au Centre de formation de l'enseignement primaire (GE).

Collaboratrice scientifique au SG-CIIP: Patricia Gilliéron Giroud.

Travaux effectués

Groupe de travail chargé d'adapter le classeur Connaissance de l'environnement 1P-3P (ancien) pour les futures classes 1P-4P^H

MANDAT

Suite à la décision de la CIIP (mars 2009) d'ouvrir un chantier concernant les moyens d'enseignement Histoire-Géographie-Sciences naturelles et Education à la citoyenneté, un groupe de travail a été institué pour adapter le classeur Connaissance de l'environnement (CE) en lien avec les visées, les contenus et les démarches du Plan d'études romand (PER).

Les travaux du groupe de travail s'inscrivent dans le cadre de la Convention intercantonale sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques du 19 février 2004.

- appropriation des commentaires généraux des domaines et des progressions des apprentissages déclinés dans le Plan d'études romand;
- élaboration de catégories pour classer les objectifs du PER et les activités du classeur CE (type d'espace ou temps concernés, type d'apprentissage attendu);
- point de situation des travaux en cours et définition de la suite des tâches avec le Secrétaire général, le collaborateur scientifique en charge de la Coméval et le président de la Coméval fin juin 2009;
- lecture attentive du contenu du classeur avec catégorisation des activités orientées SHS/SN et évaluation de la qualité de ces activités;
- identification des objectifs du PER couverts par le classeur Connaissance de l'environnement et mise en évidence des manques;
- évaluation des besoins de l'école enfantine actuelle et des compléments à donner au classeur CF ·
- étude d'une réorganisation des travaux pour la suite du mandat.

En octobre et novembre, un rapport intermédiaire a été mis en discussion auprès de la ComEval, de la CLEO et de la Commission pédagogique. Il faisait un état des travaux réalisés au cours des mois précédents et décrivait les futures tâches du groupe de travail.

Les dernières semaines de l'année ont été consacrées à la préparation des tâches des auteures chargées de créer des activités *Connaissance de l'environnement* 1P-2P. Dès janvier 2010, le groupe de travail chargé de l'adaptation du classeur CE aura pour principale tâche de relire les activités rédigées et d'y apporter les améliorations nécessaires. Les auteures et le groupe « Lecture » bénéficieront de conseils d'experts scientifiques, tout au long des travaux.

Le groupe a tenu onze séances d'une journée à partir de fin avril 2009.

Président: Samuel Fierz, animateur pédagogique en environnement à la HEPVS.

Collaboratrice scientifique au SG-CIIP: Patricia Gilliéron Giroud.

Travaux effectués

Le groupe

PRODUCTION DOCUMENTAIRE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Point 8 du programme 2009-2012

Editer des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle, répondant aux besoins actuels, de qualité professionnelle et au meilleur coût pour les apprenti-e-s et étudiant-e-s.

Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement, CREME



Jean-Claude Gosteli, SG/CIIP président CREME et PF

MANDAT:

La commission est chargée de l'analyse des besoins, de la validation des projets et du développement des ressources didactiques et moyens d'enseignement pour la formation professionnelle.

La commission a soutenu et apporté sa contribution au sens du mandat à une série d'ouvrages de la formation professionnelle. Parmi ceux-ci:

Thèmes traités

Les sorties 2009 (voir ces ouvrage sur notre site: www.cataro.ch):

- les ouvrages pour les formations « du cheval » ;
- une collection complète pour les métiers de l'agriculture pour la 1ère année;
- la fin de la collection « constructeur en voies de communication »,
- un ouvrage pour les scieurs;
- supports de cours pour les métiers de la santé et accord avec l'éditeur CAREUM pour la distribution de leurs ouvrages;
- mathématiques de base pour élèves en difficulté (suite de maths 7-9), sorties en version provisoire,
- une collection d'ouvrages pour les fleuristes.

Une vingtaine d'ouvrages sont actuellement en préparation :

- tous les ouvrages de base en économie familiale (réflexion reprise en entier à l'échelon national; premières sorties prévues en 2010);
- une collection complète pour les métiers de l'agriculture pour les 2^e et 3^e années;
- une nouvelle édition de « l'automobile » pour septembre 2010;
- supports de cours pour assistantes dentaires 1^{ère} année prévue en 2010;
- ouvrage pour la Commande numérique (CNC);
- un ouvrage d'économie pour la formation commerciale prévu en 2010;
- divers ouvrages communs à différents métiers dans les domaines suivants:
 - matériaux polymères,
 - chimie pour les laborantins,
- un ouvrage pour les horticulteurs;
- un ouvrage pour les meuniers;
- un ouvrage pour les métiers du bois;
- un ouvrage à destination des constructeurs métalliques.

Une collection pour les décorateurs d'intérieur est prévue.

>>

En 2009, la commission s'est réunie à quatre reprises: les 11 mars, 18 juin, 1er octobre et 12 novembre.

La commission

Collaborateur scientifique au SG-CIIP et président : Jean-Claude Gosteli.

Mutations: Laurent Joliat (fondation rurale interjurassienne) rejoint la commission et reprend le siège « domaine social » laissé vacant par Mme Anita Burrin; Mathieu Perrin (CPNV) entre dans la commission pour le domaine « attestation fédérale et dispositifs de transitions », repris de Gérald Dayer.

Commission romande des économes de la formation professionnelle, COREFP



Blaise Ruedin président COREFP

MANDAT

La commission romande des économes de la formation professionnelle (COREP) est chargée de l'évaluation des besoins quantitatifs des ouvrages, ainsi que de leur commande et diffusion au sein des centres et écoles de la formation professionnelle des cantons romands.

Séances Thèmes traités

- Compte rendu et commentaires des séances de la CREME qui se tiennent en général deux semaines plus tôt;
- Reprise des buts de la commission, du fonctionnement et de l'interaction avec la CREME.

Site Cataro.ch

L'année 2009 a été caractérisée par la consolidation des commandes aux partenaires CREME via le site CATARO.

Commandes et livraisons

Dans l'ensemble, les commandes et les livraisons ont fonctionné à satisfaction, bien qu'un peu lentes dans certains domaines. Les activités de distribution dans les centres et écoles n'ont toutefois pas été perturbées, à l'exception des ouvrages *Swissmem*. Les économats ont joué le jeu et pris en compte les impératifs de délai.

Projection pour 2010

Le principe de retour possible des invendus a été adopté en séance du 26 novembre. Les conditions financières ont été définies, mais une procédure commune devra être encore établie. Malgré l'appel fait aux directeurs de centres, il n'est pas encore sûr que tous les économats seront représentés dans la commission. Le président Blaise Ruedin a fait part en fin d'année de son intention de remettre son mandat en 2010 - au plus tard en 2011 - en prévision de son départ en retraite.

La commission s'est réunie deux fois en 2009: le 27 mars à l'EPAC de Bulle et le 26 novembre à l'EPCL/Lausanne, conformément à la cadence prévue.

La commission

MÉDIAS, IMAGES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, MITIC

Point 9 du programme 2009-2012

Stimuler et soutenir les efforts des Départements et des écoles visant à faire des élèves des acteurs critiques dans la société de l'information.

Unité «Médias et TIC» de la CIIP – MITIC



Christian Georges, SG/CIIP responsable MITIC

En 2009, l'unité « Médias » a notamment :

- obtenu la reconnaissance de son site d'éducation aux médias www.e-media.ch comme « moyen pédagogique recommandé » par la Commission d'évaluation des ressources et projets didactiques (COMEVAL);
- coordonné la production de matériel pédagogique surwww.e-media.ch;
- assumé l'organisation pratique de la 6^{ème} Semaine des médias à l'école en Suisse romande, du 16 au 20 mars, en mettant sur pied deux ateliers de formation sur le thème de l'alcool et du tabac dans la publicité, en partenariat avec le Musée de l'Elysée et la Fondation Images et société;
- produit le DVD pédagogique « Animatou Les cinq univers du matou », en partenariat avec le Festival Cinématou. Consacré au cinéma d'animation et assorti d'un dossier, ce DVD a été offert à mille exemplaires à des établissements scolaires romands;
- mis en ligne quatre dossiers pédagogiques liés à l'émission « Histoire vivante », en concrétisation d'un partenariat conclu avec Alliance Sud et la FED (Fondation Education & Développement);
- mis en œuvre le projet d'encouragement de la culture cinématographique auprès des jeunes, pour lequel elle a obtenu l'appui de la section « cinéma » de l'OFC;
- co-organisé un atelier de formation continue « Films et éducation » durant le Festival Visions du réel à Nyon et produit les fiches pédagogiques liées aux projections scolaires du Festival de Fribourg, de la tournée Roadmovie et de « Delémont - Hollywood » ;
- participé à la préparation et à la promotion des séries « La Semaine des médias » et « Lire Délire » en collaboration avec la TSR;
- participé à la préparation et à l'animation du colloque « L'audiovisuel, source ou illustration? » en partenariat avec Memoriav;
- sélectionné chaque semaine des émissions TV recommandées à l'intention des centres de documentation cantonaux et des médiathèques romandes.

L'unité peut compter sur le travail de deux collaborateurs scientifiques de la CIIP: Christian Georges et Roberto Stocco.

Conseil «Média-formation», CMF



Charles Beer président du CMF

MANDAT

Le Conseil «Média-formation» (CMF) est chargé de veiller à l'application de la convention cadre de collaboration, signée le 4 octobre 2000 par la CIIP, la RSR et la TSR.

Un événement exceptionnel a occasionné l'annulation de la séance du Conseil Média Formation : les directions de la Radio Suisse Romande et de la Télévision Suisse romande ont en effet annoncé la constitution d'une entité unique : la Radio Télévision Suisse (RTS), le 24 novembre 2009. Une nouvelle séance du CMF a été fixée au 15 février 2010, pour aborder les conséquences de cette fusion.

Thèmes traités

Le Conseiller d'Etat Charles Beer préside le Conseil « Média-formation ». Il comporte six membres, dont les directeurs de la RSR et de la TSR, le président du SER, une représentante de la RTSR et le secrétaire général de la CIIP.

Le conseil

Commission des médias et des technologies dans l'éducation, COMETE



Bernard Jousson président de la COMETE

MANDAT

La Commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE) a pour mission de proposer à la CIIP des principes et actions communs sur tous les aspects relevant de l'éducation aux médias et par les médias, des diverses technologies de l'information et de la communication, dans l'Espace romand de la formation. Il est attendu qu'elle remplisse des missions de conseil et de veille stratégique (ressources pédagogiques, formation des enseignants, collaborations avec la SSR et les médias).

Avec l'entrée en vigueur annoncée du Plan d'études romand (PER), la mise à disposition de ressources numériques clairement liées à ses objectifs devient un enjeu sensible. Cette problématique a fortement mobilisé la COMETE, surtout au sein du groupe de travail restreint ENTER (*Espace Numérique de Travail de l'Ecole Romande*), présidé par M. Daniel Forchelet. Ce groupe s'est attaché à définir

Thèmes traités

les principes de la sélection, de la validation et de la mutualisation des ressources, au profit de l'ensemble des enseignants romands. Une action complexe, dans la mesure où elle implique tant la CIIP que les cantons, des éditeurs et des partenaires, en partenariat avec Educa et son projet national de Bibliothèque scolaire numérique.

Ont aussi été notamment abordés en 2009:

- les bénéfices et les enseignements de la journée « RomandTIc » ;
- les objectifs et les principes de la Semaine des médias à l'école;
- le site e-media et les collaborations avec la TSR et la RSR;
- la publication de contenu pédagogique sous licence de type Creative Commons;
- la place des MITIC dans divers moyens d'enseignement;
- la collaboration avec les HEP et la question des référentiels de compétences MITIC.
- «RomandTIC»: en partenariat avec la Commission pédagogique, la COMETE a mis sur pied, le 6 mai à Lausanne, la journée intercantonale d'intégration des MITIC dans la pédagogie. Devant plus de 220 personnes, plusieurs membres de la COMETE ont présenté le bilan de l'intégration des MITIC dans leurs cantons respectifs. Des ateliers et des stands ont fait connaître de bonnes pratiques. Sur proposition de la COMETE, il a été admis le principe de reconduire une telle journée intercantonale tous les deux ans.

Résultats

Ressources pédagogiques numériques: un premier rapport intermédiaire a été présenté en automne à la COMEVAL par le groupe restreint ENTER.

«Semaine des médias à l'école»: par ses relais dans les cantons, la COMETE a contribué à la progression de l'audience de cette manifestation annuelle, dont elle a piloté l'organisation. La 6^{ème} édition a vu la participation de plus de 10'000 élèves (520 classes inscrites). La commission a défini les contours de l'édition 2010.

La COMETE a tenu deux séances plénières en 2009 : les 28 mai et 27 novembre.

La commission

Président: Bernard Jousson.

Secrétariat: Christian Georges, collaborateur scientifique au SG-CIIP. Il est impliqué dans plusieurs groupes de travail, au même titre que ses collègues Daniel Forchelet et Roberto Stocco.

La Commission a accueilli pour la première fois, en novembre, M. Elvio Fisler, en tant qu'invité permanent représentant l'éducation spécialisée.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Point 13 du programme 2009-2012

Préparer l'avenir de l'enseignement spécialisé et l'harmonisation romande de l'offre et de la demande.

Commission de l'enseignement spécialisé, CES



Philippe Nendaz président de la CES

MANDAT

La Commission de l'enseignement spécialisé (CES) traite toute question ayant trait à l'enseignement spécialisé, notamment :

- le développement de l'enseignement spécialisé en classes spéciales et en institutions,
- l'intégration d'enfants différents et/ou handicapés dans l'école ordinaire,
- la pédagogie spécialisée dans la formation du personnel enseignant,
- le financement de l'enseignement spécialisé, en vue d'éventuelles décisions de coordination (accords, conventions intercantonales, recommandations).

Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée

Thèmes traités

Les cantons de Genève, Valais et Vaud ont définitivement adopté cet accord. l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Les Grands Conseils des cantons de Fribourg et du Tessin l'ont adopté sous réserve du délai référendaire.

Les cantons travaillent à l'élaboration de leur concept cantonal et conjointement proposent les modifications législatives exigées par l'Accord intercantonal. La Conférence verra quel degré d'harmonisation viser après que les concepts cantonaux auront été adoptés.

La CES a été informée du développement des projets cantonaux lors de ses séances. Elle a chaque fois invité les délégués RPT des cantons pour assurer la communication réciproque dans ces domaines.

L'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée ne prévoit pas l'élaboration de plans d'études spécifiques à la pédagogie spécialisée mais l'adaptation des objectifs d'apprentissage fixés dans les plans d'études et des standards de formation de l'école ordinaire (art. 8). Dès que l'aménagement du PER sera terminé, un groupe mixte CES – EPRO du PER devra examiner cette question (dès l'automne 2010).

Dans cette optique, la Conférence a accepté en novembre qu'un membre proposé par la CES puisse siéger en tant qu'invité permanent à la Commission des médias et des technologies (COMETE).

Scolarisation des enfants sourds et malentendants

Le SG CIIP avait mandaté le CSPS et la HEP-Lausanne pour créer un observatoire romand de la surdité. Celui-ci a achevé son premier mandat de trois ans au 31.12.2009 en déposant un troisième rapport qui a été remis à la CSG. La Conférence, dans sa séance du 27 mai 2009 a adopté la reconduction du mandat pour trois ans, 2010 – 2012.

Le SG CIIP a reçu le mandat de la Conférence (19 novembre 2009) d'aider au règlement de la question de la formation des interprètes en langue des signes à satisfaction de toutes les parties.

Journée de réflexion

L'Accord intercantonal prévoit l'intégration de tous les élèves dans l'école ordinaire. Le cas des élèves souffrant d'un autisme a été débattu lors de la journée de réflexion 2009 organisée par la CES et réunissant des représentants de l'enseignement spécialisé et ordinaire.

A la demande de la CES, la Conférence a mandaté le SG CIIP pour réaliser un état des lieux de l'autisme en Suisse romande. Sur cette base, elle décidera de l'opportunité à créer un observatoire de l'autisme.

Enfants « dys »

Tout au long de l'année, des informations ont été transmises aux membres de la CES sur les aides que l'on peut apporter aux enfants « dys » (dyslexie, disphasie, dyscalculie...). De même l'intégration d'enfants souffrant d'autisme en classe ordinaire a été évoquée. La CES a eu aussi la possibilité de s'informer sur l'intégration d'enfants sourds ayant subi une implantation cochléaire.

La Commission s'est réunie à sept reprises en 2009 : les 22 janvier, 12 mars, 6 avril, 19 mai, 9 juillet, 17 septembre et 5-6 novembre, sous la présidence de M. Philippe Nendaz (VD).

La commission

Mutations: Philippe Nendaz succède à la présidence à Jean-Paul Biffiger; Maurice Dandelot remplace Jean-Paul Biffiger; Marzio Broggi remplace Giorgio Merzaghi

POLITIQUE CULTURELLE

Point 14 du programme 2009-2012

Maintenir et renforcer l'identité romande sur le plan culturel en vue de constituer en Suisse romande un pôle culturel fort selon trois axes.

Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles, CDAC



Joëlle Comé présidente de la CDAC

MANDAT

La conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC) est chargée d'exécuter les décisions de la CIIP et d'assurer l'application de ces décisions dans les cantons. Elle étudie et propose à la CIIP des mesures de coordination ou des réalisations communes.

Par le biais de la conférence suisse des chefs de service des affaires culturelles, elle est notamment en lien avec Pro Helvetia, l'Office fédéral de la culture ainsi qu'avec la Conférence des villes suisses. Lieu d'échange d'informations et d'expériences entre cantons, la CDAC permet de promouvoir une politique culturelle cohérente en Suisse romande.

La conférence a poursuivi ses efforts visant à concrétiser deux priorités inscrites dans le cadre du Plan d'activités 2009-2012 de la CIIP. La première vise à doter la Suisse romande d'un « pôle fort » en matière culturelle sous la forme d'un instrument permettant de donner des moyens de production à des spectacles théâtraux d'envergure. La seconde porte sur la création d'une Fondation romande pour le cinéma regroupant toutes les aides cantonales à la production cinématographique.

Thèmes traités

La CDAC a aussi suivi le projet de création d'un CFC danse et le projet d'inventaire du patrimoine culturel immatériel. Des échanges avec différents organismes actifs dans la politique culturelle et de soutien à la culture ont eu lieu notamment avec Pro Helvetia, la fondation CMA, l'OFC et la HETSR. Ces séances ont également été mises à profit pour échanger des informations et des recommandations sur les multiples demandes de soutien adressées aux différents cantons par des organismes culturels.

La CDAC a entériné les conclusions de la cheffe de projet, Mme Carine Zuber, et du groupe de travail restreint présidé par M. Gérald Berger, au sujet de la constitution d'un fonds de soutien à la production de projets théâtraux d'envergure. Elle a défendu devant la CIIP la constitution d'une association baptisée «Label + théâtre romand ». Elle a proposé le lancement d'une première phase pilote de quatre ans, avec un concours organisé de manière biennale. Les montants réunis par les cantons partenaires permettront de soutenir quatre projets de spectacles (deux en 2011, deux en 2013).

Pour des raisons juridiques, la CIIP a estimé qu'elle ne pouvait gérer un concours auquel prendraient part des compagnies théâtrales. L'idée de constituer un fonds intercantonal a donc été écartée. Néanmoins, tous les cantons ont manifesté leur intention d'adhérer à l'association « Label + théâtre

Résultats

romand » et de contribuer financièrement à ce projet, qui restera sous l'autorité de la CDAC. Celle-ci a validé un projet de statuts pour l'association.

Un premier projet de statuts pour la Fondation romande pour le cinéma a également été élaboré, par un groupe de travail regroupant les collectivités publiques concernées et dans lequel siègent trois représentantes de la CDAC.

Joëlle Comé, directrice du service cantonal de la culture du canton de Genève, a succédé à Suzanne Béri à la présidence de la CDAC .

La conférence

La conférence a tenu cinq séances plénières en 2009: les 13 février, 27 mars, 16-17 juin, 30 septembre et 7 décembre.

Elle a accueilli Jacques Cordonier en tant que représentant du canton du Valais, en remplacement de Karl Salzgeber. Le secrétariat de la CDAC est placé sous la responsabilité de la présidence.

INTÉGRATION DE LA FORMATION VERS UN DÉVELOPPEMENT DUR ABLE

Point 15 du programme 2009-2012

Réaliser la notion de développement durable dans la pratique enseignante.

Education en vue d'un développement durable, EDD

Groupe de référence pour l'éducation en vue du développement durable (GREDD)

Thèmes

En mars 2007, la CIIP a institué un *Groupe de référence pour l'éducation vers le développement durable* (GREDD) en tant qu'organe de proposition et de référence au plan scientifique et didactique dans le domaine de l'éducation vers le développement durable. Le mandat, revu, sera reconduit jusqu'au 31 décembre 2010.

Le GREDD s'est réuni deux fois en 2009, les 23 juin et 18 décembre.

Manifestation romande 2009

Une journée pratique EDD a eu lieu le 12 septembre 2009 à la HEP-FR sur le thème « ECOGESTES : il ne suffit pas d'éteindre la lumière pour sauver la planète ! ...et prétendre que l'on fait de l'EDD ». Plus de 120 enseignants, étudiants et formateurs se sont retrouvés pour échanger sur les bonnes pratiques en classe et leur pertinence.

Collaboration avec les Fondations Education et Développement (FED) et Education pour l'environnement (FEE)

Les Fondations ont été impliquées dans le processus d'aménagement du PER afin d'améliorer la lisibilité de l'éducation en vue du développement durable. A plusieurs occasions (colloques et forums internes) l'évolution de la place qu'occupera désormais le développement durable dans le Plan d'études romand ont été présentées.

Dès septembre 2009, la CIIP participe avec l'aide des deux Fondations à l'élaboration d'un Forum EDD 2010 en collaboration avec l'Etat de Vaud, l'EPFL, l'UNIL, la HES-SO et la HEPL. Celui-ci est prévu les 10 et 11 septembre 2010.

Voir aux pages suivantes les rapports de ces deux organismes.

Responsable CIIP: Yves Delamadeleine

Fondation suisse d'Education pour l'Environnement, FEE



Pierre Gigon responsable romand de la FEE

MANDAT

Le mandat de prestations de la FEE fixe un cadre permettant les activités suivantes :

- participation au groupe de référence sur l'EDD et définition d'un concept EDD;
- participation au développement du Plan d'études romand;
- organisation de journées romandes en EDD (colloque, journée pratique, forum);
- recherche et documentation: recherche, évaluation des ressources en éducation pour l'environnement (EE), gestion de la base de données;
- coordination d'un réseau d'échanges de formateurs dans les institutions de formation.

L'année 2009 marquait la fin du mandat 2007-2009 de la FEE. Un nouveau contrat-cadre et mandat de prestations ont été signés en décembre 2009 avec la CIIP pour les trois prochaines années.

Activités

Au cours de l'année 2009, on peut notamment mettre en évidence les prestations suivantes :

- Journée pratique EDD: organisée le 12 septembre à la HEP Fribourg, cette journée a réuni plus de 260 enseignant-e-s et étudiant-e-s francophones et germanophones. Ils-elles ont eu l'occasion de confronter leur conception de l'EDD et de se pencher concrètement sur la problématique des écogestes. Compte-rendu sous www.educ-envir.ch/infos/educateurarchives/09/educ_11_09.pdf.
 - **Dossier EDD national**: avec la FED et en partenariat avec les trois revues pédagogiques régionales l'*Educateur, Bildung Schweiz* et *Scuola Ticinese*, réalisation d'un dossier national sur l'EDD « Agir pour l'avenir » encarté dans ces trois médias. Dossier disponible sur www.educ-envir.ch/edd.
- Moyens d'enseignement romands: avec la Fondation « Education & Développement » (FED), participation en tant qu'invité permanent aux groupes de travail d'Histoire et de Géographie (choix de moyens d'enseignement pour les classes de 5ème^H à 8éme^H) et de Sciences naturelles (mise à jour et adaptation du classeur Connaissance de l'environnement 3ème^H-6ème^H pour les classes enfantines).

Fondation Education et Développement, FED



Charly Maurer responsable FED pour la Suisse romande

MANDAT

La Fondation Education et Développement (FED) a pour mandat de promouvoir l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les écoles. Droits humains, mondialisation et enjeux mondiaux, migrations, interculturalité, ainsi que l'éducation au développement durable (EDD) constituent ses thèmes et approches pédagogiques prioritaires.

Un contrat et un mandat de prestations définissent la collaboration de la FED avec la CIIP. Ils sont arrivés à échéance à fin 2009. Les nouveaux documents, valables jusqu'en 2011, ont été préparés en coordination avec la Fondation suisse d'Education pour l'environnement (FEE). Ils entreront en vigueur début 2010.

La promotion de l'EDD et le suivi du PER constituent des prestations centrales communes aux deux fondations. Dans ce cadre, la FED, la FEE et la HEP-Fribourg ont organisé la Journée pratique en EDD qui s'est tenue le 12 septembre. Elle portait sur les écogestes et leur contribution à l'EDD. 260 enseignant-e-s et étudiant-e-s francophones et germanophones ont participé à cette manifestation.

Le suivi du PER porte sur la participation au groupe d'experts chargé du choix de nouveaux moyens d'enseignement en géographie, ainsi que sur l'évaluation du document PROMESCE (Promotion médias, environnement, santé, citoyenneté dans un processus éducatif).

Le mandat de prestations porte également sur les activités de la FED, qui s'articulent autour de quatre axes:

- 1. formations initiale et continue dans les HEP;
- évaluation et diffusion de documents pédagogiques, en collaboration avec les médiathèques cantonales:
- 3. coordination de prestations scolaires proposées par des ONG;
- 4. participation à des groupes de travail dans le domaine éducatif.

La FED romande a assuré 38 formations, principalement dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignant-e-s, soit 485 périodes de cours, avec 766 participant-e-s.

La vente de matériel s'élève à plus de 150000 francs; 49 000 documents ont été diffusés. Dans le cadre du vingtième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, 31 350 fiches pédagogiques ont été diffusées sur l'ensemble de la Suisse romande.

Activités

RECHERCHE ET DOCUMENTATION

Point 17 du programme 2009-2012

Soutenir l'IRDP dans ses tâches de coordination de la recherche romande, d'évaluation des systèmes de formation et de suivi scientifique des innovations.

Institut de recherche et de documentation pédagogique





Matthis Behrens directeur de l'IRDP

MANDAT - MISSIONS

L'IRDP, institution de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), est chargé principalement de la coordination et du pilotage de la recherche en éducation en Suisse romande. Il soutient les activités de la Conférence par des expertises et par ses travaux scientifiques, conduit des travaux de recherche ou y participe.

La Conférence attend de l'IRDP un travail de mise en réseau, de coordination et de pilotage des milieux concernés en Suisse romande. Elle exprime ainsi la volonté d'établir un véritable pôle de recherche capable de se positionner au niveau national et international et de relever les défis de l'école de demain. Elle souhaite un rapprochement et une collaboration entre équipes de recherche en œuvre en Suisse romande.

L'IRDP est également mandaté pour mener des recherches seul ou en collaboration avec tous les milieux de la recherche de Suisse romande. Ses travaux jouissent d'une reconnaissance scientifique nationale et internationale attestée par plusieurs évaluations internationales y compris de l'OCDE. Les recherches se poursuivent particulièrement dans les domaines prioritaires définis dans le programme de la CIIP: évaluation des systèmes de formation, suivi scientifique des innovations et des réformes scolaires, études prospectives dans le domaine des didactiques et des supports d'enseignement et expertises à l'intention des différents organes de de la CIIP.

40 ans d'existence de l'IRDP, tel est l'évènement majeur qui a marqué l'année 2009. Des manifestations ont eu lieu à plusieurs moments, mais c'est surtout la fête sous le vieux cèdre avec les autorités et les anciens collaborateurs qui a marqué les esprits. Se retrouver dans un contexte différent sous cet arbre magnifique, témoin des petits et grands pas de l'histoire de l'institution. Un long parcours jalonné par une coïncidence étrange entre les grands rendez-vous de l'histoire et nos activités. La crise des institutions de l'année 1968 lors de sa fondation, celle des nouvelles technologies à mi-parcours, celle de la mondialisation avec la crise du système financier aujourd'hui. Tous ces évènements, et bien d'autres ont marqué l'école publique en Suisse romande. Interlocuteur privilégié, l'IRDP a pu accompagner les réponses de l'école aux changements et contribuer, souvent de manière discrète, à faire avancer l'harmonisation intercantonale.

Ces fluctuations continuelles de la société nous amènent périodiquement à nous interroger sur les finalités de l'école. Le regard est donc tourné vers l'avenir et vers les chantiers de demain, les défis d'un futur immédiat mais aussi d'un futur plus lointain. Il convient donc de s'interroger sur les grands défis. Quels sont-ils? Comment vont-ils transformer l'école en Suisse romande? Comment peut-on les relever et répondre aux questions qu'ils soulèvent?

La réponse semble évidente, car avec la création du cadre légal donnant une véritable existence à l'espace romand de la formation, les conditions sont réunies pour mettre en place une nouvelle architecture scolaire harmonisée et alignée avec les référentiels nationaux et régionaux. Deux ouvrages majeurs ont été mis en consultation quasi simultanément: les standards HarmoS et le PER

La préparation de ces dispositifs, les recherches de compromis indispensables à leur acceptation ont fortement conditionné les activités des collaborateurs de l'IRDP, avec en particulier les derniers travaux de correction et de traduction pour HarmoS, mais aussi les profils de connaissance et de compétence. Comme indiqué dans le rapport annuel précédent, l'harmonisation des structures scolaires romandes se révèle plus délicate que prévu initialement. De nombreux dossiers, lors de leur opérationnalisation, relancent le débat politique car les cantons romands avec leurs structures de complexité variable, doivent entrer dans une nouvelle logique. Ce changement prendra du temps. L'espace romand s'appuiera sur les structures cantonales existantes, il dépendra aussi de ce qui est politiquement faisable dans chacun des cantons. Certains craignent une diminution de la qualité de leurs écoles, alors que d'autres souhaitent profiter de l'occasion pour se rapprocher davantage d'une moyenne romande. Dans certains cas, les dispositifs romands, tels que les épreuves communes, sont compris comme des ersatz de dispositifs cantonaux existants, alors que dans d'autres ils apparaissent comme des innovations dont on craint l'effet sur les pratiques. Seule la construction systématique d'indicateurs par la recherche permettra d'accompagner ce passage, de rendre le débat sur l'école plus serein et transparent et de créer les fondations d'une action publique raisonnée s'appuyant sur des faits.

Cette situation demande beaucoup de patience aux chercheurs de l'IRDP qui, avec leurs collègues romands, essayent de répondre le mieux possible aux mandats donnés. Une partie importante de ce travail se réalise par la participation aux différents groupes de référence de la CIIP (GREF, groupe d'appui terminologique, GREL, GREM), mais aussi - et simultanément - aux réseaux de chercheurs nationaux et internationaux (CCDF, GRAFELEC, projet panfrancophone d'harmonisation de la terminologie grammaticale, IRNYET, AIRDF, ADMEE, etc.). En règle générale, le travail des chercheurs aboutit à l'élaboration de recommandations qui tiennent compte des divers avis exprimés. Mais force est de constater que les propositions avancées, souvent, relancent le débat politique, le modifient, l'affinent ou l'élargissent et soulèvent des questions qui montrent la fragilité des compromis élaborés. De ce fait, les contributions visibles de la recherche sur certains dossiers sont menues, car elles dépendent des aléas de ce processus, lequel est accentué dans certains dossiers comme dans celui des Epreuves romandes communes où les dimensions politique et technique sont intimement liées. D'après notre expérience, il serait souhaitable qu'une distinction plus claire soit faite entre le suivi politique des dossiers et les travaux techniques que la recherche peut mener par des analyses préparatoires ou des activités de réalisation.

Si la mise en place de l'Espace romand de la formation a été, jusqu'ici, largement pensée du point du point de vue structurel des systèmes éducatifs concernés, l'imminence des échéances de sa mise en œuvre ne devrait pas faire oublier l'importance des acteurs concernés. Quel est le rôle des directions d'école, des enseignants, des parents et des élèves? C'est ce questionnement qui a été à l'origine, par exemple, de la journée d'étude sur la qualité et l'évaluation des établissements, organisée par un groupe issu de la CODICRE SRTI. C'est en effet dans les pratiques des acteurs de l'école que l'on pourra analyser comment ils se réfèreront au plan d'étude et aux standards pour planifier et gérer le quotidien pédagogique. On peut aussi s'interroger sur l'effet que produisent les mesures de pilotage; même si elles semblent claires, il n'est pas certain que le terrain les applique automatiquement car sa logique ne s'accommode que lentement des injonctions données. Le couplage entre prescription et action est donc distendu. A la clarté du décret s'oppose souvent la réalité des pratiques, que nous connaissons peu mais dont nous savons qu'elles ne suivent pas les mêmes logiques et qu'elles sont très complexes.

Ces divers constats ont relancé durant l'année écoulée une vaste réflexion sur le rôle et l'apport de la recherche romande dans ce processus. Les pistes ont été présentées lors du Conseil de la recherche en éducation (CRE) en décembre et demandent un effort conjoint de tous les acteurs de la recherche en Suisse romande. Quatre axes ont été identifiés. Le premier concerne la participation au suivi immédiat de la réforme par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement qui permette aux instances concernées d'ajuster leur action, en particulier dans les domaines où le PER introduit de réelles innovations. L'IRDP et la recherche romande représentée par des centres cantonaux ont dans ce domaine une large expertise. Ils la mettent volontiers à disposition pour ce soutien à la fois utilitaire et exploratoire, qui est apprécié même outre Sarine, par exemple dans le cadre de l'évaluation « Passepartout ».

Mais les questions que pose la mise en place des nouveaux dispositifs dépassent largement ce niveau d'analyse. L'obligation de l'alignement entre le contexte régional et le contexte national nous obligera à ouvrir assez prochainement un deuxième axe de recherche, celui de la vérification formelle d'abord et empirique ensuite de l'HarmoS-compatibilité du PER. Entreprise délicate, car il s'agira de trancher entre faiblesse du PER et insuffisance des standards. Ici aussi, les chercheurs, par leur participation importante aux travaux d'HarmoS, disposent d'une excellente maîtrise des problématiques abordées.

Un troisième niveau d'analyse consiste à examiner si un plan d'études fonctionne effectivement comme élément structurant et régulateur des pratiques enseignantes. Rien n'est moins sûr. Dans cet axe, l'attention sera portée sur la manière dont s'articulent standards, PER, évaluations communes et moyens d'enseignement; on cherchera aussi à comprendre dans quelle mesure ils induisent des pratiques nouvelles et une amélioration des performances. Les évaluations effectuées sur les moyens d'enseignement (en particulier les moyens romands de mathématiques 9-11, et les moyens de français langue 1 appelés « Séquences didactiques »), mais aussi l'étude comparative des manuels scolaires en collaboration avec l'UNESCO constituent également une bonne base. L'IRDP la met volontiers à disposition pour des analyses de pratiques plus fines, si possible en collaboration avec les HEP et les Universités.

Il reste finalement la dimension systémique, quatrième axe. Il s'agit d'observer comment le PER et les réactions qu'il suscite deviennent révélateurs de la manière dont les systèmes scolaires cantonaux et romands traitent et gèrent des problématiques sociétales et de la façon dont ils essayent d'y répondre et de les influencer. C'est à ce niveau que la recherche peut également contribuer à la compréhension de processus complexes et analyser plus finement comment fonctionnent les mesures de pilotage, ce qui est « pilotable » et comment les influences s'y opèrent.

Les défis sont importants mais les compétences en place. Tous les collaborateurs de l'institution, les chercheurs comme le personnel de la documentation ou de l'administration ont fait preuve d'un engagement sans faille. Qu'ils soient cordialement remerciés.

Le rapport annuel de l'IRDP fait l'objet d'une publication séparée.

Conseil de la recherche en éducation, CRE



Elisabeth Baume-Schneider présidente du CRE

MANDAT

Le mandat du Conseil de la recherche en éducation relève des statuts de la Conférence (art. 20 à 23). Art 20, al. 1: Pour la conseiller et soutenir ses activités visant à la coordination et à la coopération intercantonales, et au développement de la recherche en éducation, la Conférence institue un Conseil de la recherche en éducation.

al. 2: le Conseil situe son activité dans le contexte général de la politique et du développement de la recherche en éducation en Suisse.

En 2009, le Conseil de la recherche en éducation (CRE) s'est réuni à une reprise, le 17 décembre, sous la présidence d'Elisabeth Baume-Schneider, ministre de l'Education du canton du Jura. Il a pris connaissance de la nouvelle architecture nationale de formation telle que définie par le concordat HarmoS et la Convention scolaire romande; suivi le développement des standards et plus particulièrement de la solidité et la validité des travaux réalisés par les consortium et analysé les enjeux et risques relatifs à l'évaluation de la performance des systèmes cantonaux. Il a débattu des conditions de réussite pour « l'implémentation » durable d'une innovation; analysé les nouveautés et innovations introduites et fait le tour d'horizon du rôle de la recherche dans ce processus. Plusieurs niveaux d'analyse ont été présentés et les autorités politiques ont été rendues attentives à l'apport de la recherche lors de l'introduction du Plan d'études.

Le CRE a également pris connaissance de l'avancement des chantiers de recherche PISA. Selon la décision de la CDIP, l'édition 2012 sera conduite selon le modèle des enquêtes précédentes. Cette manière de procéder permettra de faire des analyses cantonales. Le responsable de l'enquête a présenté les analyses supplémentaires prévues dans le cadre de PISA 2009 et 2012.

Le Bureau

Pour préparer la séance, les membres du Bureau ont été consultés par courrier électronique.

Aucune mutation n'a eu lieu en 2009.

Le conseil

Activités

GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE, GPSR

Point 18 du programme 2009-2012

Garantir la mission du Vocabulaire national de Suisse romande.

Commission CIIP-GPSR



Danuiel Forchelet président de la commission CIIP-GPSR

Depuis août 2008, l'Université de Neuchâtel a repris les missions du Glossaire grâce à un mandat de prestation conclu avec la CIIP.

Une Commission scientifique a été instituée pour veiller à la bonne réalisation du mandat. Plus particulièrement, ses tâches sont les suivantes:

Mandat

- suivi des activités du GPSR-UniNE dans le cadre du projet de recherche de l'Université de Neuchâtel;
- examen critique du travail scientifique et de la production du GPSR-UniNE;
- relecture des articles du GPSR-UniNE avant leur publication et communication à la rédaction des remarques et suggestions.

De plus, la commission fournit à la CIIP toute information et conseil utile à la réalisation du mandat de prestations.

Organisation interne: conformément aux attentes, le GPSR s'est appliqué à augmenter sa collaboration avec le Centre de dialectologie et à se rendre plus présent dans le monde universitaire, ainsi qu'auprès du public. Compte tenu de toutes ces activités annexes, une estimation raisonnable du réel potentiel rédactionnel de l'équipe équivaut à 3,5 postes, soit la moitié seulement du taux jugé nécessaire pour atteindre le rythme de parution de deux fascicules par année.

Production des fascicules: la Commission pour les vocabulaires nationaux (ASSH) s'inquiète au sujet des parutions des fascicules (dernière parution en 2007). Partant, elle insiste de manière unanime sur le fait que la priorité du GPSR doit se focaliser sur la rédaction des fascicules du lexique. Il est donc nécessaire de tout mettre en oeuvre pour permettre au GPSR d'arriver rapidement à ce but afin de revenir au rythme de parution précédent (deux fascicules par an). Compte tenu de l'ensemble des tâches à accomplir et des ressources à disposition, la Commission scientifique a conclu qu'il est raisonnable d'attendre du GPSR qu'il publie, en moyenne 1.5 fascicule par an.

La commission

Thèmes traités

La commission a siégé le 22 octobre 2009.

Président: Daniel Forchelet, secrétaire général adjoint CIIP.

Invités: Hervé Chevalley, GPSR; Andres Kristol, Centre de dialectologie.

AUTRE PROJET DE COORDINATION ROMANDE

Réseau des responsables cantonaux Promotion de la santé à l'école



Francine Richon présidente du réseau santé

MANDAT

Un «Réseau des responsables du dossier Promotion de la santé» a été institué pour favoriser la mise en œuvre, dans les cantons romands, des «Principes généraux et lignes d'action» adoptés par la Conférence; ainsi que pour la conseiller sur toutes les questions relatives au domaine de l'éducation et de la promotion de la santé à l'école

Il a pour mission d'assurer l'échange d'informations entre les cantons et la mise en commun d'expériences et de ressources. Il veille à la coordination de ses actions avec le Plan d'études romand (PER) en général et avec le domaine de la Formation générale en particulier.

Échanges d'informations et de ressources concernant les projets en cours dans les cantons;

- participation aux journées d'échanges et de formation de Radix, réseau des écoles en santé; en particulier au projet « Détection et intervention précoce »;
- informations et consultation à propos du contenu du programme du congrès mondial de la promotion de la santé et du développement durable, prévu à Genève du 11 au 15 juillet 2010;
- rédaction d'un premier état des lieux des offres cantonales en matière d'éducation et de promotion de la santé à l'école;
- échanges de points de vue concernant la thématique de l'éducation au respect et au droit à la différence et, en particulier, sur la question de l'homosexualité des jeunes;
- rédaction de perspectives d'action sur le plan romand concernant l'orientation sexuelle des adolescents et le respect des différences, à la demande du Secrétaire général, de la CSG et de la CIIP;
- participation aux travaux de modification du domaine de la Formation générale dans le PER, suite aux réponses à la consultation organisée en 2008 dans les cantons;
- développement durable: information sur la création et les objectifs du GREDD (Groupe de référence pour l'éducation vers le développement durable).

L'année 2009 a également été consacrée à une redéfinition des tâches du Réseau santé. Son nouveau mandat, signé par la présidente de la CIIP le 17 septembre 2009, lui confère des activités plus concrètes et proactives. Elles sont désormais tournées vers des propositions d'actions coordonnées au niveau romand, ainsi que vers des propositions de ressources en vue de favoriser la mise en œuvre du PER dès 2011.

Le Réseau santé s'est réuni à cinq reprises : les 20.02, 30.03, 01.09, 08.09 et 25.11.

Présidente: Francine Richon. Responsable au SG: Patricia Gilliéron Giroud.

Thèmes traités

Le réseau

Quatrième partie: annexes

TEXTES OFFICIELS COMPTES COMPOSITION DES COMMISSIONS

TEXTES OFFICIELS

Mandat de la Commission CIIP-FORDIF

Article 1 Institution de la Commission

La Secrétaire général de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) met sur pied une Commission scientifique chargée du suivi scientifique du contrat de prestations liant la CIIP au consortium FORDIF, du 31 mars 2008 (art. 4).

Article 2 Missions de la Commission

La Commission CIIP-FORDIF a pour missions:

- le suivi et le contrôle du mandat de prestation confié au consortium;
- l'évaluation des rapports d'activités du consortium FORDIF;
- le conseil à la CIIP en matière de développement de l'offre.

Article 3 Composition de la Commission

La commission est composée:

- d'un représentant du Secrétariat général de la CIIP;
- de deux représentants de la Conférence latine de l'enseignement obligatoire;
- d'un ou deux représentant-s de la Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire;
- d'un représentant de l'Association des inspecteurs et directeurs de l'enseignement primaire (AIDEP);
- d'un représentant de la Conférence .romande et tessinoise des directeurs d'établissements secondaires (CROT-CES);
- d'un représentant du Syndicat romand des enseignants (SER).
- Le-la président-e du Comité de direction FORDIF est invité-e permanent-e aux séances de la commission.
- La commission, en fonction des nécessités et avec l'accord du Secrétaire général, peut s'associer le concours d'invités ou d'experts externes.

Article 4 Fonctionnement de la Commission

Le secrétariat général de la CIIP assure le secrétariat de la commission.

La commission décide de son mode de fonctionnement.

Elle siège au moins deux fois par an.

Article 5 Indemnités

Les membres de la commission sont indemnisés selon la directive de la CIIP du 22 novembre 1996.

Neuchâtel, le 12 février 2009

Christian Berger

Secrétaire général

Protocole de décision CIIP du 27.11.08 et du 13.02.09

INTRODUCTION DU PER

PER Rapport du COPIL

Choix de la variante de mise en œuvre

Décisions:

La CIIP adopte la variante dite « variante 3 » d'introduction ce qui signifie :

- 1. Le PER est introduit dans chacun des cantons à la rentrée scolaire 2011.
- 2. Le PER est introduit au début de chaque cycle soit selon la nouvelle numérota-
 - en 2011:
 - à l'école enfantine:
 - en 1P, si ce niveau existe (soit le niveau -2 actuel) et/ou en 2P (soit le niv. -1 actuel)
 - à l'école primaire en 5P (3P actuel)
 - à l'école secondaire en 9S (7S actuel).
- 3. Pour les classes à « degrés multiples » (classes hétérogènes), le même rythme est respecté; les élèves de la même classe qui ne sont pas concernés par l'introduction du PER continuent leur scolarité avec le plan d'études cantonal; des ajustements ponctuels seront amenés par les cantons afin d'assurer le passage d'un niveau à l'autre au sein de la même classe.
- 4. Au début de l'année scolaire 2014-2015, le PER sera donc introduit à tous les niveaux de la scolarité obligatoire.
- 5. Variante possible: au début de l'année scolaire 2013-2014, il est possible pour un canton d'introduire le PER simultanément en 7P et 8P. Dans ce cas, l'introduction complète du PER s'effectue en trois années scolaires au lieu de quatre.
 - Dans ce cas toujours, le canton concerné doit être attentif à la cohorte d'enseignantes et enseignants à former jusqu'au printemps 2013 au plus tard.
- 6. Formation des enseignant-es et aspects budgétaires: les cantons s'engagent à mettre en place la formation des enseignants selon le concept de formation établi par le COPIL et l'EPRO et proposé aux HEP¹.

Il sera alors important de fournir au plus vite à la direction du projet la planification envisagée dès l'automne 2010 et jusqu'au printemps 2013, avec le nombre estimatif d'enseignant-es concerné-es.

Ces éléments permettront:

- aux HEP de planifier leur travail pour les années 2010 à 2013;
- aux cantons de prévoir dans leurs budgets les montants nécessaires.

¹Ce concept est actuellement en consultation auprès des HEP. Il fera l'objet d'une proposition formelle du COPIL du PER puis d'une décision de la CIIP.

Mandat du Groupe de la Conférence des secrétaires généraux : bases légales CIIP (Groupe BL)

La conférence des secrétaires généraux (CSG) de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP),

vu les statuts de la CIIP du 9 mai 1996,

vu la Convention scolaire romande du 21 juin 2007,

arrête:

Article premier Institution et mandat général

¹ Un groupe «BL» est institué par la conférence des secrétaires généraux (CSG) pour étudier les bases légales de la CIIP, compte tenu de l'entrée en vigueur de l'accord CDIP HarmoS et de la Convention scolaire romande (CSR).

Article 2 Tâches particulières et compétences

Le groupe « BL » est plus particulièrement chargé des missions suivantes :

- ¹ Examiner le statut juridique de la CIIP, en tant qu'organe intercantonal au sens du concordat scolaire de 1970 et des statuts CIIP de 1996;
- ² Etablir les compétences décisionnelles actuelles de la CIIP, du point de vue juridique.
- Proposer un ensemble de textes juridiques permettant à la CIIP d'exercer légitimement ses actions futures, tenant compte des contraintes liées:
 - a) À l'entrée en vigueur de la CSR;
 - b) Au champ d'application de la CIIP dans le domaine tertiaire et dans celui de la recherche;
- ⁴ Intégrer le canton du Tessin dans le dispositif juridique;

Article 3 Composition

- ¹ Le groupe «BL» se compose de 5 personnes:
 - les présidents actuel et futur de la CSG
 - un autre membre de la CSG, soit M. Guy Lévy
 - le secrétaire général de la CIIP
 - un mandataire juridique désigné par les membres ci-dessus.
- ² Le groupe de concertation est présidé par le président de la CSG.

Article 4 Fonctionnement

- Le groupe « BL » est directement rattaché au Secrétariat général qui en assure le secrétariat;
- ² Le groupe «BL» organise ses travaux.

Article 5 Durée du mandat

La durée du mandat des membres du groupe de travail est limitée à la date de dépôt du rapport sous réserve de demandes ultérieures de modifications ou compléments.

Article 6 Entrée en vigueur et exécution

- ¹ La présente décision entre en vigueur immédiatement.
- ² Le secrétaire général est chargé de l'exécution.

Neuchâtel, le 18 février 2009

Le président de la CSG

Le secrétaire général

Jean-François Steiert

Christian Berger

Décision de la CIIP concernant la nomination des membres du Conseil de la Recherche en Education - CRE pour la période 2009-2012

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

vu l'article 22 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996, modifié le 15 mars 2001,

vu les propositions des départements, associations et instances,

arrête:

Article premier

Le Conseil de la recherche est composé de la manière suivante pour la période quadriennale 2009-2012 :

Représentants des centres ou unités de recherche des cantons

- M. Berger Emanuele Ufficio studi e ricerche USR, Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport del Canton Ticino, Bellinzona
- M. Blanchet Alex, Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques, Lausanne
- Mme Broi Anne-Marie, Service de l'enseignement obligatoire du canton de Neuchâtel, Neuchâtel
- M. Merkelbach Christian, Recherche, évaluation et planification, Tramelan
- M. Muller Karin, Service de la recherche en éducation, Genève
- Mme Rouiller Yviane, Unité de recherche et de développement du système de formation, Sion

Représentantes des associations d'enseignants

- Mme Schöb Suzanne, Centre de formation continue de l'enseignement primaire, Thônex
- Mme Rogéré Pignolet Béatrice, vice-présidente de l'Association Valaisanne des Enseignants au Cycle d'Orientation AVECO, Charrat

Représentant de la SSRE

Mme Ogay Tania, Université de Fribourg, Fribourg

Universités

- M. Crahay Marcel, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université, Genève
- Mme Zittoun Tania, Institut de psychologie et éducation, Université, Neuchâtel

Hautes Ecoles Pédagogiques

- Mme Marro Pascale, Haute Ecole pédagogique, HEP-FR Fribourg
- Mme Rege Colet Nicole, HEP-VD Lausanne

Membres d'office

- M. Behrens Matthis, Institut de recherche et de documentation pédagogique, Neuchâtel
- M. Wolter Stefan C., Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation, Aarau

Invité permanent

- M. Forchelet Daniel, secrétariat général adjoint, CIIP, Neuchâtel, qui assiste aux séances avec voix consultative.

Art. 2

Madame Elisabeth Baume-Schneider, ministre du Jura, assume la présidence du Conseil.

Art. 3

La présente décision entre en vigueur immédiatement. Elle échoit le 31 décembre 2012.

Elle est communiquée:

- aux membres du Conseil
- aux membres de la CIIP et de la CSG.

Neuchâtel, le 24 février 2009

Anne-Catherine Lyon Christian Berger

Présidente Secrétaire général

Décision de la CIIP concernant la nomination des membres de la Commission financière chargée de l'administration du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques (CF) pour la période 2009-2011

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP),

vu le mandat de la commission financière chargée de l'administration du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques (CF), du 23 septembre 2004,

sur proposition des départements cantonaux,

arrête:

Article premier

Les membres de la commission financière, nommés par la CIIP pour la période 2009-2011, sont

Berne : M. Dominique Chételat, chef de la section francophone à l'Office de l'enseignement préscolaire et

obligatoire, du conseil et de l'orientation

Fribourg: M. Christophe Nydegger, directeur de l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle de Fribourg

Genève: M. Alfonso Gomez, directeur financier à la direction générale, cycle d'orientation du Département

de l'instruction publique

Jura: M. Jean-François Chappuis, responsable de la section Ressources au Service de l'enseignement

préscolaire et primaire

Neuchâtel: M. Yves Ehret, responsable finances et administration au Service de l'enseignement obligatoire

Valais: M. Pascal Mabillard, collaborateur scientifique, Département de l'éducation, de la culture et du

sport.

Vaud: Mme Christine Bossuat, responsable des finances à la Direction générale de l'enseignement

obligatoire

Le président/la présidente de la commission du centre de réalisation est membre de la commission financière.

Le canton du Tessin renonce à désigner un observateur dans la commission financière pour cette période.

Article 2

Considérant le tournus instauré pour la révision des comptes du Fonds des moyens d'enseignement (Fribourg 2009-2011), Mme Isabelle Chassot, conseillère d'Etat, membre de la CIIP, assume la présidence de la commission financière pour cette période.

Par son courrier du 9 février 2009, Madame Chassot délègue officiellement cette compétence au représentant fribourgeois, M. Christophe Nydegger, directeur de l'École professionnelle artisanale et industrielle.

Article 3

La présente décision entre en vigueur immédiatement. Elle échoit le 31 décembre 2011. En dérogation avec la Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques du 19 février 2004 (art. 11 alinéa 4), la durée du mandat est de trois ans, de même que le tournus de révision des comptes.

Elle est communiquée:

- aux membres de la CIIP
- aux membres de la CSG
- aux membres de la commission financière
- aux président-e-s de la CLEO, de la CP, du SER
- au secrétaire général de la CIIP
- aux membres de la commission d'évaluation des ressources et projets didactiques
- aux membres de la commission du centre de réalisation des ouvrages romands (OR) et du centre de réalisation
- aux membres de la commission d'évaluation des moyens d'enseignement de la formation professionnelle.

Neuchâtel, le 18 mars 2009

Anne-Catherine Lyon Présidente

Moyens d'enseignement Décisions CIIP formalisées

(suites séance 13.02.2009 par voie de circulation et bureau du 13.03.09) (au 10.03.2009, tous les cantons ont répondu).

Pour rappel: les conférences de chefs de service compétentes et la commission d'évaluation ont préavisé favorablement les demandes à la CIIP.

5.1 Moyen d'enseignement du français: Entrée dans l'écrit

Décision:

La CIIP adopte les conceptions d'ensemble concernant:

- la réalisation d'un moyen d'entrée dans l'écrit pour les degrés -2 -1 (degrés 1 et 2 selon les nouvelles appellations découlant de la mise en application de la CSR);
- la réalisation d'un Guide pour l'enseignant des degrés 1 à 4 (selon les nouvelles appellations découlant de la mise en application de la CSR) à partir du document réalisé par le canton de Fribourg.

La CIIP invite les futurs auteurs de ces deux ressources à intégrer les remarques et propositions contenues dans les prises de position de la commission d'évaluation, de la commission pédagogique et de la CLEO.

Les membres CIIP acceptent à l'unanimité la décision ci-dessus.

5.2. Opérations autour des chantiers ME Histoire-Géographie-Sciences:

Décisions:

La CIIP prend acte du rapport du groupe d'experts et des préavis des COMEVAL et CLEO.

Elle décide de

- l'ouverture d'un chantier en vue du choix de ME en Histoire, en Géographie puis en Sciences 5P-6P (nouveaux);
- l'ouverture d'un chantier en vue du choix de ME en Histoire, en Géographie puis en Sciences 7P-8P (nouveaux).

Elle charge le SG CIIP d'opérationnaliser les décisions ci-dessus.

Les membres CIIP acceptent à l'unanimité la décision ci-dessus compte tenu des commentaires qui suivent.

Commentaires

- 1. Le Valais accepte sous réserve
- a) des décisions/orientation du PER pour le domaine;
- b) des respects des cycles (-2+2) (3-6) (7-9).

Ces éléments seront pris en compte dans le cadre du déroulement du projet.

2. Chantier préparatoire visant à organiser les contenus du PER en vue des travaux d'experts chargés du choix des ME

Ce travail relève de l'opérationnel et le secrétariat général en tiendra compte en fonction des nécessités du projet. C'est la raison pour laquelle il ne figure pas comme décision explicite au niveau de la CIIP.

5.3. Moyens d'enseignement pour l'éducation à l'environnement (cycle primaire 1)

Les conditions sont identiques au point 5.2.: application de la Convention ME et préavis favorables de la commission d'évaluation (besoin avéré) et des conférences de chefs de service compétentes.

Décision:

La CIIP prend acte du rapport du groupe de travail Education à l'Environnement.

Elle décide l'ouverture d'un chantier pour adapter le moyen d'enseignement 1P – 3P (anciens), qui tienne compte du découpage et des contenus du PER.

Elle charge le SG CIIP d'opérationnaliser les décisions ci-dessus.

Les membres CIIP acceptent à l'unanimité la décision ci-dessus compte tenu du commentaire qui suit.

Commentaire

Le Valais accepte sous réserve sous réserve d'un travail surtout en cycle et non en 2 cycles comme indiqué.

Cet élément sera évalué et pris en compte dans le cadre du déroulement du projet.

SG CIIP le 20.03.09

Mandat de la commission CLPO «Application des accords AEPr et AESS»

Le secrétaire général de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin – CIIP, vu la proposition de la CLPO du 11 mars 2009,

vu les accords CDIP AEPr et AESS,

vu la dissolution du GT CLPO « AESS » dont la commission susmentionnée reprend et complète le mandat, arrête :

Article Premier Institution et mandat général

- 1 La CLPO met en place un groupe de travail chargé de :
 - a) identifier les particularités des accords AEPr et AESS en Suisse romande ;
 - b) proposer à la CLPO/CIIP des mesures d'application ;
 - c) collaborer avec la commission CLPO « Lieux d'enseignement » ;
 - d) faciliter la mise en œuvre des deux accords en Suisse romande.
 - e) mettre en place une procédure intercantonale simple et claire pour les inscriptions de candidat-e-s ainsi que pour la facturation.
- 1 La CLPO charge la commission CLPO « Application des accords AEPr et AESS » de lui faire des recommandations par rapport aux cinq points susmentionnés.

Article 2 Tâches particulières et compétences

Le groupe de travail est plus particulièrement chargé des missions suivantes :

- 1 Établir et maintenir les contacts avec les représentants romands dans les commissions nationales.
- 2 Préparer des recommandations destinées aux cantons membres de la CIIP dans le cadre de la consultation CDIP relative au futur accord AES.
- 3 Etudier les situations financières opérationnelles particulières et proposer des solutions à la CLPO.
- 4 Remplir des mandats spécifiques à la demande des CIIP/CLPO.

Article 3 Statut de la commission

Le groupe de travail dépend du secrétariat général de la CIIP.

- 1 Le groupe de travail est non permanent, appelé à être transformé au moment de l'entrée en vigueur de l'AES.
- 2 Le groupe de travail rend compte directement à la CLPO.
- 3 Le groupe de travail informe et échange avec la commission CSFP « Formation initiale scolaire ».

Article 4 Composition

1 Le groupe de travail se compose d'un représentant par canton membre de la CIIP dont un représente la CLPO.

Article 5 Fonctionnement

1 Le groupe de travail est directement rattaché au secrétariat général de la CIIP, qui en assure le secrétariat.

Article 6 Entrée en vigueur et exécution

- 1 La présente décision entre en vigueur immédiatement.
- 2 Le secrétariat général de la CIIP est chargé de l'exécution.

Neuchâtel, le 30 mars 2009

Christian Berger Secrétaire général Grégoire Evéquoz Président de la CLPO

Mandat de la CIIP pour la création d'un groupe de travail mixte CLEO-CCO chargé d'établir des lignes directrices latines pour la prise en charge de l'information scolaire et professionnelle

Considérant

- le profil adopté le 25 octobre 2007 par la CDIPles besoins spécifiques des services concernés des cantons latins
- l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Accord HarmoS)
- la Convention scolaire romande (texte adopté par la CIIP le 21 juin 2007)
- le projet du Plan d'études romand (ci-après PER) et en particulier FG 33 qui réalise les articles 7 et 8 de la Convention scolaire romande

La CIIP donne mandat à la CLEO et à la CCO d'établir les lignes directrices latines pour la formation des enseignants chargés de l'information scolaire et professionnelle

Dans ce but, il s'agit:

- de désigner les membres de chacune des conférences appelés à siéger dans le groupe de travail ainsi que sa présidence: CLEO, CCO, SG CIIP
- d'établir un calendrier général d'élaboration du projet, en coordination avec les travaux liés à HarmoS et au PER
- de désigner un membre issu du comité de pilotage ou de l'équipe de projet ou le collaborateur scientifique du SG-CIIP chargé du dossier PER afin d'assurer la coordination entre les travaux conduits aux divers niveaux.

Les tâches spécifiques du groupe sont notamment:

- de dresser l'inventaire des législations et des pratiques cantonales en matière de formation des enseignant-e-s à l'enseignement aux élèves en matière d'information scolaire et professionnelle
- de dresser l'inventaire des pratiques cantonales en matière de contenus dispensés, par les enseignant-e-s, aux élèves, en matière d'information scolaire et professionnelle
- de dresser l'inventaire des législations et des pratiques cantonales en matière de missions et de cahier des charges des psychologues conseiller-ère-s en orientation scolaire et professionnelle en matière d'information scolaire et professionnelle
- de confronter les divers éléments recueillis avec les objectifs définis dans le PER (FG 33) et de relever les « best-practices »
- de soumettre d'ici fin 2009 un rapport intermédiaire à la CSG pour un échange de vue et décider de la suite à donner

Dans une seconde phase, les tâches spécifiques du groupe seraient notamment:

- de déterminer les compétences des enseignant-e-s et des psychologues conseiller-ère-s en orientation ainsi que les modalités de collaboration dans l'ensemble du processus
- de définir les éléments clé du programme de formation des enseignants chargés de l'information scolaire et professionnelle
- de proposer à la CIIP, pour adoption, les lignes directrices établies selon les modalités de présentation générale déterminées par le comité de pilotage.

Fonctionnement du groupe de travail

- Il se réunit au minimum trois fois par an. Afin de tendre à une efficience optimale, le groupe se référera aux travaux déjà conduits en matière de cahier des charges et de modalités de collaboration entre les enseignant-e-s et les psychologues conseiller-ère-s en orientation ainsi qu'aux pratiques déjà en vigueur et aux collaborations existantes.
- Le groupe est force de proposition à la CIIP ou à la CSG. Le groupe de travail rendra compte de ses travaux aux deux conférences (CCO, CLEO) avant de déposer son rapport à la CIIP ou à la CSG pour décision.
- Un secrétariat assure la préparation des séances, l'élaboration des synthèses et de la proposition finale, les procèsverbaux et la correspondance inhérente au suivi du dossier.
 - Le temps estimé et les ressources nécessaires figurent dans le descriptif du projet.

Les indemnités usuelles sont versées conformément à la directive de la CIIP du 22 novembre 1996.

La décision entre en vigueur immédiatement.

Neuchâtel, le 2 avril 2009

Anne-Catherine Lyon Présidente

Décision de la CIIP concernant la nomination des membres de la Commission d'évaluation des ressources et projets didactiques pour la période quadriennale 2009-2012

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP),

vu le mandat de la commission d'évaluation des ressources et projets didactiques, du 23 septembre 2004,

sur propositions des départements cantonaux, de la conférence latine des chef-fe-s de service de l'enseignement obligatoire (CLEO), de la commission pédagogique (CP) et du Syndicat des enseignants romands (SER),

arrête:

Article premier

Les membres de la commission d'évaluation, nommés par la CIIP pour la période 2009-2012, sont :

Berne: M. Christian Merkelbach, chef de la recherche, évaluation et planification pédagogiques SREP (partie

francophone)

Fribourg: M. Léon Gurtner, chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue française

Genève: Mme Isabelle Nicolazzi, directrice du service de l'enseignement, Direction générale du Cycle

d'orientation

Jura: M. Alain Beuchat, responsable de la section Enseignement au Service de l'enseignement

Neuchâtel: M. André Allisson, adjoint au chef du service de l'enseignement obligatoire, Département

de l'éducation, de la culture et des sports

Vaud: M. Nicolas Ryser, responsable d'unité didactique des disciplines et moyens d'enseignement, DFJC,

Direction générale de l'enseignement obligatoire

Valais: M. Pierre Antille, collaborateur scientifique au service de l'enseignement, DECS SER: M. Jacques Daniélou, président de la Société pédagogique Vaudoise (SPV) et

M. Marcel Bulliard, président de la Société pédagogique fribourgeoise francophone.

Article 2

La présente décision entre en vigueur immédiatement. Elle échoit le 31 décembre 2012.

Elle est communiquée:

- aux membres de la CIIP et de la CSG
- aux membres de la commission d'évaluation des ressources et projets didactiques
- aux président-e-s de la CLEO, de la CP, du SER
- aux secrétaire général et secrétaire général adjoint de la CIIP
- aux membres de la commission financière chargée de l'administration du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques
- aux membres de la commission du centre de réalisation des ouvrages romands (OR) et du centre de réalisation.

Neuchâtel, le 27 avril 2009

Anne-Catherine Lyon Présidente

² Le canton du Tessin renonce à désigner un observateur dans la commission d'évaluation pour la période 2009-2012.

Mandat de prestations

entre d'une part,

la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

ci-après « la CIIP », représentée par le secrétaire général

et d'autre part,

l'Université de Neuchâtel, ci-après «UniNE», représentée par la Doyenne de la Faculté des lettres et des sciences humaines

concernant

la réalisation des missions du Glossaire des patois de la Suisse romande, en tant que laboratoire du Centre de dialectologie et d'étude du français régional, conformément aux buts pour lesquels il a été créé.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

Préambule

Conformément à

- la lettre d'engagement du 28 janvier 2008 relative à l'intégration du Glossaire des patois de la Suisse romande (ciaprès GPSR), en tant que laboratoire du Centre de dialectologie et d'étude du français régional, signée par la CIIP, l'UniNE et l'Académie suisse des sciences humaines (ciaprès ASSH),
- la convention du 30 juin 2008, signée entre la CIIP et l'UniNE, sur le même objet,

ce mandat de prestation a pour but de formaliser les relations entre l'UniNE et la CIIP dans le cadre de la réalisation des missions découlant de la lettre d'engagement et de la convention susmentionnées.

Article 1 Objet du contrat

- Les buts pour lesquels le GPSR a été créé sont réalisés par l'UniNE, pour le compte des cantons romands, représentés par la CIIP.
- ² Le GPSR-UniNE respecte les contraintes de l'ASSH.

Article 2 Prestations

 Les missions et obligations des contractants figurent dans la lettre d'engagement du 28 janvier 2008 et dans la convention du 30 juin 2008.

Article 3 Responsabilités du mandataire

Une fois par année, l'UniNE rend compte à la CIIP et à l'ASSH des éléments suivants :

- objectifs stratégiques (développement) et opérationnels (production et communication) du GPSR-UniNE pour l'année suivante;
- proposition de budget et de financement à l'intention de la CIIP et de l'ASSH;
- rapport d'activités annuel comprenant notamment l'exposé des réalisations;
- rapport financier sur l'exercice terminé.

Article 4 Commission scientifique GPSR-UniNE

- ¹ Afin d'assurer le suivi du présent mandat de prestations, la CIIP mandate une commission scientifique composée notamment de représentant-e-s du secrétariat général de la CIIP, de l'ASSH et de personnalités scientifiques reconnues pour leurs compétences dans le domaine.
- ² La Commission GPSR-UniNE a pour missions principales:
 - le contrôle du mandat scientifique confié à l'UniNE;
 - la critique de la production du GPSR avant publication;
 - le conseil à la CIIP en matière de développement, de production et de communication.
- 3 Le mandat de la commission scientifique précise le fonctionnement et les tâches. Il est signé par la CIIP.

Fait en deux exemplaires originaux à Neuchâtel, avril 2009

Pour la **CIIP** le secrétaire général Christian Berger Pour l'**Université de Neuchâtel** la doyenne de la Faculté des lettres et sciences humaines Ellen Hertz

Mandat de la Commission scientifique GPSR-UniNE

Article 1 Institution de la Commission

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) met sur pied une Commission scientifique chargée du suivi scientifique du mandat de prestations liant la CIIP et l'Université de Neuchâtel (UniNE).

Article 2 Missions de la Commission

La Commission CIIP-GPSR a pour missions:

- le contrôle du mandat scientifique confié à l'UniNE;
- la critique de la production du GPSR-UniNE avant publication;
- le conseil à la CIIP en matière de développement, de production et de communication.

Article 3 Tâches principales de la Commission

- Les tâches principales de la commission sont les suivantes:
- Suivi des activités du GPSR-UniNE dans le cadre du projet de recherche de l'Université de Neuchâtel.
- Examen critique du travail scientifique et de la production du GPSR-UniNE.
- Relecture des articles du GPSR-UniNE avant leur publication et communication à la rédaction des remarques et suggestions.
- De plus, la commission fournit à la CIIP toute information et conseil utile à la réalisation du mandat de prestations.

Article 4 Composition de la Commission

La commission est composée notamment:

- d'un ou d'une représentant-e du Secrétariat général de la CIIP, qui préside;
- d'un ou d'une représentant-e de l'Académie des sciences humaines sur proposition de la Commission des vocabulaires nationaux de l'ASSH;
- d'un ou d'une spécialiste reconnu-e en linguistique gallo-romane;
- d'un ou d'une spécialiste reconnu-e en dialectologie;
- d'un ou d'une spécialiste reconnu-e pour sa compétence en lexicographie;
- d'un ou d'une spécialiste reconnu-e pour sa compétence dans une discipline connexe (histoire, ethnographie,..).

Le directeur du Centre de dialectologie et d'étude du français régional et le directeur opérationnel du GPSR-UniNE sont invités permanents.

Article 5 Fonctionnement de la Commission

Le secrétariat général de la CIIP assure le secrétariat administratif de la commission?

La commission décide de son mode de fonctionnement.

Article 6 Indemnités

Sous réserve d'un arrangement particulier avec le Secrétaire général de la CIIP, les membres de la Commission siègent ès fonction et sont indemnisés selon les règles de l'institution à laquelle ils appartiennent.

Neuchâtel, le 27 avril 2009

PROTOCOLE DE DECISIONS CIIP du 4 septembre 2009

Prolongation du mandat GREL Groupe de référence pour l'enseignement des langues

I. Considérants:

Ainsi que le prévoit la décision du 31 mai 2005 et compte tenu du fait que le GREL est largement mis à contribution :

- dans le cadre de l'élaboration du PER et de ses aménagements futurs,
- des deux projets qu'il conduit actuellement, dont l'un est relatif aux langues anciennes,
- du Forum Langues que le GREL organise le 25 novembre 2009 à Martigny,
- du lien que le GREL assure avec le Groupe de coordination Langues de la CDIP,
- de son implication dans le domaine des moyens d'enseignement, pour le dossier Anglais et celui du renouvellement futur des moyens d'enseignement d'allemand,

II. Décision:

la CIIP autorise la prolongation du mandat du GREL jusqu'au 31 décembre 2010.

A cette échéance, les conclusions des réflexions du groupe de travail « Bases légales de la CIIP » quant au fonctionnement de ses organes en fonction de l'introduction de la CSR seront connues.

Neuchâtel, le 17 septembre 2009

Elisabeth Baume-Schneider Présidente

PROTOCOLE DE DECISIONS CIIP du 4 septembre 2009

Prolongation du mandat GREM Groupe de référence pour l'enseignement des mathématiques

I. Considérants:

Vu l'introduction prochaine du PER, et la nécessité de traiter les questions relatives à l'enseignement des disciplines et à l'évolution de cet enseignement, notamment:

- un réaménagement des moyens de mathématiques 1P-4P (Harmos 3-6), dès 2011 et années suivantes;
- une sélection de moyens d'enseignement mathématiques pour les écoles enfantines (Harmos 1-2) pour 2011;
- un réaménagement en profondeur des moyens d'enseignement de mathématiques 7-8-9 (Harmos 9-10-11) pour 2012 déjà;
- une évaluation et un examen des moyens de mathématiques 5-6 (Harmos 7-8), notamment en regard des exigences du PER

le mandat du GREM doit être prolongé.

Le GREM est largement mis à contribution dans le cadre de ces réaménagements et a déjà proposé plusieurs améliorations et adaptations des moyens existants. Il prévoit également de mettre sur pied un Forum Mathématiques pour 2011 sur le thème de l'évaluation des élèves dans le cadre de la résolution de problèmes, question récurrente de la part des enseignants.

II. Décision:

Au vu de ce qui précède, la CIIP autorise la prolongation du mandat du GREM jusqu'au 31 décembre 2010.

Elle garde en réserve les conclusions des réflexions du groupe de travail « Bases légales de la CIIP » quant au fonctionnement de ses organes en fonction de l'introduction de la CSR.

Neuchâtel, le 17 septembre 2009

Elisabeth Baume-Schneider Christian Berger
Présidente Secrétaire général

Mandat d'analyse de la planification financière pour le financement de la Conférence:

Secrétariat général, Institut de recherche et de documentation pédagogique, Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques

La Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

vu la décision de la présidente de la CIIP de mettre sur pied un groupe d'appui à la gestion financière de la CIIP et de construire un projet de planification financière 2010-2013 (13 juillet 2009);

vu la Convention scolaire romande (CSR) entrée en vigueur le 1er août 2009;

vu la Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques du 19 février 2004;

vu les travaux du groupe « bases légales » en charge d'élaborer les nouveaux statuts de la CIIP;

vu les travaux du groupe d'étude chargé d'élaborer des procédures intercantonales en matière d'édition, de réalisation, de réimpression et d'évaluation pour les moyens d'enseignement de la scolarité obligatoire adoptés par la CIIP,

mandate un groupe d'appui spécialisé en gestion financière.

Article premier Institution et buts du mandat

Sur la base des considérants, le groupe d'appui est institué afin de <u>proposer à la CIIP</u> des modes de financement des cantons dans le but de parvenir aux objectifs fixés.

Article 2 Mandat général

- 1 Mettre au point des outils et documents de planification financière permettant à la Conférence d'avoir une vue synthétique, instantanée et permanente de ses engagements, pour l'année en cours et les suivantes, avec indication sur la source de financement de manière à pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause et décider des priorités:
- ² Sur la base de la nouvelle organisation de la CIIP et de ses statuts:
 - définir et mettre en place des règles, principes et procédures claires et fiables en matière de gestion financière;
 - proposer des modes de financement appropriés pour la mise en oeuvre rapide des objectifs de la convention scolaire romande (y compris par transfert de tâches et ressources des cantons vers la CIIP ou par délégation de compétences pour des durées définies).
- ³ Proposer des solutions d'autofinancement du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques, voire une alternative à l'existence même dudit Fonds;
- ⁴ Étudier la proposition de créer une Commission de gestion et des finances, préparer le mandat ad hoc.

Article 3 Composition du groupe

- 1 Le groupe d'appui est constitué de spécialistes des questions financières des administrations cantonales;
- ² La présidence du groupe est assurée en principe par le président de la conférence des secrétaires généraux ou l'un de ses membres par délégation;
- ³ Le secrétaire général.

Article 4 Fonctionnement

Le secrétariat général assure le secrétariat et la logistique du groupe.

Article 5 Organisation du travail

Le groupe décide du rythme et du nombre de séance en fonction des travaux à réaliser sous article 2 et de leur échéance.

Article 6 Échéances et durée du mandat

- ¹ Les outils et documents de planification financière (art. 2/1) sont mis au point pour le 31 janvier 2010 (CSG du 10 février et CIIP du 11 mars 2010);
- Les budgets 2011, avec la planification financière 2012-2013, sont présentés le 27 mai 2010 à la Conférence, par conséquent le groupe d'appui est prié de livrer son rapport sur l'article 2 alinéa 2 pour le 9 avril 2010 (CSG le 28 avril pour préavis);
- ³ Par la suite, selon les besoins, son mandat peut être reconduit sur décision de la CIIP. Ses futures tâches font l'objet d'un avenant au présent mandat.

Article 7 Entrée en vigueur et exécution

- ¹ Le présent mandat entre en vigueur dès son adoption.
- ² Le secrétariat général est chargé de son exécution et de l'information des partenaires concernés. Il coordonne les travaux

Neuchâtel, le 17 septembre 2009

Elisabeth Baume-Schneider Présidente

Réseau des responsables cantonaux *Promotion de la santé à l'école*Mandat du 1^{er} mai 2009

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, vu l'art. 36 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996, vu les propositions du rapport du Groupe de travail EduPro du 24 février 2005, sur préavis et propositions de la conférence des secrétaires généraux du 24 août 2005,

arrête:

Institution et mandat général

- Art. 1 ¹ Un « Réseau des responsables cantonaux *Promotion de la santé à l'école* » est institué pour favoriser la mise en œuvre dans les cantons romands des *Principes généraux et lignes d'action* adoptés par la Conférence et pour la conseiller sur toutes questions relatives au domaine de la santé.
- ² Le réseau a mission d'assurer l'échange d'informations et d'expériences, d'une part, entre cantons et, d'autre part, entre la Suisse romande et les structures de coordination au niveau suisse.
- ³ Le réseau est chargé de répondre de manière coordonnée aux demandes extérieures pour autant que celles-ci fassent partie de leur champ de compétence.
- 4 Il veille à la coordination de ses actions avec le Plan d'études romand (PER) en général et avec le domaine de la Formation générale en particulier.

Tâches particulières

- Art. 2 ¹ Le réseau est plus particulièrement chargé des missions suivantes:
 - a) favoriser l'échange d'informations entre les cantons et la mise en commun d'expériences et de ressources;
 - b) établir des liens avec les structures de coordination au niveau suisse (en particulier Radix);
 - c) participer aux travaux de la CDIP et de son groupe de répondants cantonaux dans le domaine « Promotion de la santé et prévention dans le domaine de l'éducation » ;
 - d) proposer des ressources variées en vue de favoriser la mise en œuvre du domaine de la Formation générale du PER;
 - e) proposer une action coordonnée au niveau romand dans le domaine de la promotion de la santé.
- ² La durée du mandat est de 3 ans; la Conférence prononce la dissolution du réseau ou la prorogation de son mandat

Composition et nomination

- Art. 3 ¹ Le réseau se compose de 9 personnes:
 - i) sept représentants des cantons romands désignés en fonction de leurs compétences personnelles dans le domaine de l'éducation et de la promotion de la santé et de leur rôle de coordination sur le plan cantonal;
 - ii) un invité permanent du Centre de compétence suisse en promotion de la santé et prévention (RADIX);
 - iii) un représentant du Secrétariat général de la CIIP;

Le canton du Tessin peut désigner un représentant au sein du réseau avec statut d'observateur.

² Le Bureau de la Conférence nomme les membres du réseau sur proposition des départements.

Fonctionnement

- Art. 4 1 Le réseau se réunit en fonction de ses besoins dans le cadre du budget qui lui est attribué.
- ² Le réseau peut inviter, ponctuellement et à titre de consultants, des personnes extérieures.
- Art. 5 Le secrétariat est assumé par le réseau qui peut compter sur un appui administratif du secrétariat général.

Neuchâtel, le 17 septembre 2009

Elisabeth Baume-Schneider Présidente

Décision relative à la nomination d'un remplaçant ad interim de la CIIP au sein du Groupe de coordination Enseignement des langues (COL-KOGS) de la CDIP

Le Bureau de la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse romande et du Tessin,

vu la décision du comité de la CDIP du 24 janvier 2002,

vu l'article 2 du mandat réactualisé du *Groupe de coordination Enseignement des langues* (COL) du 20 janvier 2005,

Article 1 M. Nicolas Ryser, chef de projet au secrétariat général de la CIIP, est nommé au sein du Groupe de coordination Enseignement des langues (COL-KOGS) en tant que représentant ad interim de la CIIP

aux côtés de M. Daniel Elmiger, second représentant de la CIIP.

Article 2 M. Nicolas Ryser remplace temporairement au sein du COL-KOGS M. Michel Nicolet, responsable du

domaine langues au sein du sg/CIIP, momentanément absent pour une durée indéterminée.

Article 3 La présente décision entre en vigueur immédiatement.

Elle est communiquée

arrête:

- aux membres de la CIIP et de la CSG
- à M. Hans Ambühl, secrétaire général CDIP
- au président du COL-KOGS, M. Olivier Maradan
- à M. Nicolas Ryser

Neuchâtel, le 19 novembre 2009

Elisabeth Baume-Schneider Présidente

Proposition de désignation pour la représentation de la CDIP au sein des organes de la Francophonie

La Conférence Intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, considérant la demande de la CDIP de septembre 2009,

Article premier

Est proposée comme représentante de la CDIP dans les organes de la Francophonie, dont le Sommet des chefs d'Etat et la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage CONFEMEN, la présidente de la CIIP, Mme Elisabeth Baume-Schneider.

Art. 2

arrête:

Est proposé comme suppléant à la fonction ci-dessus, le vice-président de la CIIP, M. Charles Beer.

Art. 3

La présente proposition est soumise à la CDIP pour décision.

Elle entrera en vigueur après décision de la CDIP.

Elle sera alors communiquée :

- aux membres de la CIIP et de la CSG;
- à M. Hans Ambühl, secrétaire général CDIP;
- à M. Bernard Wicht, en charge des affaires internationales de la CDIP.

Neuchâtel, le 19 novembre 2009

Elisabeth Baume-Schneider Présidente

PROTOCOLE DE DECISIONS CIIP du 19.11.2009

Signature de la Déclaration de Barcelone

sur la contribution des pouvoirs régionaux dans l'organisation et promotion de la mobilité formative des personnes en formation professionnelle initiale

Documents de référence

- Déclaration de Barcelone
- 090713 Lettre demande d'adhésion à la Declaration of Barcelona
- 090713 Formulaire d'adhésion
- Liste des régions signataires de la Déclaration, 22.10.09

Exposé des motifs et rappel du dossier

- a. La CIIP est membre de la FREREF (Fondation des régions européennes pour la recherche en éducation et formation) depuis 2003.
- b. A ce titre, elle est reconnue comme région européenne et participe aux travaux et projets européens.
- c. Dans le cadre du projet Leonardo Regio LLL, la CIIP est active dans plusieurs ateliers-projets réunissant différentes régions européennes.
- d. En particulier, la CIIP est active dans le projet de mobilité des apprentis; le volet opérationnel est assuré par des ressources du canton de Genève. La CIIP a obtenu un financement de la Confédération.
- e. La Catalogne a organisé les 26 et 27 mai 2009 une rencontre européenne consacrée à cette problématique. Le Secrétaire général y représentait la CIIP.
- f. Une Déclaration a été élaborée engageant les régions signataires à œuvrer dans le sens des recommandations qui y figurent.
- g. La CIIP, considérée comme telle (conférence de ministres de l'éducation sans être autorité territoriale) peut signer une telle déclaration. Le SG CIIP peut assurer le suivi dans le cadre de son engagement au sein de la FREREF.
- h. Une cellule interne (10 % de poste de collaborateur scientifique) permet de répondre de manière satisfaisante à l'engagement que représente la déclaration. Cette ressource est déjà engagée dans le dossier FREREF.

Au vu de ce qui précède et de l'échange intervenu en plénière du 19.11.2009:

la CIIP, en tant que région membre de la FREREF, signe la Déclaration de Barcelone sur la contribution des pouvoirs régionaux dans l'organisation et promotion de la mobilité formative des personnes en formation professionnelle initiale.

Elisabeth Baume-Schneider Présidente

DES RÉGIONS ET AUTORITÉS TERRITORIALES

Instrument d'adhésion à la déclaration de Barcelone

CONSIDÉRANT que la Déclaration de Barcelone sur la contribution des régions et autorités territoriales dans l'organisation et promotion de la mobilité formative des personnes en formation professionnelle initiale, faite à Barcelone le 27 mai de 2009, est ouverte à la signature officielle par les gouvernements régionaux et administrations territoriales

DANS L'ORGANISATION ET PROMOTION DE LA MOBILITÉ FORMATIVE DES PERSONNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

INSTRUMENT D'ADHÉSION À LA DÉCLARATION DE BARCELONE SUR LA CONTRIBUTION

AINSI, La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), ayant examiné les termes de la Déclaration susmentionnée, déclare s'y associer officiellement.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent document revêtu du sceau à Lausanne, le 19 novembre 2009.

Ministre, présidente de la CIIP Elisabeth Baume Schneider

DÉCLARATION DE BARCELONE SUR LA CONTRIBUTION DES RÉGIONS ET AUTORITÉS TERRITORIALES DANS L'ORGANISATION ET PROMOTION DE LA MOBILITÉ FORMATIVE DES PERSONNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

s regions i autoritats territorials europees assignades, reunides a Barcelona els dies 26 i de maig de 2009 amb ocasió de la Conferència sotasignades, reunides a Barcelona els dies 26 i 27 de maig de 2009 amb ocasió de la Conferència Europea de les Regions per a la promoció de la mobilitat formativa a la Formació Professional Inicial, són conscients de:

- terme recentment, la transparència barreres existents per dur a la importància de la mobilitat en l'FPI, les barreres existents per dur a a terme encaminats a facilitar correspondència de esforços duts aquesta mobilitat, els esforços du
- professionals, el paper creixent de les regions i autoritats territorials en l'âmbit de la mobilitat formativa,

la participació activa entre aquestes regions i pautoritats territorials. Per tant, i a proposta de la Generalitat de Callunya, aproven aquesta DECLARACIÓ DE BARCELONA SOBRE LA CONTRIBUCIÓ DE LES REGIONS I AUTORITATS L'ERRITORIALS EN L'ORGANITACIÓ I PRONOCIÓ DE LA MOBILITAT FORMATIVA DE LES PERSONES EN FORMACIÓ PROFESSIONAL INICIAL. també la voluntat de promoure el debat i i tenen

L'objectiu d'aquesta Declaració no és la creació de compromisos legals vinculants entre les regions i autoritats territorials sotasignades.

ф

I. PREÀMBUL

estratègiques línies es amp

dels

Las regiones y autoridades territoriales europeas abajo firmantes, reunidas en Barcelona los días 26 y 27 de mayo de 2009 con coasión de la Conferncia Europea de las Regiones para la promoción de la movilidad formativa en la Formación Profesional Inicial, son conscientes de:

. .

la importancia de la movilidad en FPI, las barreras existentes para llevar a cabo esta movilidad, los esfuerzos llevados a cabo recientemente, encaminados a facilitar la transparencia y correspondencia de cualificaciones profesionales, el papel creciente de los regiones autoridades territoriales en el ámbito de movilidad formativa,

qualificacions

qe

et ont

y tienen la voluntad de promover el debate y la participación activa de estas regiones y autoridades territoriales. Por tanto, y a propuesta de la Generalidad de Cataluña, aprueban la presente DECLARACIÓN DE BARCELONA SOBRE LA CONTRIBUCIÓN DE LAS REGIONES Y AUTORIDADES TERRITORIALES EN LA CONGANIZACIÓN Y PROMOCIÓN DE LA MOVILIDAD FORMATIVA DE LAS PERSONAS EN FORMACIÓN P PROFESIONAL INICIAL.

EL objetivo de esta Declaración no es la creación de acuerdos legales vinculantes entre las regiones y autoridades territoriales abajo firmantes.

PREÁMBULO

<u>so</u> Vistas las líneas estratégicas que emanan de

Les régions et autorités territoriales européennes soussignées, réunies à Barcelone les 26 et 27 mai 2009 à l'occasion de la Conférence Européenne des Régions pour la promotion de la mobilité formative dans la Formation Professionnelle Initiale, sont conscientes :

- de l'importance de la mobilité en FPI,
 des barrières existantes pour mener à bien
 cette mobilité,
 des efforts réalisés récemment, visant à
 faciliter la transparence et la correspondance
 des qualifications professionnelles,
 du rôle croissant des régions et autorités
 territoriales dans le domaine de la mobilité
 formative,

<u>⊿</u> <

RE BARCELONE SUR LA CONTRIBUTION DES C. Y RÉGIGONS ET AUTORITÉS TERRITORALES DANS TE. J. ORGANISATION ET PROMOTION DE LA MOBILITÉ OR DE PREMATIVE DES PERSONNES EN FORMATION MOBILITÉ OR PROFESSIONNELLE INITIALE. la volonté de promouvoir le débat et leur pation. Par conséquent, et sur proposition souvernement de la Catalogne, elles uvent la présente DÉCLARATION DE participation. Par cor du Gouvernement

Le but de cette Déclaration n'est pas la création d'accords légaux entre les régions et autorités territoriales soussignées.

PRÉAMBULE

émanent Considérant les lignes stratégiques qui

d territorial authorities, ie 26th and 27th of May ference of the Regions Vocationa The undersigned regions and territorial are gathered in Barcelona on the 26th and 22 2009 at the European Conference of the promotion of mobility in Initial V. Educational and Training, are aware of:

- the importance of mobility in IVET, the existing obstacles to mobility, the recent efforts aimed at improving transparency and validation of the professional qualifications, the growing role of the different regions and territorial authorities in training mobility actions,

participation amongst these regions and territorial authorities. Therefore, and under the proposal of the Government of Catalonia, they approve the following BARCELONA DECLARATION ON THE CONTRIBUTION OF THE REGIONS AND TERRITORIAL AUTHORITIES REGARDING THE ORGANIZATION AND PROMOTION OF TRANING MOBILITY OF INDIVIDUALS IN INITIAL VOCATIONAL EDUCATION AND TRAINING. promote debate 유 wish

legally create This Declaration is not intended to binding obligations between the regions and territorial authorities.

Taking into account the strategies included in the

1	ootacom soot	tacking of action	following documents
		מנה מסנמון היות משובה.	
1. Estratègia de Lisboa¹	1. Estrategia de Lisboa¹	$1. \;\;\; Stratégie de Lisbonne^2$	1. The Lisbon Strategy¹
Comunicat de Bol europea reforçada formació professior		 Communiqué de Bordeaux sur la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels³ 	2. Bordeaux Statement on the reinforced European Co-operation concerning Education and Vocational Training ²
3. Recomanació del Parlament Europeu i del Consell, sobre la creació del Sistema Europeu de Crèdits per a l'Educació i la Formació Professionals (ECVET) ²		3. Recommandation du Parlement européen et du Conseil, relative à la création du système Européen de Crédits pour l'enseignement et la formation professionneis (ECVET) ⁴	3. European Parliament and Council's Recommendation, regarding the creation of a European credit system for Education and Professional Training (ECVET) ³
que es materialitzen en 4. Programa d'Aprenentatge Permanent 2007-	que se materializan en 4. Programa de Aprendizaje Permanente 2007- 2017*	qui se matérialisent par: 4 la Droursman d'éduration et de formation	which have materialised in:
curs. que alhora es recolza en	2013. que a su vez se apoya en	4. le Programme d'educaton et de lormation tout au long de la vie 2007-2013 ⁵	4. Lileiong Learning Programme 2007-2013
5. Carta Europea de Qualitat per a la Mobilitat ⁵	5. Carta Europea de Calidad para la Movilidad ⁵	i s'appuie sur	.≌
6. Conclusions de l'estudi MoVE-IT: <i>Study on the</i> obstacles to <i>Transnational Mobility faced by</i>	6. Condusiones del estudio MoVE-IT: "Study on the obstacles to Transnational Mobility faced	o. la charte Europeenne de Quainte pour la Mobilité ⁶	5. The European Quality Charter for Mobility
apprentices and other young people in Initial Vocational Training and on ways of overcoming them ⁶	by apprentices and other young people in Initial Vocational Training and on ways of overcoming them**	6. les condusions de l'étude MoVE-IT : "Study of the obstacles to Transnational Mobility faced by apprentices and other young people in Initial Vocational Training and on ways of overcoming them"	6. Final conclusions of the MoVE-IT: "Study on the obstacles to cross-national Mobility faced by apprentices and other young people in Initial Vocational Training and on ways of overcoming them"
II. LA IMPORTÀNCIA CREIXENT DEL PAPER DE LES REGIONS I LES AUTORITATS TERRITORIALS	II. LA IMPORTANCIA CRECIENTE DEL PAPEL DE LAS REGIONES Y LAS AUTORIDADES TERRITORIALES	II. L'IMPORTANCE CROISSANTE DU RÔLE DES RÉGIONS ET DES AUTORITÉS TERRITORIALES	II. THE GROWING IMPORTANCE OF THE ROLE OF THE REGIONS AND TERRITORIAL AUTHORITIES
Vist també que	Visto también que	Considérant également	Taking into account that
7. El procés de descentralització que hi ha hagut a Europa durant els últims trenta anys ha comportat l'assumpció de noves competències per pare les regions i altres autoritats territorials, en diferents graus segons l'estructura constitucional de cada Estat.	7. El proceso de descentralización que se ha dado en Europa durante los últimos treinta años ha comportado la asunción de nuevas competencias por parte de las regiones y otras autoridades territoriales, en distintos grados dependiendo de la estructura constitucional de cada Estado.	7. Le processus de décentralisation engagé en Europe au cours des trente dernières années qui a conduit les régions et autres autorités territoriales à assumer de nouvelles compétences, à différents niveaux au regard des dispositions constitutionnelles de chaque Etat.	7. The decentralisation process which has taken place in Europe in the last 30 years has resulted in the acquisition of new competencies by the regions and other territorial authorities at different levels according to the constitutional structure of each State.
i que	y que	Considérant que	and that
8. Les autoritats intermèdies (regionals o sectorials) que intervenen entre els centres de formació i els ministeris nacionals competents assoleixen una rellevánda fonamental per al desenvolupament i innovació dels dispositius que articulen el sistema regional de formació i educació.	8. Las autoridades intermedias (regionales o sectoriales) que intervienen entre los centros de formación y los ministerios nacionales competentes alcanzan una relevanda fundamental para el desarrollo e innovación de los dispositivos que articulan el sistema regional de formación y educación.	8. Les autorités intermédiaires (régionales ou sectorielles) qui interviennent entre les établissements de formation et les ministères nationaux compétents, ont acquis une compétence fondamentale dans le développement et l'innovation des dispositifs qui articulent les systèmes régionaux de formation et d'éducation.	8. The intermediary authorities (regional or sectoral), acting as an interface between the training centres and the competent national ministries, have developed a fundamental role in the innovation of measures covering the regional training and education systems.
III. LA CONTRIBUCIÓ DE LES REGIONS I DE LES AUTORITATS TERRITORRALS AL DESENVOLUPAMENT D'ACCIONS DE MOBILITAT DE LES PERSONES EN FORMACIÓ PROFESSIONAL INICIAL	III. LA CONTRIBUCIÓN DE LAS REGIONES Y DE LAS AUTORIDADES TERRITORIALES AL DESARROLLO DE ACCIONES DE MOVILIDAD DE LAS PERSONAS EN FORMACIÓN	III.LA CONTRIBUTION DES RÉGIONS ET DES AUTORTÉS TERRITORIALES AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS DE MOBILITÉ DES PERSONNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE	III. THE CONTRIBUTION OF THE REGIONS AND THE TERRITORIAL AUTHORITIES TO THE DEVELOPMENT OF MOBILITY ACTIONS AIMED AT INDIVIDUALS IN IVET

PROFESIONAL INICIAL

Declaran

les regions i les autoritats territorials, competencial, es constitueixen en agents essencials en la promoció i desenvolupament de la mobilitat, amb actuacions encaminades

seva

ф

independentment

Declaren

competencial, se constituyen en agentes esenciales en la promoción y desarrollo de la movilidad, con actuaciones encaminadas a Las regiones y las autoridades territoriales, independientemente de su intensidad potenciar:

La visibilidad interna de la oferta Las regiones y autoridades territoriales tienen la capacidad de dar a conocer las posibilidades de movilidad formativa al alcance de potenciales beneficiarios.

formativa a

l'abast del potencials beneficiaris.

possibilitats de mobilitat

qe

Les regions i autoritats territorials tenen

La visibilitat interna de l'oferta

donar a conèixer

Las regiones y autoridades territoriales, en la medida de sus posibilidades, promoverán el uso adecuado, eficiente y eficaz de los recursos destinados a la La optimización de los recursos movilidad. Ь.

Les regions i autoritats territorials, en la

L'optimització dels recursos

seves possibilitats,

de les

mesura

promouran l'ús adequat, eficient i eficaç

dels recursos destinats a la mobilitat. Les condicions de seguretat i qualitat

Las condiciones de seguridad y calidad La "Carta Europea de Calidad para la Movilidad" constituye el marco europeo que permite el establecimiento y la continuidad de las condiciones necesarias para que los centros de formación y las personas en formación profesional inicial puedan participar en acciones de movilidad en condiciones de seguridad y comparables a las an en vigor en los encuentran en vigor en formativos de origen. calidad ن

La Carta Europea de Qualitat per a la Mobilitat constitueix el marc europeu que

ن

permet l'establiment i la continuitat de les

condicions necessàries perquè els centres formació i les persones en formació

ф

- para garantizar el conodimiento y la confianza mutua entre los diferentes principio de proximidad permite que las regiones y las autoridades territoriales, organizadas en redes de cooperación o de acuerdos sean una referencia esencial El marco de transparencia externa mediante la suscripción bilaterales, sean una refer acciones de movilidad. ö
- universidades para facilitar la movilidad de sus petudiantes Las regiones y las autoridades territoriales cumplen, en la formación profesional, la misma función de interrelación entre La función intermediadora de sus estudiantes. ė.

desenvolupen les universitats per a

dne

facilitar la mobilitat dels seus estudiants El treball conjunt amb el món econòmic

entre centres de formació

mateixa

territorials acompleixen, La funció intermediadora regions i les

professional, d'interrelació

administracions en la formació funció Per tal que sigui profitosa, la mobilitat és

organitzada en cooperació amb els actors

administracions territorials desenvolupen i

econòmics sectorials; les

associacions adequades els sectors econòmics i altres

promouen les

representants del món econòmic.

regions i les

A fin de ser fructífera, la movilidad se organiza en cooperación con los actores regiones y administraciones territoriales desarrollan y promueven las asociaciones apropiadas son los sectores económicos y otros El trabajo conjunto con el mundo de las económicos sectoriales;

INITIALE

Déclarent

territoriales, niveau de compétence, deviennent des agents essentiels pour la promotion et le développement de la mobilité, avec des actions visant à renforcer : les autorités enr ф Les régions et indépendamment

- Les régions et autorités territoriales ont la capacité de faire connaître les possibilités mobilité formative existantes aux La visibilité interne de l'offre bénéficiaires potentiels. ф
- possibilités, déquate et stinées à la Les régions et autorités territoriales, dans efficiente des ressources destinées à l'utilisation adéquate L'optimisation des ressources leurs ф mesure promouvront mobilité. <u>a</u>
- permettra de participer à des actions de mobilité dans des conditions de sécurité et de qualité acceptables et comparables à "Charte Européenne de Qualité pour la Mobilité" constitue le cadre européen qui permet l'établissement et la continuité des nécessaires dans les centres de formation qui sont en vigueur dans leurs formation Les conditions de sécurité et aualité Ceci ъ systèmes de formation d'origine. en sécurité initiale. personnes g professionnelle es conditions celles pour Б
- differents organisateurs et participants des actions de materier. Le principe de proximité permet aux régions et aux autorités territoriales, d'accords essentielle pour garantir la connaissance organisées en réseaux de coopération ou Le cadre de transparence externe signature nne des actions de mobilité. d'être <u>a</u> moyennant bilatéraux,
- d'interrelation entre les établissements de formation que celle développée par les universités pour favoriser la mobilité de Les régions et les autorités territoriales formation fonction même La fonction d'intermédiation dans ø professionnelle, leurs étudiants. accomplissent,
- Le partenariat avec le monde économique Afin d'être fructueuse, la mobilité est économiques sectoriels; les régions et les administrations territoriales développent et encouragent les partenariats appropriés organisée en coopération avec les acteurs

Declare

regions and the territorial authorities, competence, become essential agents for the promotion mobility actions, carrying out actions aimed at promoting: o regardless of their level development of The and

- regions and territorial authorities have the capacity to promote training mobility possibilities existing within reach The internal visibility of the offer of the potential beneficiaries. The
- so far as it is within their powers to do so, will seek to promote the adequate and efficient use of the resources addressed to The regions and territorial authorities, in The maximisation of resources mobility.
- in training centres for IVET students. This allows IVET students to take part in those currently in force in their original training systems continuity of safety and quality conditions European framework for the establishment and mobility actions under acceptable safety Charter ø Safety and quality conditions "European Quality constitutes Mobility" ن
- The proximity principle allows the regions and the territorial authorities, organised in bilateral agreements, to become an essential reference to promote knowledge and mutual trust among the different networks or through the subscription to organisers and participants in the various The external transparency framework mobility actions. Ġ
- fulfil, in Vocational Education and Training The regions and the territorial authorities the same interrelating function universities have been developing in order to facilitate their students' mobility. training centres The intermediary function the among (VET), ė.
- For the mobility to be fruitful, it is organized in cooperation with the sectoral promote the appropriate partnerships with The partnership with the economic world economic actors; the regions and develop administrations territorial

107

professional inicial puguin participar en accions de mobilitat, en condicions de

accions de mobilitat, en condicions

seguretat i qualitat comparables a les que troben en vigor en els seus sistemes principi de proximitat permet que les organitzades en xarxes de cooperació o

marc de transparència externa

formatius d'origen.

es

i les autoritats territorials,

regions

ш

ö

d'acords

subscripció

<u>8</u>

mitjançant

bilaterals, siguin una referència essencial per garantir el coneixement i la confiança

mútua entre els diferents organitzadors

participants de les accions de mobilitat

de a mobilitat en la trajectòria formativa d'un nombre més gran de persones en serà la base que permetrà de les experiències formació professional inicial. incorporació

LA FUNCIÓ DE LES REGIONS I LES AUTORITATS TERRITORIALS EN L'ORGANITZACIÓ DE LES ACCIONS DE :

- És convenient disposar d'un/a interlocutor/a fiable i objectiu que faciliti el coneixement i la a l'hora d'organitzar accions de mobilitat. Les regions i autoritats territorials són un interlocutor privilegiat per proporcionar informació legal i operativa. precisa informació
- a enllaç entre centres de formació i/o empreses que potencialment desitgin establir identificar punts de referència organitzats en associacions per al desenvolupament d'accions concretes de mobilitat entre els xarxa com a interfície entre l'àmbit regional i interregional. Aquesta xarxa ha d'actuar com regions i autoritats territorials , B territoris respectius.

ω.

- autoritats territorials vetllaran perquè la formació lingüística i cultural de les persones Malgrat que la barrera lingüística és més una percepció subjectiva que real, les regions i en formació professional inicial participants en projectes de mobilitat sigui l'adequada.
- mesura de les seves possibilitats, contribuiran de forma eficaç en la promoció i organització d'accions de mobilitat formativa des d'una en la Les regions i autoritats territorials, δ.
- en el marc de la UE, amb les mesures esmentades en el paràgraf III.1.d, amb la participació en els programes comunitaris organitzacions es línies i amb altres activitats en les transnacional, sectorials i empresarials; amp col·laboració cooperació

de a

accions dels estats membres per a contribuint a ф mobilitat formativa de les persones desenvolupament formació professional inicial; en l'àmbit estatal, promoció ь.

e a a

territori caràcter sen l'àmbit geogràfic del mesures amp d'actuació, en ن

La concurrencia de estas condiciones es la base que permitirá la incorporación de las experiencias de movilidad en la de un de personas en formativa ф profesional inicial. trayectoria número

LA FUNCIÓN DE LAS REGIONES Y LAS AUTORIDADES TERRITORIALES LA ORGANIZACIÓN DE LAS ACCIONES DE MOVILIDAD

:

Es conveniente disponer de un interiocutor fiable y objetivo que facilite el conocimiento y la información precisa a la hora de organizar regiones y autoridades territoriales son un interlocutor privilegiado para proporcionar información acciones de movilidad. Las legal y operativa.

fiable et objectif capable d'apporter la connaissance et l'information nécessaire au moment d'organiser des actions de mobilité. Les régions et autorités territoriales sont un interlocuteur privilégié pour fournir

de disposer d'un interlocuteur

convient

LA FONCTION DES RÉGIONS ET DES AUTORITÉS TERRITORIALES DANS L'ORGANISATION DES ACTIONS DE

:

MOBILITÉ

organizados en red como interfaz entre el nivel regional e interregional. Esta red ha de actuar como enlace entre los centros de deseen establecer asociaciones para el desarrollo de acciones concretas de movilidad regiones y autoridades territoriales referencia formación y/o empresas que potencialmente puntos de entre los respectivos territorios. identificar pueden Las

régional et interrégional. Ces réseaux doivent opérar comme un lien entre les centres de formation et/ou les entreprises, qui pourraient souhaiter l'établissement d'associations pour le développement d'actions concrètes de mobilité entre les territoires respectifs.

Bien que la barrière linguistique soit plus une

Les régions et autorités territoriales peuvent identifier des points de référence organisés en réseaux comme interface entre le niveau

'information légale et opérationnelle.

- percepción subjetiva que real, las regiones y autoridades territoriales deberán velar para personas en formación profesional inicial participantes en proyectos de movilidad sea la Pese a que la barrera lingüística es más una que la formación lingüística y cultural de las 4.
- Las regiones y autoridades territoriales, en la medida de sus posibilidades, contribuirán de mena eficaz a la promoción y organización de acciones de movilidad formativa desde una triple vertiente: 5.

et l'orgar formative :

- participación en los programas comunitarios y otras actividades en las líneas de cooperación transnacional, y con el marco de la UE, con las medidas mencionadas en el párrafo III.1.d, con la las organizaciones sectoriales y empresariales. colaboración con Е'n a
- En el ámbito estatal, contribuyendo a las acciones de los estados miembros para la promoción y desarrollo de la movilidad formativa de las personas en formación profesional inicial. ь.

membres pour la promotion et le développement de la mobilité formative des personnes en formation

personnes

Dans le cadre des états, moyennant leur contribution dans les actions des états

ь.

sectorielles et patronales.

En el ámbito geográfico de su territorio de ن

This will promote the incorporation of the different mobility experiences in the training process of a larger number of the economic sectors and other representatives from the economic world. people in IVET. expériences de mobilité dans le parcours de formation d'un plus grand nombre de personnes en formation professionnelle les secteurs économiques et autres des

représentants du monde économique.

permettra l'incorporation

Ceci

TERRITORIAL AUTHORITIES IN THE ORGANISATION OF MOBILITY ACTIONS THE ROLE OF THE REGIONS .:

- It is convenient that an objective and trustworthy interlocutor be available to spread the needed knowledge and information for the organisation of mobility actions. The regions and territorial authorities are a privileged and territorial authorities are a privileged interlocutor to provide information at legal and operative levels.
- networks should act as a link between the training centres and/or the companies, which may want to establish associations to develop specific mobility actions between the identify points of reference, organised networks, as an interface between t The regions and territorial authorities levels. regional respective territories. and interregional m,
- subjective perception than a real barrier, the regions and the territorial authorities should promote appropriate linguistic and cultural training of the individuals in IVET participating Although the linguistic barrier is more of n mobility projects. 4. perception subjective que réelle, les régions et autorités territoriales doivent veiller à ce que la formation linguistique et culturelle des personnes en formation professionnelle initiale participant à des projets de mobilité soit la plus appropriée.
- The regions and territorial authorities, so far as it is within their powers to do so, will seek to contribute in an efficient way to the organisation of mobility actions: S. Les régions et autorités territoriales, dans la mesure de leurs possibilités, chercheront à contribuer de manière efficace à la promotion et l'organisation d'actions de mobilité
- In the EU framework, through the measures mentioned in paragraph III.1.d, with the participation in community programmes and other activities related to transnational co-operation, and with the collaboration with sectoral and business organisations. ė.

Dans le cadre de l'UE, avec les mesures mentionnées au paragraphe III.1.d, avec communautaires et autres activités dans les lignes de coopération transnationale, et avec la collaboration des organisations

programmes

anx

participation

ø a,

- In the States framework, through their contribution to the actions carried out by member States for the promotion and development of training mobility of people in initial VET. Ь.
- through technical area, and geographical economic their juridical Г ن

leur

ф

cadre géographique

Dans le

ن

108

ф mobilitat formativa, per tal de contribuir a la creació d'una cultura de la mobilitat en l'àmbit de la formació professional inicial. sensibilització projectes dels orientació, acompanyament

DE LES MOBILITAT CERTIFICACIÓ ENCIES DE LA CERTIFI EXPERIÈNCIES

- marc d'una mobilitat formativa ha de ser un reconeixement de la formació adquirida en aspecte essencial d'aquestes experiències. Ш
- de les eines desenvolupades per la Comissió Europea (Europass, EQF i ECVET) és un factor clau per incrementar l'atractiu de la mobilitat en diferents col·lectius que segueixen una formació a llarg de tota la vida, tot contribuint a l'extensió i consolidació de l'espai europeu El foment de la utilització i el perfeccionament
- reconeixement de la formació adquirida durant la mobilitat. Les regions i autoritats territorials són conscients dels beneficis de la mobilitat formativa sobre les persones, empreses, centres i sistema de formació professional inicial, i han de contribuir En el marc de les seves competències, les capacitat d'intervenció a l'hora de facilitar regions i autoritats territorials poden disposar eficaçment a la utilització generalitzada dels instruments comunitaris establerts. в ω.

Formació Professionals, dels agents socials europeus i de la Comissió Europea, reunits a Bordeus el 26 de novembre de 2008 per revisar les prioritats i les estratègies del procés de Copenhaguen.

Votada en sessió plenària del Parlament Europeu el 15 de ¹Conclusions de la Presidência, Consell Europeu de Lisboa, 23 i 24 de març de 2000 [5256/00 + Add 1 COR 1] ²Comunicat dels ministres europeus d'Educació i de

desembre de 2008 per a la seva adopció formal pel Parlament Europeu i el Consell sosta presidencia de la Republica Txeca durant el primer semestre del 2009.

*Decisió núm. 1720/2006/CE del Parlament Europeu i del Consell, del 15 de novembre de 2006, per la qual s'estableix un programa d'acció en l'ámbit de l'aprenentatiqe permanent [Diari Oficial L 327/45 de 24.11.2006]

Europeu i del Consell, de 18 de desembre de 2006 [Diari Oficial L. 394 de 30.12.2006]
*Informe finançat i preparat pera ús de la Comissió
europea, Direcció General d'Éducació i Cultura, amb núm. de contracte 2005-4579/001 PIL-PILOTP

destinadas la difusión, orientación sensibilización y una cultura de la movilidad formativa, para poder contribuir a la creación de una cultura de la movilidad en el ámbito de la formación acompañamiento a los proyectos jurídico, económico y técnico, profesional inicial.

DE LAS MOVILIDAD CERTIFICACIÓN IENCIAS DE LA CERTIFICA EXPERIENCIAS FORMATIVA >

- en el marco de una movilidad formativa ha de reconocimiento de la formación adquirida ser un aspecto esencial de estas experiencias.
- utilización y el las herramientas Comisión Europea (Europass, EQF y ECVET) es un factor clave para incrementar el atractivo de la movilidad en diferentes colectivos que siguen una formación a lo largo de toda la vida, contribuyendo a la extensión y consolidación del espacio europeo de formación. <u>a</u> <u>e</u> <u>a</u> qe desarrolladas por perfeccionamiento fomento Ш
- autoridades territoriales son conscientes de los beneficios de la movilidad formativa sobre Las regiones y En el marco de sus competencias, las regiones y autoridades territoriales pueden disponer de capacidad de intervención a la hora de facilitar el reconocimiento de la formación adquirida las personas, empresas, centros y sistema de profesional inicial, y han de eficazmente a la utilización generalizada de los instrumentos comunitarios durante la movilidad. profesional establecidos. formación contribuir ω.

Formación Profesional, de los agentes sociales europeos y de la Comisión Europe, reunidos en Burdeos el 26 de noviembre de 2008 para revisar las prioridades y las estrategias del proceso de Copenhague. 1] ²Comunicado de los ministros europeos de Educación y de ¹Conclusiones de la Presidencia, Consejo Europeo de Lisboa, 23 y 24 de marzo de 2000 [5256/00 + Add 1 COR

³Votada en sesión plenaria del Parlamento Europeo el 15 de diciembre de 2008 para su adopción formal por el Parlamento Europeo y el Consejo bajo la presidencia de la República Checa durante el primer semestre del 2009.

*Decisión núm. 1720/2006/CE del Parlamento Europeo y del Consejo, de 15 de noviembre de 2006, por la cual se establece un programa de acción en el ámbito del aprendizaje permanente [Diario Oficial L 327/45 de

24.11.2006] Recomendación (CE) núm. 2006/961/CE del Parlamento Recomendación (CE) núm. 2006/961/CE del Parlamento Europeo y del Consejo, de 18 de diciembre de 2006 [Diario Oficial L 394 de 30.12.2006]

^oInforme financiado y preparado para el uso de la Comisión lariopene Dirección General de Educación y Cultura, con núm, de contrato 2005-4579/001 PIL-PILOTP

d'une culture de la mobilité dans le diffusion, 'accompagnement des projets de mobilité formative, afin de contribuer à la création domaine de la formation professionnelle sensibilisation économique visant juridique, <u>a</u> 'orientation, technique, initiale.

V. LA CERTIFICATION DES EXPÉRIENCES **DE MOBILITÉ FORMATIVE**

- La reconnaissance des acquis d'apprentissage obtenus dans le cadre d'une mobilité formative doit être un aspect essentiel de ces expériences. 9
- La promotion de l'utilisation et le perfectionnement des outils développés par la Commission Européenne (Europass, CEC et augmenter l'attrait de la mobilité auprès de différents publics en formation tout au long de la vie, tout en contribuant à l'extension et consolidation de l'espace européen de ECVET) constituent un facteur dé pour formation. ζ.
- acquis régions et autorités territoriales peuvent utiliser leur capacité d'intervention pour es d'apprentissage obtenus lors d'actions de mobilité. Les régions et autorités territoriales sont conscientes des bénéfices de la mobilité formative pour les personnes, les entreprises, les établissements et les systèmes de formation professionnelle initiale. Elles doivent généralisée des instruments communautaires Dans le cadre de leurs compétences, des Ð reconnaissance efficacement <u>a</u> contribuer faciliter ω.

les stratégies du processus de Copenhague.

Vortée en séance plénière du Parlement européen le 15 décembre 2008 pour son adoption formelle par le Parlement européen et le Conseil sous présidence de la Raffement européen et le Conseil sous présidence de la Raffement européen et le Conseil sous présidence de la Raffement européen et du Conseil du 15 novembre 2006, par laquelle un programme d'action est établi dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie [Dumal Officiel L 327/45 de 24.11.2006] Recommandation (EL) no 2006/961/CE du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2006 [Journal Officiel L 394 de 30.12.2006] ³Communiqué des ministres européens de l'éducation et de la formátion professionnels, des partenaires sociaux européens et de la Commission Européenne, réuins à Bordeaux le 26 novembre 2008 pour revoir les priorités et ²Condusions de la Présidence, Conseil Européen de Lisbonne, 23 et 24 mars 2000 [5256/00 + Add 1 COR 1] ¹Mobilité inscrite dans le parcours de formation

Rapport financé et préparé pour usage de la Commission Européenne, Direction Générale Education et Culture, avec nº. de contrat 2005-4579/001 PIL-PILOTP

THE CERTIFICATION IN TRAINING

monitoring of training mobility projects, in

awareness

raising aimed

guidance,

order to contribute to the creation of

mobility culture in IVET

The validation of the training acquired in the framework of training mobility should be an **MOBILITY EXPERIENCES**

- The promotion of the use and improvement of essential aspect of these experiences. 7
- the tools proposed by the European Commission (Europass, EQF and ECVET) is a key element to increase the attractiveness of learning, consolidation of the European learning space. mobility actions within different groups Within the scope of their competencies, extension individuals following a lifelong contributing to the extension
- ss, the make centres and IVET systems. They also should contribute efficiently to the widespread use of the established community tools. use of their capacity of intervention when recognising the training acquired during the mobility period. The regions and territorial authorities are aware of the benefits of mobility programmes on people, companies, regions and territorial authorities can ω.

¹Conclusions of the Presidency, European Council of Lisbon, 23°° and 24°° March 2000 [5256/00 + Add 1 COR 1] ²Communication of the European Ministers of Education and VET, the European social agents and the European Commission, done in Bordeaux on 26 November 2008 to review the priorities and strategies of the Copenhagen

December 2008 to its formal adoption by the European Parliament and the Council under the presidency of the Cacen Republic during the first semester of 2009.

"Agreement number. 1720/2006/CE of the European Parliament and the European Council, 15" November 2006, in which an action programme on Lifelong learning has been designed (Official Journal I. 327/45 de 24.11.2006) Recommendation (CE) number. 2006/961/CE of the process.

3/oted in plenary session of the European Parliament on 15 European Parliament and the European Council, 18th December 2006 [Official Journal L 394 de 30.12.2006] [©]Report financed and written to be used by the European Commission, the General Direction of Education and Culture, with the following contract number: 2005-4579/001 PIL-PILOTP

Comptes

Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin - CIIP

Nos	Libellés	Budget 2009	Comptes 2009
3	CHARGES	6′502′100.00	6′322′496.03
30	Charges de personnel	2'474'100.00	2′187′303.25
3000	Traitement personnel	2'233'000.00	1'859'662.30
3010	Salaires occasionnels	144′100.00	264'468.15
3012	Services généraux IRDP	87′000.00	61′141.30
3050	Autres charges du personnel	10′000.00	2′031.50
31	Biens, services, marchandises	572′200.00	577′106.63
3100	Fonctionnement général	156′700.00	149′766.45
3101	Fournit. de bureau et imprimés	23′000.00	12′646.50
3102	Télécommunications, frais postaux	47′000.00	44′276.15
3103	Maintenance info., photocopieur	68'000.00	73′654.65
3104	Machines, mobilier et équipement	17′000.00	17′563.60
3110	Livres et périodiques	1′700.00	1′625.55
3130	Immeubles	325′000.00	312′545.10
3131	Loyers	248′000.00	246′390.00
3132	Eau, gaz, chauffage et électricité	26′000.00	23′118.05
3133	Entretiens des bâtiments/jardins	51′000.00	43′037.05
3140	Autres frais divers	90′500.00	114′795.08
3141	Assurances	1′500.00	572.60
3142	Divers	4′000.00	1′356.78
3143	Manif. et réceptions d'hôtes	11′000.00	9'601.10
3144	Déplacement du personnel	55′000.00	47′674.20
3145	Congrès, journée d'étude	10′000.00	12′915.60
3146	Mandats généraux	9′000.00	42′674.80
32	Prestations SG/CIIP programme d'activité	494'000.00	507′666.38
3200	Processus stratégique	7′500.00	3′243.00
3201	Processus communication	20'000.00	8′798.95
3202	Espace romand de la formation	13′500.00	10′390.30
3203	Politique des langues	48'400.00	23′353.26
3204	Formation des enseignants	17′900.00	8′909.20
3205	Degré secondaire 2	30'000.00	30′732.30
3206	Orientation professionnelle	40′000.00	40'000.00
3207	Moyens d'enseignement	22′000.00	23′125.40
3208	MITIC	45′000.00	71′086.19
3209	Statut et image de l'enseignant	11′500.00	10′704.40
3210	Enseignement spécialisé	120'000.00	120′302.05
3211	Politique culturelle	300.00	32′156.00
3212	Développement durable	83′500.00	80′388.10
3213	Relations école-parents / société	0.00	0.00
3230	Autres projets	34'400.00	44'477.23
			>>>

111

		Budget 2009	Comptes 2009
33	Amortissements	1′000.00	1′000.00
3300	Amortissements informatiques	1′000.00	1′000.00
34	Participations	2′960′800.00	3′049′419.77
3400	Financement de l'IRDP	1′902′300.00	1′902′300.00
3401	Financement du Glossaire (UNI NE 08)	260'000.00	260'000.00
3402	Financement Délégation à la langue française	178′500.00	184′551.77
3403	Financement Unité moyens d'enseignement	620′000.00	702′568.00
4	REVENUS	6′502′100.00	6′322′496.03
41	Revenus des biens	45′000.00	18′059.94
4100	Intérêts actifs	45′000.00	18′059.94
42	Autres revenus	161′500.00	157′698.62
4210	Recettes diverses	5′500.00	526.12
4220	loyer IRDP + infrastructures Fonds ME	156′000.00	157′172.50
43	Remboursement de traitements	735′200.00	718′200.00
4300	Services généraux SG/CIIP pour IRDP	98'000.00	98'000.00
4301	Remboursement de traitements/divers	17′200.00	200.00
4302	Fonds des moyens d'enseignement	620′000.00	620′000.00
44	Contributions des cantons	4′978′614.00	4′980′289.00
440	Contributions ordinaires	4′776′614.00	4'778'289.00
4400	Contribution ordinaire	4'668'614.00	4'668'614.00
4410	Contribution du Tessin	68'000.00	69'675.00
4430	Contribution Neuchâtel, loyer	40'000.00	40'000.00
445	Contributions pour projets CIIP	202'000.00	202'000.00
4451	Enseignement spécialisé	107′000.00	107′000.00
4452	Unité moyens d'enseignement et plate-forme romande	95′000.00	95′000.00
45	Contributions à des prestations	38′600.00	56′031.40
4500	Formation professionnelle	15′000.00	15′000.00
4510	Délégation à la langue française, SLFF	15′100.00	11′031.40
4520	Autres contributions	8′500.00	30′000.00
46	Contribution des réserves	543′186.00	392′217.07
4601	Prélèvement réserve CIIP	543′186.00	392′217.07

DÉCA	DIT		
RECA	API I	ULA	HON

 Total des charges
 6'502'100.00
 6'322'496.03

 Total des revenus
 6'502'100.00
 6'322'496.03

BILAN AU 31.12.2009

ACTIF		PASSIF	
Caisse	1′672.40	Créanciers	99'631.25
CCP	1′346′480.27	Passifs transitoires	49′187.79
BCN c/c	53′846.65	Liaison IRDP	1′394′541.20
BCN titres	240′158.71	Fluctuation titres	35′830.30
Raiffeisen c/c	51′412.65	Batterie de tests CCO	126'093.51
Raiffeisen épargne	949'289.10	Validation des acquis	60′157.62
Raiffeisen titres	452'926.65	Education aux médias	55′000.00
Etat de Neuchâtel	278′000.55	FREREF	32′315.65
Débiteurs	1′700.00	Médias	35′948.23
Actifs transitoires	29′507.75		
Mobilier et machines	1.00		
Prêt Fonds ME	1′000′000.00	Réserve générale	2′516′290.18
TOTAL ACTIF	4'404'995.73	TOTAL PASSIF	4'404'995.73

Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques

Comptes d'exploitation 2009

	Exercice 2009	Budget 2009
Ventes	4′035′854.81	2'696'345.00
Scolarité obligatoire	2'694'002.64	1'496'345.00
Domaine professionnel	1′341′852.17	1′200′000.00
Réalisations et réimpressions	5′585′407.48	5′189′420.00
Scolarité obligatoire	4′319′642.36	4′139′420.00
Domaine professionnel	1′265′765.12	1′050′000.00
Variation des stocks	0.00	0.00
Scolarité obligatoire		
Domaine professionnel		
RÉSULTAT SUR MOYENS D'ENSEIGNEMENT	-1′549′552.67	-2'493'075.00
Autres revenus	3′732.06	2′000.00
Divers	3′732.06	2′000.00
Frais de fonctionnement	325′174.09	451'000.00
Frais d'administration, déplac. personnel	273′454.45	385'000.00
Informatique	6′389.70	15′000.00
Frais divers, infrastructure	45′329.94	51′000.00
Commissions - expertises	35′624.20	40′000.00
Commisions	16′928.80	20'000.00
Expertises, conseils juridiques	18'695.40	20′000.00
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1′906′618.90	-2′982′075.00
Revenus des biens	135′726.47	84'000.00
Intérêts et rendement/perte sur titres	165′789.07	130'000.00
Droit titres/Mandat gestion	-30′062.60	-46′000.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-1′770′892.43	-2'898'075.00

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

ACTIF	31.12.09	PASSIF	31.12.09
Banque	1′098′213.68	Créanciers	263′853.00
Titres/comptes de transaction	2'147'868.66	Prêt CIIP	1′000′000.00
Débiteurs	25'039.44	Passifs transitoires	2′000.00
Impôts anticipés	193.27	Compte courant TVA	-35′079.15
Actifs transitoires	0.00		
		Fortune	3'846'433.63
Stock - inventaire	35'000.00		
		Excédent de recettes	
		Excédent de charges	-1′770′892.43
TOTAL ACTIF	3′306′315.05	TOTAL PASSIF	3′306′315.05
SOLDE DE LA FORTUNE	2′075′541.20		

Institut de recherche et de documentation pédagogique



Nos	Libellés	Budget 2009	Comptes 2009
3	CHARGES	2′561′500.00	2′363′216.94
30	Charges de Personnel	1′762′500.00	1′580′177.35
3000	Traitement personnel	1'650'000.00	1'450'397.50
3010	Salaires occasionnels	107'000.00	124'629.15
3050	Autres charges du personnel	5′500.00	5′150.70
31	Biens, services, marchandises	277′300.00	279′234.55
3100	Fonctionnement général	142′700.00	146′131.45
3101	Fournitures de bureau et imprimés	30′500.00	28′385.55
3102	Télécom., affranchissements, taxes	34′700.00	32′544.16
3103	Maintenance info., photocopieur	45′500.00	57′557.74
3104	Machines, mobilier et équipement	9′000.00	9′301.85
3105	Matériel recherche scientifique	3′000.00	386.70
3111	Livres et périodiques	16′000.00	15′577.40
3121	Cotisations	3′000.00	2′378.05
3124	Traductions	1′000.00	0.00
3130	Immeubles	130′500.00	123′825.10
3131	Loyers	102′000.00	102′000.00
3132	Eau, gaz, chauffage, électricité	20′000.00	15′925.65
3133	Entretien des bâtiments/jardins	8′500.00	5′899.45
3140	Autres frais divers	4′100.00	9′278.00
3141	Assurances	1′000.00	356.55
3142	Divers	1′600.00	1′511.80
3143	Manif. et réceptions d'hôtes	1′500.00	7′409.65
32	Commissions et travaux divers	47′400.00	61′105.04
3200	Commissions	3′900.00	1′706.90
3210	Déplacements	31′000.00	32'497.49
3221	Mandats, expertises, journées d'étude	12′000.00	26′900.65
3224	Traitements statistiques ext.	500.00	0.00
33	Dotation à provision	1′000.00	1′000.00
3300	Equipement informatique	1′000.00	1′000.00
34	Participations	473′300.00	441′700.00
3430	Services généraux du SG	98′000.00	98'000.00
3440	Programmes de recherches	4′500.00	500.00
3450	Consortiums romands	150′000.00	150′000.00
3460	Epreuves romandes communes	92'000.00	80′025.05
3461	Profils de compétence	128′800.00	113′174.95

4	REVENUS	2′561′500.00	2'476'149.78
41	Revenus des biens	4′000.00	2′163.00
4100	Intérêts actifs	4′000.00	2′163.00
42	Autres Revenus	255′000.00	250′544.78
4211	Publications	4′000.00	4'471.68
4212	Frais de port	500.00	497.50
4213	Divers	3′500.00	4'058.30
4220	Remboursement de traitements	140′400.00	136′537.30
4221	Remboursement salaires occasionnels	106′600.00	104′980.00
43	Contributions	2′280′400.00	2'223'442.00
4301	Contributions services généraux	120'000.00	63'042.00
4401	Contributions des cantons	2′160′400.00	2'160'400.00
4501	Contributions fédérales	0.00	0.00
4601	Contribution de la réserve	22′100.00	0.00

RÉCA	PITULATION	
Total des charges Total des revenus	2′561′500.00 2′561′500.00	2′363′216.94 2′476′149.78
EXCÉDENT DE REVENUS		112′932.84

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

ACTIF		PASSIF	
Débiteurs Actifs transitoires	8.30 0.00	Créanciers Passifs transitoires	43′110.65 4′000.00
Compte de liaison SG	1′394′541.20	Provision mobilier/info. Migration RERO 2012	11′016.40 6′000.00
		Projets ERF Consortium PISA	90′016.35 522′191.43
		HarmoS	47′039.33
		Pôle de recherche EERQI	220′403.45 25′660.17
		Réserve	425′111.72
TOTAL ACTIF	1′394′549.50	TOTAL PASSIF	1′394′549.50

Composition de la Conférence, de ses organes et commissions en 2009

Organes de la Conférence

Assemblée plénière (CIIP)

BERNE Bernhard PULVER **FRIBOURG** Isabelle CHASSOT **GENEVE** Charles BEER

JURA Elisabeth BAUME-SCHNEIDER

présidente dès le 28.5

NEUCHÂTEL Sylvie PERRINJAQUET \rightarrow avril

puis Philippe GNAEGI

Gabriele GENDOTTI TICINO **VALAIS** Claude ROCH vice-président

VAUD Anne-Catherine LYON présidente \rightarrow 28.5

Hans AMBÜHL invité permanent CDIP

Secrétaire général Christian BERGER Secrétariat Patricia TAÏS

Bureau de la CIIP Anne-Catherine LYON présidente \rightarrow 28.5

puis Elisabeth BAUME-SCHNEIDER Jean-François STEIERT → 28.5 puis Olivier TSCHOPP Michel PERRIARD → 28.5 puis Frédéric WITTWER

Christian BERGER secrétaire général

Patricia TAIS secrétariat

Secrétariat général de la CIIP (SG CIIP)

Collaborateurs et collaboratrices

Christian BERGER Secrétaire général Laurence CATTIN Collaboratrice administrative Raymond CLAVEL Collaborateur scientifique Caroline CODONI-SANCEY Collaboratrice scientifique Virginie CONTI Collaboratrice scientifique DLF Concetta COPPOLA Collaboratrice administrative Matteo CAPPONI Collaborateur scientifique DLF Yves DELAMADELEINE Collaborateur scientifique Séverine ERARD Collaboratrice administrative Daniel FORCHELET Secrétaire général adjoint Christian GEORGES Collaborateur scientifique Collaborateur scientifique Jean-Claude GOSTELI Τιιίς ΜΔΙΔ Concierge Florence GILLET Administratrice

Jean-Pascal MOUGIN Michel NICOLET Collaborateur scientifique Myriam SCHNEIDER Pascale SCHREYER Angélique SCHRIBER Roberto STOCCO Collaborateur scientifique Patricia TAIS Assistante de direction

Christelle TIBERIO

Chantal TOMASONI Véronique VUILLAUME-

SANGLARD

Adjoint du secrétaire général Collaboratrice administrative Collaboratrice administrative Collaboratrice administrative

Apprentie

Collaboratrice administrative

Collaboratrice administrative

Conseils consultatifs

Conseil de la coordination (CC)

Législatif BERNE Stéphane BOILLAT Législatif FRIBOURG Jean-Pierre GALLEY \rightarrow mai Olivier SUTER dès octobre Législatif GENÈVE Janine HAGMANN Législatif JURA Francis GIRARDIN Béatrice BOIS

Législatif NEUCHÂTEL Législatif VALAIS Laurent LÉGER → oct.

puis Véronique MARET-BORNET

Législatif VAUD Mireille AUBERT TICINO Diego ERBA CLEO Alain BECKER CLPO Daniel BROSY **CRFP** Grégoire EVÉQUOZ **AIDEP** Claude-Alain KLEINER **CDGSRT** Jean-Didier LORETAN **CROTCES** Jean DELACRÉTAZ président

Philosophie/éthique vacant vacant

SG CIIP

Francis BAOUR SFR

Jean-François KUNZI Georges PASQUIER Marcel BULLIARD (SPFF) \rightarrow oct.

puis Gaëtan EMONET

FAPERT Christiane LAVANCHY → nov. puis Sylvie PITTET BLANCHETTE

Patricia REBER-PARVEX Anne SEYDOUX \rightarrow nov. puis Judith VUAGNIAUX Christian BERGER

Concetta COPPOLA secr.

Conseil de la recherche en éducation (CRE)

* les membres du bureau ont un astérisque

Présidente Elisabeth BAUME-SCHNEIDER

Membres d'office Matthis BEHRENS - IRDP * Stefan C. WOLTER - CSRE Emanuele BERGER - TI *

Unités / Centres de recherche cantonaux Alex BLANCHET - VD *

Karin MULLER - GE Anne-Marie BROI - NE Christian MERKELBACH - BE Antoine MUDRY - VS

Marcel CRAHAY - GE Universités Marie-José BÉGUELIN – NE Représentants HEP Georges HOEFFLIN - VD

SSRE/UNI-FR Tania OGAY SER Suzanne SCHÖB

Georges PASQUIER Invité permanent Christian BERGER Elisabeth EGGER Secrétariat

Conférences

Conférence des secrétaires généraux (CSG)

BERNE Guy LÉVY
FRIBOURG Michel PERRIARD
GENEVE Frédéric WITTWER

JURA Olivier TSCHOPP président dès juin

NEUCHÂTEL Alain BECKER
TICINO Diego ERBA
VALAIS Jean-François LOVEY

VAUD Jean-François STEIERT président → mai

SG CIIP Patricia TAÏS secrétariat
Invité permanent CIIP Christian BERGER
Invité permanent CDIP Hans AMBÜHL
Invité permanent IRDP Matthis BEHRENS

Conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO)

* les membres du Bureau ont un astérisque

BERNE Dominique CHÉTELAT
FRIBOURG Léon GURTNER vice-président
GENEVE Danièle JEANRENAUD DOKIC

Georges SCHÜRCH * Alain BEUCHAT Daniel BROSY

NEUCHÂTEL Jean-Claude MARGUET

TICINO Mirko GUZZI

IURA

Renato VAGO → décembre

Francesco VANETTA
VALAIS Michel BEYTRISON

Jean-François LOVEY

VAUD Daniel CHRISTEN président *

Serge MARTIN

SG CIIP Christian BERGER invité permanent
Caroline CODONI-SANCEY secr. *

Conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO)

* les membres du Bureau ont un astérisque

BERNE Mario BATTAGLIA
Jean-Pascal LÜTHI
FRIBOURG Nicolas RENEVEY
Fritz WINKELMANN*

GENEVE Grégoire EVEQUOZ* président

Daniel PILLY

JURA Jean-Luc PORTMANN

Olivier TSCHOPP* vice-président

NEUCHÂTEL Jacques-André MAIRE *

TICINO Renato VAGO
Gianni MORESI
VALAIS Claude POTTIER

VAUD Alain GARNIER

Séverin BEZ

SG CIIP Jean-Pascal MOUGIN*

Conférence des chefs des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO)

BERNE Maurin SCHMID FRIBOURG Marc CHASSOT GENEVE Jean-Pierre CATTIN

JURA Jean-Pierre GILLABERT, président

NEUCHÂTEL Claude JEANDROZ
TICINO Rita BELTRAMI
VALAIS Daniel CORDONIER
VAUD Isabel TAHER-SELLES
SG CIIP Daniel FORCHELET
Séverine ERARD, secr.

Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC)

Aline DELACRÉTAZ BERNE **FRIBOURG** Gérald BERGER GENEVE Joëlle COMÉ présidente JURA Jean-Marc VOISARD NEUCHÂTEL Suzanne BERI Jacques CORDONIER **VALAIS** VAUD Brigitte WARIDEL SG CIIP Christian GEORGES

Conférence des directeurs des Hautes Ecoles Pédagogiques (CDHEP)

BEJUNE Jean-Pierre FAIVRE FRIBOURG primaire Pascale MARRO FRIBOURG secondaire Roland PILLONNEL

GENEVE primaire Monica GATHER-THURLER GENEVE secondaire Rémy VILLEMIN prés. \rightarrow juillet

TICINO Boris JANNER → juillet puis Nicole REGE COLET

VALAIS Patrice CLIVAZ

VAUD Guillaume VANHULST prés. dès août

IFFP Alexandre ETIENNE
SG CIIP Daniel FORCHELET
Concetta COPPOLA, secr.

Commissions

Conseil Média-Formation (CMF)

CIIP Charles BEER président
TSR Gilles MARCHAND
RSR Gérard TSCHOPP
RTSR Esther JOUHET
SER Georges PASQUIER
SG CIIP Christian BERGER
Christian GEORGES secr.

Commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE)

Centres cantonaux de ressources et représentants

cantonaux

Serv. Ecoles-Médias-GE Manuel GRANDJEAN

Patrick JOHNER

JURA / HEP-BEJUNE Benoit GOGNIAT

BERNE P.-François JEANNERAT

JURA Louis WILLEMIN

NEUCHÂTEL Vincent JORNOD

Patrick DUVANEL

FRIBOURG / FRITIC Nicolas MARTIGNONI dès mars

VAUD Philippe LINDER
Yvan RUMPEL

VALAIS / HEP-VS Serge RAPPAZ

Jacques DUSSEZ

GENÈVE / IFMES Bernard JOUSSON président

GENÈVE / IFMES Ber TESSIN / centro didat-

tico cantonale Gustavo FILLIGER

Associations prof. d'enseignants

SER-SPVAL Didier JACQUIER dès nov. SER-SPV Jacques DANIÉLOU

Médias

RSR Stéphane DELETROZ TSR Tania CHYTIL dès juin

CTIE Jean-Luc BARRAS (suite >>)

Éducation spécialisée

Instituts universitaires/recherche

Luc-Olivier POCHON, IRDP Elvio FISTER dès novembre

SG CIIP Christian GEORGES
Roberto STOCCO

Commission pédagogique (CP)

Associations professionnelles d'enseignants

GENèVE primaire Suzanne SCHOEB VAUD primaire Mireille BRIGNOLI VALAIS primaire Samuel PERRIN FRIBOURG secondaire I Rachjel MEYER-BOVET VAUD secondaire I Christine SÖZERMAN 1 enseignant-e Vacant secondaire L JURA sec. I / ens. spé. Philippe A MARCA BERNE secondaire II Anne-Marie MERKELBACH Vacant formation prof. 1 enseignant-e

Départements de l'instruction publique

TESSIN Lara SOSIO

VAUD Serge MARTIN président
VALAIS Pierre-Marie GABIOUD
NEUCHÂTEL André ALLISSON
BERNE rech./dév. Werner RIESEN
FRIBOURG UNI Sylvie JEANNERET
Didactique 1 poste vacant

ou recherche/dév. IRDP Matthis BEHRENS Observateurs tessinois Jeanine GEHRING

Adolfo TOMASINI

SG CIIP Christian BERGER

Concetta COPPOLA secr.

Délégation à la langue française (DLF)

* les membres du Bureau ont un astérisque

Marie-José BÉGUELIN * présidente

Patrick AMSTUTZ
Fabienne BERTAGNOLLO
Christophe BÜCHI
David BÜRKI
Cilette CRETTON

Jean-François DE PIETRO *

Laurent GAJO Christophe GALLAZ François GRIN *

Marie-Jeanne LIENGME BESSIRE

Jean-François LOVEY Marinette MATTHEY * Jérôme MEIZOZ Philippe MOTTAZ Yann PUGIN

Françoise VONLANTHEN

Virginie CONTI collaboratrice scientif. Matteo Capponi collaborateur scientif. Nathalie NAZZARI secrétaire dès août

Moyens et ressources didactiques

Commission d'évaluation des ressources et projets didactiques (ComEval)

BERNE Christian MERKELBACH

FRIBOURG Léon GURTNER

GENÈVE Isabelle NICOLAZZI-TURIAN

JURA Alain BEUCHAT NEUCHÂTEL André ALLISSON VALAIS Pierre ANTILLE

VAUD Nicolas RYSER président

SER Jacques-andré GUILLAUME-GENTIL

Jacques DANIÉLOU invité permanent

SG CIIP Roberto STOCCO
Secrétariat Angélique SCHRIBER

Commission financière chargée de l'administration du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques (CF)

BERNE Dominique CHÉTELAT FRIBOURG Isabelle CHASSOT présidente

Christophe NYDEGGER prés. délégué

GENÈVE Michel RAMUZ
JURA Alain BEUCHAT
NEUCHÂTEL YVES EHRET
VALAUS PROSEN MARILLAN

VALAIS Pascal MABILLARD
VAUD Christine BOSSUAT
OR Yves CROISIER
SG CIIP Christian BERGER
Florence GILLET

Commission du centre de réalisation des ouvrages romands et du centre de réalisation (CCR-OR)

BERNE Hans JENSEN FRIBOURG Marcel BERGER

GENÈVE Gilles MONNEY vice-président

JURA Françoise WERTH

NEUCHÂTEL Christian BERTHOUD \rightarrow oct.

puis Christine BUFFELLI

VALAIS Yves CRETTON président

VAUD Yves CROISIER
SG CIIP Raymond CLAVEL
Myriam SCHNEIDER

Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement (CREME)

BERNE Gaston SOMMER
FRIBOURG Christophe NYDEGGER
Roland SCHMUTZ

GENÈVE Nicolas EBINER
JURA Gaston SOMMER
Jean-Bernard FELLER

NEUCHÂTEL Pierre-Alain BERLANI
VALAIS Bernard DAIER
VAUD Michel BERNEY

Mathieu PERRIN Claude ARRIGO Laurent JOLIAT

Social Laurent JOLIAT
OFFT Manuel STOECKER
FET Paul-André HARTMANN
COREFP Blaise RUEDIN

Collaborateur technique Gérard ZEHNHAUSERN

SG CIIP Jean-Claude GOSTELI président

Myriam SCHNEIDER secrétariat

Santé

Commission romande des économes de la formation professionnelle, COREFP

Président Blaise RUEDIN Jean-Claude GOSTELI SG CIIP

Commission de l'enseignement spécialisé (CES)

RFRNF Francine RICHON Corinne MONNEY-BUCHS FRIBOURG **GENÈVE** Jean-Paul BIFFIGER → juillet

puis Maurice DANDELOT (pas prés.)

JURA Régis RIAT NEUCHÂTEL Daniel MARTHE TICINO Giorgio MERZAGHI puis Marzio BROGGI

Michel DÉLITROZ

VAUD Philippe NENDAZ président dès 1.8

Hubert PILLER - OFAS Invités permanents

Béatrice KRONENBERG - CSPS

SG CIIP Yves DELAMADELEINE Secrétariat Angélique SCHRIBER

Commission CIIP-FORDIF

VAI AIS

Michel BEYTRISON CLFO CLEO Georges SCHÜRCH CLPO Nicolas RENEVEY CLPO Claude POTTIER AIDFP Michel GUYA7 CROTCES Jean DELACRÉTAZ SER Olivier BAUD FORDIF intivé perm. Alexandre ETIENNE

SG-CIIP Daniel FORCHELET président

Angélique SCHRIBER secr.

Institutions

Caroline SPERISEN

Vernard VERMOT

Martine WIRTHNER

Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP)

Collaborateurs et collaboratrices de l'IRDP

Matthis BEHRENS Directeur

Franca ARMI Assistante scientifique Jean-François DE PIETRO Collaborateur scientifique Isabelle DESCHENAUX Responsable du secteur Docu-

mentation

Elisabeth EGGER Secrétaire de direction Daniel ELMIGER Collaborateur scientifique Simone FORSTER Collaboratrice scientifique → fév. Véronique FRANÇOISE Assistante bibliothécaire Anne FROIDEVAUX Journaliste scientifique dès sept. Françoise LANDRY Ribliothécaire-documentaliste Viridiana MARC Collaboratrice scientifique Corinne MARTIN Collaboratrice administrative Alina MATEI Collaboratrice scientifique Nathalie NAZZARI Collaboratrice administrative Elisabetta PAGNOSSIN Collaboratrice scientifique Collaboratrice administrative **Doris PENOT** Luc-Olivier POCHON Collaborateur scientifique Eva ROOS Assistante scientifique Valérie SAUTER Assistante scientifique → août

Assistante scientifique

Collaboratrice scientifique

Assistant scientifique

Comité scientifique (CS IRDP)

Jean RETSCHITZKI François AUDIGIER Siegfried HANHART Georges LÜDI Yves REUTER Matthis BEHRENS

Elisabeth EGGER Secrétaire

Commission scientifique GPSR-UniNE

Anne-Marguerite UniNE Sciences humaines

FRYBA-REBER

Président

Marie-Guy BROUTIER Uni Liège Région Val d'Aoste Saverio FAVRE CNRS + Uni Nancy Jean-Paul CHAUVEAU UniGE Olivier COLLET SG-CIIP Daniel FORCHELET Secrétariat Angélique SCHRIBER

Commissions et groupes de travail ad hoc

Groupe de référence du français (GREF)

Dominique BÉTRIX KÖHLER Noël CORDONIER Jean-François DE PIETRO Fabio DI GIACOMO Joaquim DOLZ Thérèse JEANNERET

Christian MERKELBACH président

Madelon SAADA-ROBERT Martine WIRTHNER Souad HACHLER DERROUS

Réseau des responsables de l'enseignement du français des cantons (REREF)

BERNE Simone HOFSTETTER Yves BAUMANN \rightarrow janv. FRIBOURG primaire puis Jean-François BEAUD

FRIBOURG secondaire I Frédéric GANDER GENÈVE primaire Muriel WACKER

Jean LATHION GENÈVE secondaire I Hélène WOOG JURA NEUCHÂTEL

Denise DELACHAUX → mars puis Miguel DE MORAIS

Chantal CHABBEY

Pierre-Marie GABIOUD VAUD Christine EPARS

SER Xavier GAILLARD

SG CIIP Souad HACHLER DERROUS prési-

dente

IRDP

VALAIS

IRDP

SG CIIP

Groupe de référence enseignement des langues (GREL)

Claudine BROHY Antje Marianne KOLDE Igo THONHAUSER

Laurent GAJO président Carine MAILLAT-REYMOND → iuin

Christiane PERREGAUX

Raphaël BERTHELE Susanne WOKUSCH Daniel ELMIGER

SG CIIP Souad HACHLER DERROUS

Réseau des responsables Langues des cantons (RERLANG)

BERNE SIIvia FANKHAUSER
FRIBOURG Jean-Paul SIMONET
Jean-François BOUQUET
GENÈVE Monica CAVADINI
Béatrica BRAUCHU

JURA Béatrice BRAUCHLI
JURA Clément JEANNIN

NEUCHÂTEL Pascal COSANDIER \rightarrow mars Miguel DE MORAIS \rightarrow janv.

puis Caroline DE RHAM Monique PANNATIER

VALAIS Monique PANNATIER
Michel ANDREY

VAUD Marie-Laure SIEBER Isabelle BERTONI \rightarrow nov.

TI-Invitée permanente Brigitte JÖRIMANN SER Christophe PFAMMATTER

SG CIIP Souad HACHLER DERROUS président

Groupe de travail Portfolio européen des langues (PEL)

BERNE Loris PICCIN

Silvia FANKHAUSER

FRIBOURG Angelo PILLER

Jean-François BOUQUET \rightarrow août

puis Daniel BOVIGNY GENÈVE Brigitte GERDER Monica CAVADINI

JURA Clément JEANNIN NEUCHÂTEL Christine LANDRY

 $\mathsf{Miguel}\;\mathsf{DE}\;\mathsf{MORAIS}\;\to\mathsf{janvier}$

puis Caroline DE RHAM

VALAIS Joël GRAU

Jean-Pierre GASPOZ D Rosanna MARGONIS

VAUD Rosanna MARGONIS TI-Invitée permanente Brigitte JÖRIMANN

SG-CIIP Souad HACHLER DERROUS présidente

Réseau des responsables cantonaux des échanges linguistiques (REREL)

BERNE Alexandre MOUCHE FRIBOURG Bernard DILLON GENÈVE Pierre BICKEL

Monica CAVADINI présidente

JURA Patrice KAMBER NEUCHÂTEL Miguel DE MORAIS

VALAIS Sandra RICHNER-SCHNEIDER

VAUD François MAFFLI TI-Invitée permanente Brigitte JÖRIMANN

Groupe de référence pour l'enseignement des mathématiques (GREM)

HEP-FR Nicolas DREYER président HEP-BEJUNE Jacques-André CALAME **BERNE** François GÜNTER **FRIBOURG** Ivan CORMINBOEUF Philippe DUBATH GENÈVE Claude LECOULTRE JURA Michel BRÊCHET JURA Denis ODIET NEUCHÂTEL Christian BAZZONI **VALAIS** Hervé SCHILD VAUD Sandrine RUDAZ Luc-Olivier POCHON IRDP Viridiana MARC SRFD Ninon GUIGNARD Enseignant Jean-Paul DUMAS Elisabeth STIERLI Enseignante CIIP Raymond CLAVEL Angélique SCHRIBER Secrétariat

Réseau des responsables cantonaux de Promotion de la santé

BERNE Francine RICHON présidente FRIBOURG François BURQUI **GENÈVE** Jean-Dominique LORMAND Ruth WENGER JURA NEUCHÂTEL Marc THIÉBAUD VAUD Jean SCHAER Danièle TISSONNIER **VALAIS** RADIX invitée perm. Mme Gaël PANNATIER

Réseau romand des responsables de la formation et de l'intégration des élèves de langue étrangère

Patricia GILLIÉRON GIROUD

BERNE Silvia FANKHAUSER

FRIBOURG Mary-Claude WENKER \rightarrow août

GENÈVE Éléonore FLEURY Sylvain RUDAZ

JURA Régis RIAT

SG-CIIP

NEUCHÂTEL Pascal COSANDIER → mars

puis Corinne MEIER Rebecca VEILLARD

VALAIS Guy DAYER

Pierre-Marie GABIOUD
VAUD Spomenka ALVIR

. Gabriella GIERUC → mai

SG/CIIP Souad HACHLER DERROUS présidente